



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE  
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

# Rapport annuel

2016-2017

## *Table des matières*

2	Message du président
4	Message du premier dirigeant
7	Célébrer le 150 <sup>e</sup> anniversaire du Canada dans la capitale
14	Faits saillants de l'année
39	Responsabilité sociale de l'organisme
43	Regarder vers l'avenir
47	Gouvernance de la société d'État
55	Rapport de gestion
79	États financiers
109	Annexes

## Faits saillants du rendement 2016-2017

20 395

Plus de 20 000 citoyens ont participé à des activités de mobilisation et de sensibilisation.

122 252

En tout, 122 252 visiteurs sont passés au Centre des visiteurs du parc de la Gatineau au 33, chemin Scott, soit 14 633 de plus que l'an dernier.

51 549

Le domaine Mackenzie-King a reçu 51 549 visiteurs, soit 6 771 de plus que l'an dernier.

376 388

La Commission de la capitale nationale (CCN) a enregistré 376 388 interactions sur les médias sociaux sur toutes les plateformes, une hausse de 105 % par rapport au dernier exercice.

18,0 M\$

Le portefeuille locatif de la CCN a généré des recettes de 18,0 M\$.

◀ Vue intérieure de la Laiterie de Rideau Hall récemment rénovée. Construite en 1895, la Laiterie servait à l'origine d'endroit où conserver et refroidir le lait. Elle a changé de vocation et sert maintenant d'abri aux patineurs, de lieu de rencontre et de lieu d'exposition.

# MESSAGE DU PRÉSIDENT

---

J'ai vécu toute ma vie dans la région de la capitale. Je suis honoré et enthousiaste de me joindre à la Commission de la capitale nationale. En cette année marquante pour notre pays, il est difficile d'imaginer un meilleur moment pour contribuer à bâtir la capitale.

---

**T**ant de Canadiens et de gens du monde entier visitent la région de la capitale cette année que je suis impressionné par la vision et l'excellent travail de la Commission de la capitale nationale (CCN) et de ses partenaires qui ont créé des occasions et des espaces spéciaux pour célébrer le 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada. Des années de planification soignée ont porté des fruits : nous redonnons vie à notre histoire, nous exposons la beauté de la capitale de notre pays et nous démontrons la force de notre diversité. Notre ambition d'être une capitale avant-gardiste de calibre mondial est bien présente et le monde est ici pour le constater.

Dans cette perspective, je suis honoré d'être le nouveau président de la CCN. Notre région va de l'avant avec certains de ses plus grands projets à ce jour, dont plusieurs auront une incidence à long terme sur notre collectivité. Le réaménagement des plaines LeBreton est peut-être le projet le plus transformateur, car il prévoit la construction d'une attraction d'intérêt en plein cœur de notre centre-ville et dans le secteur riverain. Ayant grandi dans cette région, je me réjouis du type de vision innovante que ce projet représente pour l'avenir de la capitale de notre pays.

L'année 2017 marque aussi la publication de notre nouveau cadre de planification régionale pour les 50 prochaines années. Seulement une poignée de ces types de plans à long terme ont été élaborés depuis le tournant du 20<sup>e</sup> siècle. Chacun a eu une profonde influence sur la région de la capitale pendant des générations. En plus des projets audacieux envisagés dans ce plan à long terme, j'apprécie son approche d'aménagement centrée sur le citoyen.

Bien sûr, ce legs est celui de mon prédécesseur, Russell Mills, qui au cours des 10 dernières années, a fait de grands pas pour que la société d'État soit plus ouverte et accessible. Prendre la suite du président Mills sera tout un défi que j'espère relever en mettant de l'avant la passion et l'expérience qui me caractérisent — c'est ce qu'il a fait aussi.

Au fil des ans, j'ai vu à quel point la mobilisation citoyenne peut être un pilier pour bâtir une collectivité dynamique, résiliente et accueillante. Ensemble, nous pouvons accomplir de grandes choses quand les personnes tirent parti de leurs talents et de leurs idées pour contribuer à l'amélioration de leur quartier et de leur collectivité. J'ai eu la chance de participer à la gouvernance de plusieurs organismes de la région que ces principes motivent. Aider à diriger la CCN constitue une autre occasion extraordinaire de faire ma part pour le renforcement de notre collectivité.



À titre de président, je soutiendrai énergiquement la CCN pour trouver des façons nouvelles et innovantes d'intéresser les Canadiens à la capitale de leur pays. La mobilisation continuera d'être au centre du fonctionnement de la CCN, qu'il s'agisse de recueillir des commentaires sur un projet donné, de créer des occasions de participer à la discussion sur des questions clés, ou de chercher compétences et savoir-faire pour aider à gérer nos actifs dans toute la région. Les nouvelles technologies continueront de changer notre manière d'aborder le monde, en particulier notre façon d'interagir et de travailler ensemble.

L'expérience m'a appris la valeur inestimable de la collaboration avec le public et un large éventail de partenaires et d'intervenants avec qui entretenir des relations de travail solides. À cet effet, j'ai hâte de travailler avec Patrimoine canadien, mes collègues du conseil d'administration et tout le personnel de la CCN pour continuer à bâtir une capitale inspirante pour tous les Canadiens. Je comprends bien l'ampleur et la complexité de ce mandat et c'est grâce à ces partenariats qu'il sera réalisé.

Comme c'est la première année de mon mandat de président, j'anticipe avec enthousiasme de présenter le rapport annuel de l'an prochain. J'invite tous les Canadiens à s'engager auprès de la CCN toute l'année,

que ce soit pour nous transmettre leurs commentaires et leurs idées ou nous aider. À vous tous et à moi, je lance le défi de songer aux possibilités que l'avenir nous offre et à la façon dont nous pouvons tous contribuer à le bâtir, individuellement et collectivement, pour que des générations de Canadiens en profitent. Alors que la région de la capitale continue de connaître un essor et des changements importants, nous pouvons contribuer ensemble à ce qu'elle demeure un formidable endroit où vivre et à visiter, et un lieu qui unit tous les Canadiens, car la capitale est le symbole durable de notre riche passé et de l'avenir prometteur qui nous attend.

*Le président,*

**Marc Seaman**

# MESSAGE DU PREMIER DIRIGEANT

---

Ce fut une année vraiment excitante et exaltante dans la région de la capitale, non seulement parce que la Commission de la capitale nationale (CCN) a lancé une série de projets pour souligner l'année du sesquicentenaire du Canada, mais aussi parce que la région va de l'avant avec les projets les plus ambitieux de son histoire.

---

**L**e 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada a offert à tous les Canadiens le moment propice pour réfléchir à ce qu'est notre pays aujourd'hui. Mais lorsque nous pensons au Canada en 2017, nous devons également considérer que notre histoire nous définit, que nous pouvons tirer le meilleur parti des possibilités inspirantes de demain. Cette compréhension et cette appréciation de notre passé, de notre histoire et de notre avenir communs sont ce qui, à la CCN, nous motive au travail.

La région de la capitale a toujours attiré les Canadiens et les visiteurs étrangers. Mais jamais elle n'a autant été un symbole central et unificateur de notre pays que cette année. Dans cet esprit, nous avons continué de faire progresser l'ouverture et la transparence en faisant des efforts particuliers pour atteindre les Canadiens et communiquer avec eux au sujet de projets très importants qui façonneront la capitale de leur pays.

En tirant parti de la dynamique des années précédentes, nous avons élargi nos activités de consultation et de participation pour entendre davantage de Canadiens. En sa qualité de société d'État, la CCN profite pleinement de sa démarche centrée sur le citoyen pour orienter l'essentiel de ce qu'elle fait, notamment la planification, l'élaboration de recommandations et la prise de décisions. Cette année, nous avons constaté un taux de participation élevé des Canadiens au projet de réaménagement des plaines LeBreton, l'un des plus prometteurs de la région. Une fois revitalisé, ce site changera dramatiquement une propriété riveraine clé en un attrait et une collectivité durables au cœur de la capitale.

Plusieurs autres projets en cours pourraient aussi transformer considérablement la capitale dans les années à venir, ce qui offrira de nouvelles expériences aux résidents comme aux visiteurs. Le projet de développement Zibi sur la rivière des Outaouais, de

nombreux projets visant à améliorer l'accès à nos berges et nos cours d'eau, de nouveaux éléments commémoratifs nationaux et d'autres projets ont également suscité l'intérêt marqué du public cette dernière année. Nous continuerons de créer d'importantes occasions d'obtenir des commentaires et d'inciter à la collaboration à mesure que ces projets avanceront, reconnaissant ainsi que tous les Canadiens devraient pouvoir s'exprimer sur l'édification d'une région de la capitale meilleure.

À cet égard, cette année a marqué l'élaboration et le lancement du Plan de la capitale du Canada. Véritable « plan des gens », il a été enrichi des commentaires de milliers de Canadiens qui souhaitent imaginer ce à quoi la capitale devrait ressembler. Les taux de participation élevés ont été essentiels à ce projet puisqu'il expose une vision moderne et consensuelle ainsi que 17 projets marquants qui définiront une bonne partie de l'aménagement futur de la région, et ce, jusqu'au prochain jalon marquant du Canada : le bicentenaire en 2067. Je suis à la fois honoré et encouragé par ce niveau d'engagement public envers la CCN, et j'espère que cette participation se maintiendra.

Nous avons également poursuivi nos efforts pour renforcer nos relations avec les Autochtones du Canada, une priorité urgente pour le pays. Nous avons travaillé étroitement avec les chefs et les communautés des Premières Nations algonquines au sujet d'importants projets immobiliers en cours ou à venir dans la région de la capitale. Il est impérieux que nous allions au-delà de l'obligation de consulter et que nous développions une véritable relation de travail dans un esprit de réconciliation où nous pouvons apprendre les uns des autres et vraiment collaborer dans notre intérêt commun.

Cette année, pendant l'une des rencontres avec les chefs représentant les communautés algonquines de tout le bassin versant de la rivière des Outaouais, une participante a posé la question suivante : « Pourquoi



sommes-nous ici regroupés en carré? » Depuis, notre table de rencontre forme un cercle. Qui plus est, son commentaire a contribué à définir la nouvelle identité de la marque de la CCN : le logo original de la « couronne de feuilles d'érable » créé pour la CCN en 1967 par Julien Hébert, brillant concepteur québécois — chaque feuille représentant une des 10 provinces et des 3 territoires — est maintenant encadré par une fine bande représentant le territoire algonquin traditionnel qui a accueilli la capitale du Canada. Ce motif s'installe dans la capitale au fur et à mesure que la signalisation de la CCN est remplacée dans le cadre de sa gestion du cycle de vie.

Des réunions ordinaires sur la gestion de l'île Victoria au renouvellement du protocole sur les ressources archéologiques, en passant par notre nouvelle image de marque rassembleuse, nous nous sommes aventurés sur le sentier menant à la réconciliation et nous avons hâte d'étendre et d'approfondir cette conversation.

Au-delà des consultations réussies, nous avons remarqué cette année une participation citoyenne plus fondamentale dans la région de la capitale, ce qui est devenu plus évident ces dernières années. Il s'agit là de tirer parti de l'énergie de Canadiens passionnés et talentueux : comme nous avons ouvert plus de portes pour contribuer à bâtir la capitale, des résidents saisissent ces occasions pour mettre leur savoir et leurs compétences au service de la capitale. Davantage de gens participent à l'intendance de la capitale, qu'il s'agisse de biologistes qui aident à restaurer les dunes de la forêt Pinhey, de familles qui exploitent les fermes patrimoniales de la Ceinture de verdure ou d'un dameur qui entretient le sentier d'hiver Sir John-A.-Macdonald. Ce rapport annuel contribue à les faire connaître.

Nous avons tant de choses à montrer que nous nous attendons à ce qu'un nombre de gens sans précédent visitent la région de la capitale cette année. Nous nous employons maintenant à travailler avec des

partenaires clés pour réaliser nos projets de marque, comme les Pavillons de la Confédération.

Inaugurés en janvier, les Pavillons consistent en 10 propriétés historiques particulières, mais sous-utilisées, qui ont été transformées en de nouveaux espaces et qui font vivre de nouvelles expériences aux Canadiens. Dix partenaires diplomatiques du Canada présentent de fascinantes expositions immersives. Nous ne pouvons imaginer meilleure façon de montrer les contributions du Canada à la communauté internationale.

En tant que premier dirigeant, je suis encouragé par l'ampleur de l'évolution de la CCN tout en demeurant fidèle à la réalisation de notre mandat principal. Je veux saluer notre président sortant, M. Russell Mills, à qui nous devons l'essentiel de ce legs. Il a été le champion de l'ouverture et de la transparence, et la CCN a eu le plaisir de profiter de son leadership pendant une décennie. Je remercie les membres de notre conseil d'administration de nous avoir donné l'appui nécessaire à l'avancement du travail de la CCN durant l'année.

Je remercie également les membres du personnel de la CCN. Ce sont des fonctionnaires dévoués qui travaillent méticuleusement pour relever chaque défi, en particulier cette année. Mais surtout, je tiens à exprimer ma gratitude à mes concitoyens de tout le pays — qu'ils résident dans la région de la capitale, qu'ils la visitent ou qu'ils prennent le temps de nous donner de leur énergie et de leurs idées. Le sesquicentenaire de notre pays est une période inspirante pour visiter et comprendre notre capitale, mais aussi pour être un Canadien engagé.

*Le premier dirigeant,*

**Mark Kristmanson, Ph. D.**



---

# CÉLÉBRER LE 150<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DU CANADA DANS LA CAPITALE

---

*Cette année marque le sesquicentenaire du Canada, jalon qui nous donne l'occasion unique de présenter tout ce qu'offre la région de la capitale.*

Naturellement, il y a les éternels favoris des résidants et des visiteurs de la capitale, dont la colline du Parlement, le parc de la Gatineau, le canal Rideau et les différents musées nationaux. Pour vraiment commémorer le siècle et demi de la Confédération, la Commission de la capitale nationale (CCN) a aussi entrepris de réaliser un ensemble de projets en collaboration avec ses partenaires. L'objectif de ces projets est de rappeler ce qui nous a précédés et de construire les assises d'un avenir dont tous les Canadiens pourront être fiers.

En 2017, plus qu'en toute autre année, la région de la capitale offre aux Canadiens de vivre des expériences uniques et mémorables pour les aider à réfléchir à ce que signifie faire partie de notre grand pays, et à faire honneur à cette occasion de grande importance du 150<sup>e</sup> anniversaire de notre pays. Ces nouveaux lieux, activités et attraits de la capitale sont prêts pour une année excitante.



## Les Pavillons de la Confédération : créer un legs durable pour la capitale

Alors que les Canadiens célèbrent 2017 d'un océan à l'autre, la CCN ouvre les portes de certains des édifices patrimoniaux les plus particuliers — et pourtant sous-utilisés — de la capitale. Au cours des dernières années, la CCN et ses partenaires ont redonné vie à ces propriétés historiques pour réaliser un projet inspirant : les Pavillons de la Confédération.

Aménagés dans certains des bijoux architecturaux moins connus de la région de la capitale, les Pavillons de la Confédération sont des lieux renouvelés qui donneront aux Canadiens l'occasion d'en savoir plus sur les réalisations historiques et les racines du Canada et d'en faire l'expérience, particulièrement en ce qui concerne la diversité et l'inclusion, la réconciliation avec les peuples autochtones et l'environnement — tout ce qui vaut d'être reconnu en cette année marquante.

Au 31 mars 2017, trois des pavillons avaient ouvert leurs portes au public et sept autres feront de même au cours de l'année. La CCN a créé le passeport des Pavillons de la Confédération pour que les visiteurs s'en servent comme guide, qu'ils y puisent des renseignements sur les différents pavillons et qu'ils suivent la trace de leurs visites durant l'année. Après le sesquicentenaire, ces édifices constitueront un legs durable que les générations futures pourront découvrir.

### Le Pavillon d'hiver

La patinoire historique publique de Rideau Hall a toujours été l'illustration parfaite d'une véritable tradition canadienne : profiter de l'hiver. Dans le cadre du 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada, en janvier 2017, le nouveau Pavillon d'hiver a ouvert ses portes. Aménagé dans la Laiterie restaurée, le Pavillon d'hiver offre aux visiteurs un endroit chaud où lacer leurs patins et voir une exposition sur les festivités et les sports d'hiver à Rideau Hall, les sports ayant été le loisir préféré de nombreux gouverneurs généraux au cours de l'histoire.

Construite en 1895, la Laiterie était à l'origine un bâtiment servant à plusieurs activités laitières, dont la récolte et l'entreposage du lait des vaches de Rideau et la fabrication du beurre et du fromage. La Laiterie ayant subi les affres du temps, la CCN l'a restaurée et relocalisée. À la fin de l'hiver, le Pavillon d'hiver avait enregistré 4 599 visites.

*« Le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération est l'occasion parfaite de célébrer la richesse de notre patrimoine culturel. Je vous invite tous à visiter les Pavillons de la Confédération de la Commission de la capitale nationale, qui mettent en valeur l'histoire riche et fascinante de la région de la capitale du Canada. »*

**L'honorable Mélanie Joly**

Ministre du Patrimoine canadien

### **Le Pavillon international**

Célébrer l'histoire de notre pays signifie aussi reconnaître notre engagement avec la communauté mondiale au sens large, y compris les relations du Canada avec d'autres pays, nos valeurs communes et les réalisations que nous avons accomplies ensemble. Le Pavillon international, un lieu d'exploration au-delà de nos frontières, a ouvert ses portes au 50, promenade Sussex en février 2017. Des partenaires diplomatiques du Canada y ont présenté une série d'expositions sur leurs solides relations bilatérales avec le Canada ainsi que leurs parcours historique et culturel.

La première exposition — « La relation entre les États-Unis et le Canada : 150 ans d'amitié et de coopération » — a été présentée par l'ambassade des États-Unis d'Amérique, suivie de celle de l'ambassade de Mongolie intitulée « La Mongolie, pays de l'éternel ciel bleu ». L'exposition de l'ambassade d'Israël — « Petit pays, empreinte de taille » — ouvrira en mai 2017, suivie d'une autre présentée en juin par l'ambassade de Pologne.

Au cours de l'histoire, les peuples autochtones et les explorateurs européens seraient passés près d'où se trouve aujourd'hui le 50, Sussex, là où la rivière Rideau se jette dans la rivière des Outaouais. Au fil des ans, cette zone s'est transformée, parallèlement à l'essor industriel de la région, jusque dans les années 1950, quand la CCN a aménagé un parc riverain aux chutes Rideau. Modèle d'architecture contemporaine, cet édifice accueillera une exposition sur le Plan de la capitale du Canada au courant de l'été et de l'automne 2017 avant de devenir le siège social de la Société géographique royale du Canada en 2018.

À la fin juin 2017, au terme des travaux de construction au 7, rue Clarence, le Pavillon international déménagera dans son nouvel édifice contemporain, lequel fait partie d'un projet de restauration de plus grande envergure, celui de la cour de la Maison-de-Fer-Blanc, au marché By. Les autres expositions prévues à cet endroit comprennent celles de l'Allemagne, de l'Irlande, de la Belgique, de la Hongrie, de l'Union européenne et des Philippines.

### *Les visiteurs du Pavillon international*

Entre février et mai 2017, plus de 3 500 personnes ont visité les expositions des États-Unis d'Amérique, de la Mongolie et d'Israël au Pavillon international situé au 50, promenade Sussex.

## Le Pavillon des pionniers

Quelque 6 000 personnes ont visité le Pavillon des pionniers du début de mars au début d'avril 2017.



### Le Pavillon des pionniers

Les Canadiens doivent beaucoup à notre legs agricole riche et durable, étant donné son importance par rapport à notre histoire nationale et sa contribution constante dans notre vie quotidienne. Pour souligner cette tradition, en mars 2017, le Pavillon des pionniers a été inauguré à la Vieille Ferme de la Ceinture de verdure, en partenariat avec la famille Orr. Le pavillon a offert aux Canadiens l'occasion unique de remonter dans le temps et de faire l'expérience de certains aspects de la vie des pionniers. Des activités spéciales, dont une promenade en traîneau dans l'érablière, ont permis de montrer comment vivaient les premiers colons à s'établir dans la région.

Construite au milieu des années 1850, cette ferme a appartenu à la famille Bradley jusqu'à ce qu'elle la vende au début du 20<sup>e</sup> siècle. La CCN l'a acquise en 1966 pour l'intégrer dans la nouvelle Ceinture de verdure. Aujourd'hui, la Vieille Ferme a repris sa fonction d'origine soit celle d'une ferme en activité à laquelle on a redonné vie et qui est maintenant exploitée par la famille Orr.

## Contribuer à la capitale : la famille Orr

Passionnées par des années de bénévolat à la Vieille Ferme, trois générations de la famille Orr se sont réunies pour redonner vie à la ferme familiale. Larry Orr, son fils Ryan et sa bru Amy ont répondu à l'appel de la CCN et loué la propriété de la Ceinture de verdure pour finalement accepter de signer un bail d'exploitation à long terme. Aujourd'hui, la ferme est exploitée à son plein potentiel. Les Orr y élèvent du bétail et l'érablière donne aux gens une idée de ce qu'était la vie des premiers pionniers.

*« Notre famille est fière de redonner vie à ce joyau du patrimoine agricole de la région de la capitale. En cette année de célébrations spéciales, nous avons hâte d'accueillir les visiteurs qui viendront vivre un jour de printemps à la ferme et goûter aux délices de l'érable dans ce décor historique unique. »*

— Ryan Orr

« Je suis ravi de voir ce symbole d'amitié fleurir aux couleurs du drapeau unifolié dans les jardins du pays alors que nous soulignons le 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada. »

**Henk van der Zwan**

Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas



## Embellir et relier la capitale

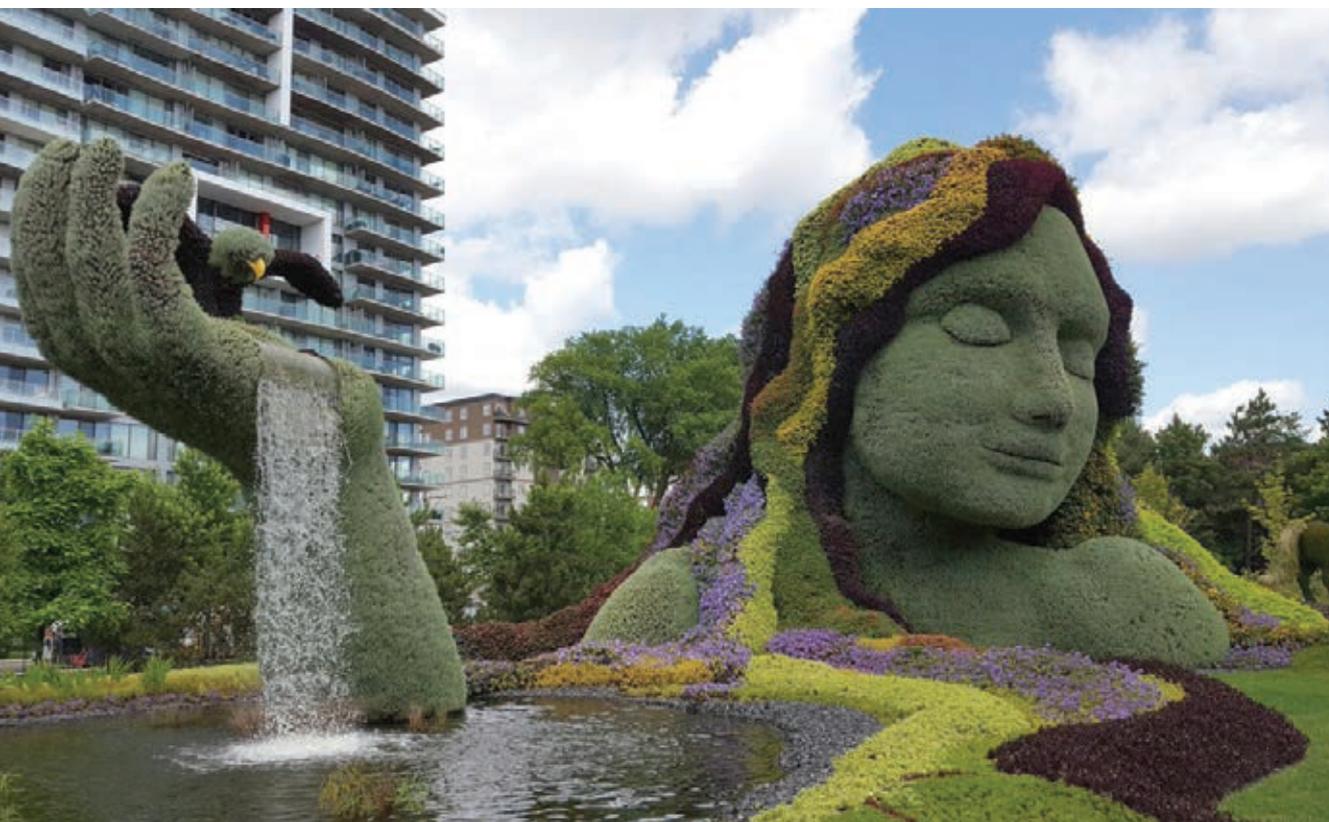
### La tulipe *Canada 150*

Siège du Festival canadien des tulipes, la région de la capitale offre un paysage toujours impressionnant au printemps. Dans le cadre des festivités de 2017, la CCN a dévoilé la tulipe *Canada 150* en mai 2016. Cette espèce unique de tulipe, qui se distingue par sa magnifique fleur blanche flammée de rouge symbolisant le drapeau canadien, fleurira ce printemps dans tout le pays. Créée aux Pays-Bas, cette tulipe est l'expression de la gratitude de ce pays envers le Canada et demeure le symbole de l'amitié historique et solide qui lie nos pays depuis la Seconde Guerre mondiale.

À l'automne de 2016, la CCN a planté 300 000 tulipes dans les platebandes de la région de la capitale avec l'aide d'élèves de la St. Anne Catholic Elementary School. De plus, 4,5 millions de bulbes de tulipes ont été vendus dans les quincailleries Home Hardware — détaillant exclusif — pour être plantés dans les jardins et les collectivités du pays. De plus, l'Organisation des capitales canadiennes aidera à montrer ces tulipes dans les capitales des provinces et des territoires.

### Les voies cyclables de l'avenue Mackenzie

Le boulevard de la Confédération, le parcours d'honneur et la voie de la découverte de la capitale, encerle les secteurs urbains d'Ottawa et de Gatineau. Dans le but d'améliorer la mobilité sur le boulevard de la Confédération, la CCN a travaillé de concert avec la Ville d'Ottawa et l'ambassade des États-Unis pour aménager des voies cyclables bidirectionnelles réservées aux cyclistes. Les travaux ont été inaugurés en juin 2016 et l'on prévoit terminer les voies cyclables au printemps de 2017.



## L'appui aux partenaires

Comme beaucoup d'activités du 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada nécessitent une grande collaboration, la CCN a également appuyé nombre de ses partenaires dans la réalisation de leurs projets particuliers. Cette année spéciale attire dans la région de la capitale certaines activités de calibre mondial vraiment excitantes et incite à repenser avec audace certains lieux clés.

### MOSAÏCANADA 150

La « mosaïciculture » — une forme unique d'art qui mélange sculpture, peinture et horticulture — sera en vedette dans la région de la capitale cette année. De juillet à octobre 2017, le parc Jacques-Cartier à Gatineau accueillera MOSAÏCANADA 150, une exposition horticole de renommée mondiale d'une ampleur sans précédent sur la berge de la région de la capitale. Conçue par Mosaïcultures Internationales de Montréal, cette exposition sera l'une des activités de très grande envergure du 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada. Avec ses quelque 40 sculptures végétales immenses, l'exposition soulignera l'histoire, les valeurs et la culture du Canada. En soutien à ce projet, la CCN travaille avec d'autres partenaires importants de tous les ordres de gouvernement, dont la Ville de Gatineau, le gouvernement du Québec et Patrimoine canadien.



### **150 parties improvisées sur la patinoire du canal Rideau**

À l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada, la CCN a aidé à organiser une grande fête du divertissement hivernal national sur l'un des attraits naturels les plus importants de la région de la capitale. En février, la patinoire du canal Rideau a été fermée sur toute sa longueur pendant une journée pour y jouer des parties de hockey improvisées qui, d'ordinaire, ne sont pas permises sur le canal. Plus de 2 000 hockeyeurs des ligues mineures se sont rassemblés pour jouer 150 parties de 60 minutes à cinq contre cinq. Cette activité, qui a donné à de jeunes Canadiens la chance d'une vie, a été organisée par le club de hockey des Sénateurs d'Ottawa et Patrimoine canadien, en collaboration avec Hockey Eastern Ontario et Hockey Outaouais.

### **Approbations fédérales pour le réaménagement**

Dans le cadre de son rôle d'approbation des projets réalisés sur les terrains fédéraux ou dans des bâtiments fédéraux de la région de la capitale du Canada, la CCN a changé de priorités et a travaillé avec diligence pour accélérer l'évaluation des projets qui contribueront aux célébrations du 150<sup>e</sup> dans la région.

Par exemple, la CCN a approuvé les plans de renouvellement architectural du Centre national des Arts (CNA) qui sera inauguré à la fête du Canada de 2017. Le projet de renouvellement de la première scène des arts de la scène de la région de la capitale transformera la façade du CNA en intégrant un nouvel atrium en verre à l'entrée de la rue Elgin, en plus d'améliorer les salles de spectacle, les aires publiques et l'accessibilité en général.

Également, l'année dernière, la CCN a approuvé le plan directeur de réouverture du Musée des sciences et de la technologie du Canada que l'on prévoit ouvrir en novembre prochain. Le Musée repensé et équipé de nouvelles technologies comprendra un nouveau lieu d'exposition, le nouveau parc du Musée des sciences et de la technologie du Canada et des locaux réservés à la conservation d'objets d'origine canadienne. Conformément au programme d'innovation inspiré du 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada, le Musée reprendra son rôle d'aide à la mise en valeur des réalisations historiques du Canada en matière de sciences et de technologie.

Entre autres approbations prioritaires en vue des célébrations du 150<sup>e</sup> anniversaire, mentionnons l'aménagement de plateformes élevées pour passagers à la gare ferroviaire d'Ottawa, l'agrandissement des étages supérieurs de l'hôtel Westin pour accueillir des festivités et des activités, et MOSAÏCANADA 150.

---

# FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE

---





La région de la capitale est le siège du gouvernement national, mais elle est beaucoup plus que cela. Elle incarne l'héritage du Canada et reflète la nature et l'esprit de notre pays.

Dix ans avant la Confédération, la reine Victoria a choisi Ottawa comme capitale du Canada. Entourée par la forêt et située à la frontière du Haut et du Bas-Canada, sur le territoire traditionnel algonquin et à la confluence de trois rivières, cette ville constituait un choix symbolique et inspirant. La région représente les forces uniques du Canada, où sont réunies les cultures française, anglaise et autochtone, et celles d'un pays doté d'un environnement naturel vaste et varié d'une immense valeur.

Bien que nos legs fondamentaux demeurent, beaucoup de choses ont changé au Canada depuis la Confédération. Pour célébrer le 150<sup>e</sup> anniversaire de notre pays cette année, la CCN prend les mesures nécessaires pour que la région de la capitale demeure une source de fierté et d'inspiration, honore notre histoire nationale, soit l'expression de notre culture et de nos valeurs et représente la population de plus en plus

diversifiée du Canada. Être digne de son importance nationale signifie aussi que la capitale doit évoluer de manière à permettre de faire face aux nouveaux défis. La région de la capitale réunit tous ces aspects en servant de phare aux Canadiens en 2017 et au-delà.

Cette année a été l'occasion d'importantes réalisations dans ces trois grands domaines :

- planification à long terme;
- intendance de la capitale;
- partenariats créatifs.

En plus de planifier et de mettre en œuvre des initiatives fructueuses pour souligner le sesquicentenaire du Canada, la CCN a fait des progrès importants dans plusieurs grands projets et a jeté les bases pour planifier l'avenir de la capitale. Bon nombre de ces réalisations n'auraient pas été possibles sans la participation de citoyens, de communautés autochtones, d'intervenants et de partenaires de partout au pays — qui reconnaissent tous qu'édifier une capitale solide constitue à plusieurs égards une responsabilité commune.



# PLANIFICATION À LONG TERME

---

*En sa qualité de planificatrice à long terme de la région de la capitale, la CCN met en valeur le caractère naturel et culturel de la capitale pour que celle-ci soit une source d'inspiration pour l'ensemble des Canadiens et illustre notre riche passé, notre présent dynamique et l'essence de notre avenir.*

---

À ce titre, elle planifie et coordonne l'utilisation des terrains fédéraux dans la région de la capitale en favorisant les normes les plus élevées convenant à sa qualité de siège du gouvernement.

La dernière année a permis de mettre en évidence les énormes possibilités, de même que les défis actuels, devant lesquels se trouvent la région de la capitale, le Canada et le monde. Dans ce contexte de changement, il est essentiel d'axer la planification sur la santé et la stabilité à long terme de la région de la capitale. Le 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada n'est pas seulement un jalon important qui nous permet de souligner les réalisations nationales; c'est aussi un rappel utile de la nécessité de continuer à évoluer, et en particulier de s'assurer de la croissance soutenue et de la diversité grandissante du Canada.

## Plan de la capitale du Canada

En 2016-2017, la CCN a réalisé un projet qui ne se présente qu'une fois par génération : produire un nouveau plan d'aménagement à long terme de la région de la capitale.

*Le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067* est le document d'aménagement prépondérant qui guidera et encadrera l'usage des terrains, des immeubles, des infrastructures et d'autres lieux fédéraux au cours des 50 prochaines années, soit d'ici le bicentenaire du Canada. Le Plan de la capitale du Canada poursuit l'héritage des planificateurs du passé par l'aménagement et le développement d'une capitale au caractère particulier, digne de son importance nationale. Il vise à faire progresser la vision des plans précédents, dont le Plan Gréber de 1950, qui envisageait plusieurs des caractéristiques déterminantes de la région de la capitale, dont la Ceinture de verdure, l'agrandissement du parc de la Gatineau et la revitalisation des zones industrielles des berges à des fins d'usage public. Le Plan de la capitale du Canada se distingue toutefois des plans précédents du fait qu'il a été élaboré en collaboration : il s'agit du « plan des gens », façonné avec l'apport de milliers de Canadiens.

Ce nouveau plan, qui vise à édifier une capitale véritablement contemporaine, traite des priorités et des aspirations de notre région au 21<sup>e</sup> siècle. Il présente une vision concrète, réalisable et souple dans le contexte des nouvelles tendances et des nouveaux défis, comme l'adaptation à une population croissante et vieillissante, l'amélioration de la mobilité et de l'accessibilité, la nécessité d'assurer la durabilité écologique et la fourniture de locaux à l'administration fédérale. Le Plan de la capitale du Canada présente une vision à long terme, 3 grands thèmes et 17 projets marquants pour guider l'aménagement de la capitale.

Reconnaissant que la réussite du développement de la région est une responsabilité collective et partagée, le Plan insiste aussi sur l'importance d'harmoniser les efforts des gouvernements fédéral et provinciaux, des administrations municipales, des peuples autochtones, des organisations du secteur privé et des organismes communautaires, et de travailler en partenariat avec eux. La Société géographique royale du Canada est une partenaire dévouée dans la promotion du Plan de la capitale du Canada.

## *Vision de la capitale du Canada en 2067*

La région de la capitale du Canada constitue un symbole de l'histoire et de la diversité de notre pays. Elle reflète fidèlement nos valeurs démocratiques et notre engagement à bâtir un avenir florissant et durable.

### BUTS

Accueillante et  
riche de sens

Pittoresque  
et naturelle

Dynamique  
et branchée



## Faire participer les Canadiens à la planification

Les Canadiens ont eu la possibilité de faire part de leurs idées pour le Plan de la capitale du Canada. L'année dernière, la CCN a mené une campagne de mobilisation du public en ligne pour l'aider à définir 17 grands projets marquants à inclure dans le Plan. Dans le cadre de ce projet, elle a reçu 1 800 réponses de Canadiens de partout au pays, qui ont soumis 1 200 idées distinctes liées aux 3 thèmes. Ces commentaires ont aidé à préciser l'ébauche du plan, puis celle-ci a fait l'objet d'une consultation en ligne à l'été 2017, à laquelle 325 personnes ont participé.

Le Plan de la capitale du Canada a continué d'évoluer durant l'automne 2016, et une version finale a été soumise au conseil d'administration pour commentaires en janvier 2017. Le conseil d'administration a officiellement approuvé le Plan en avril 2017, et un lancement officiel est prévu en mai.

*« Ce fut une magnifique aventure pour la Commission de la capitale nationale de travailler avec des résidents de la région et des Canadiens de partout au pays pour élaborer une vision à long terme de la capitale. »*

**Mark Kristmanson, Ph. D.**

Premier dirigeant, Commission de la capitale nationale



## Réaménagement des plaines LeBreton

Le site des plaines LeBreton date d'avant la Confédération. Il a d'abord été utilisé comme lieu de campement près de la rivière des Outaouais par les peuples autochtones de la région et par les voyageurs. L'histoire industrielle de ces terrains a commencé au début des années 1800 avec l'installation de moulins à grains et d'autres industries, et celles-ci ont évolué au cours du 19<sup>e</sup> siècle. Après le grand feu de Hull et d'Ottawa de 1900, ces terrains ont connu une longue période de planification en vue de leur réaménagement. Aujourd'hui, la CCN peut contribuer à mener ce lieu historique vers une nouvelle vocation.

Des négociations sont en cours pour mettre en œuvre le projet de revitalisation de ce site de 21 hectares, situé à l'ouest de la Cité parlementaire. Afin d'en faire une destination de prestige de calibre mondial dans la région de la capitale, la CCN a tenu un processus concurrentiel complet, de même qu'une vaste consultation publique. En avril 2016, elle a choisi le Groupe RendezVous LeBreton comme promoteur le mieux classé. Dans sa proposition, ce groupe prévoit de construire un centre d'événements d'envergure, la place LeBreton, un centre des habiletés, un aqueduc

ainsi qu'un sentier expérientiel, la promenade de l'Innovation. En plus de transformer le secteur en le dotant de nouvelles installations, le réaménagement permettra de compléter des infrastructures existantes ou qui seront bientôt terminées, comme celles du train léger sur rail d'Ottawa.

En novembre 2016, la CCN a accordé le statut de promoteur préféré au groupe RendezVous LeBreton, et les parties ont alors entamé des négociations officielles concernant la gouvernance de ce grand projet de réaménagement. Bien que les négociations doivent se poursuivre pendant plusieurs mois encore, la CCN continuera d'informer les principaux intervenants et ses partenaires, y compris la Ville d'Ottawa et les communautés algonquines, et d'échanger avec eux. Il sera essentiel de poursuivre la collaboration et de faire participer de nouveau le public pour concrétiser la vision au cours des prochaines étapes.

La CCN a aussi fait des progrès importants cette année dans la préparation du terrain où sera aménagé le parc Pindigen, un nouvel espace vert public situé sur les plaines LeBreton. Les travaux préliminaires seront terminés au début de 2017-2018, avec l'installation d'éléments d'interprétation par Patrimoine canadien. Le parc devrait être inauguré à temps pour les festivités du sesquicentenaire de cet été.



## Le projet Zibi

La chute des Chaudières et la rivière des Outaouais occupent une place très importante dans la culture et l'histoire de la région de la capitale, particulièrement pour les peuples autochtones. C'était un lieu de rassemblement pour les Premières Nations il y a des centaines d'années; c'est aussi là que fut fondé l'établissement qui est devenu par la suite la ville de Gatineau et que s'est implantée l'industrie des pâtes et papiers de la région.

La majorité des terrains faisant l'objet de travaux d'aménagement appartient au secteur privé, mais la CCN a travaillé en collaboration avec le Groupe Développements Windmill pour veiller à ce que la vision de la capitale soit prise en compte dans le projet, comme l'offre d'avantages publics, par exemple des parcs, des sentiers et des points d'observation des lieux d'intérêt, comme la colline du Parlement et la chute des Chaudières. La CCN a aussi tenu des réunions fructueuses avec la délégation des chefs algonquins et les Algonquins de l'Ontario, de même qu'avec des conseillers et des aînés, qui représentaient sept communautés du Québec et de l'Ontario. Dans le cadre de ces réunions, on a échangé sur les avantages potentiels des projets d'aménagement, de même que sur les questions et les préoccupations des communautés. Les échanges avec les communautés algonquines se poursuivront en 2017 et au-delà.

## Berges et cours d'eau

Située à la confluence des rivières Rideau, Gatineau et des Outaouais, la région de la capitale compte des berges et des cours d'eau emblématiques. Ces rivières ont été essentielles à la vie des peuples algonquins et ont permis aux explorateurs européens de parvenir jusqu'à la région de la capitale. De plus, elles ont grandement contribué au développement de la région au cours de l'histoire, des balbutiements du commerce à l'exploitation forestière, puis à la production d'électricité. En plus d'avoir une importance historique, ces biens naturels procurent aux résidents et aux visiteurs des vues panoramiques et leur permettent de pratiquer des activités de plein air toute l'année. Pour rendre compte de ce patrimoine, la CCN s'est donné pour priorité d'accroître l'accès public aux zones riveraines et d'améliorer les liens qui y mènent.

Dans le cadre de cette vision, la CCN élabore des plans visant à transformer en parcs linéaires la berge longeant la promenade Sir-John-A.-Macdonald et la berge nord de la rivière des Outaouais dans le secteur du cœur de la capitale. Elle mettra la dernière main à ces plans au cours de la prochaine année et fera la promotion d'une culture riveraine dynamique qui met en valeur les attraits distinctifs des berges et des cours d'eau de la région.

En janvier dernier, la CCN a acheté le couvent de la Congrégation des Servantes de Jésus-Marie. Datant de plus de 100 ans, cette propriété donnant sur la rivière des Outaouais était la dernière parcelle de terrain privé se trouvant dans le parc Jacques-Cartier. Non seulement l'acquisition du couvent par la CCN démontre-t-elle le rôle que joue la société d'État en tant qu'intendante digne de confiance de propriétés historiques, mais elle permet aussi de consolider le domaine public sur la berge nord de la rivière des Outaouais. Elle sera essentielle dans la planification à long terme, plus particulièrement en ce qui a trait à la possibilité d'offrir aux résidents et aux visiteurs un accès continu aux berges. Enfin, la CCN a négocié avec Parcs Canada pour permettre l'installation de rampes de mise à l'eau le long du canal Rideau et a collaboré avec la Ville d'Ottawa pour établir des passages piétonniers au-dessus de celui-ci près du pont de la rue Bank et au parc des Commissaires.



# INTENDANCE DE LA CAPITALE

---

*Étant la plus importante propriétaire foncière de la région de la capitale, la CCN est la principale intendante chargée de l'entretien et de la protection des lieux publics essentiels du patrimoine symbolique, naturel et culturel du Canada.*

---

À titre de principale intendante et gardienne de la capitale du pays, la CCN gère, entretient, remet en état et protège des biens naturels et culturels de grande importance dans la région de la capitale. Une bonne partie de ces travaux consiste à offrir les services de première ligne pour nombre de parcs, de sentiers, d'édifices, d'installations et de monuments dont les résidants et les visiteurs profitent toute l'année.

En plus de protéger ces lieux, la CCN offre des façons intéressantes de découvrir les nombreux attraits naturels et la beauté spectaculaire de la région de la capitale et d'en faire l'expérience. Au nombre des possibilités offertes dans le cadre de ses programmes et services, mentionnons la randonnée pédestre dans le parc de la Gatineau, le patinage sur la patinoire du canal Rideau et le cyclisme sur les promenades sans circulation automobile pendant les vélos-dimanches.



## Valeur du capital naturel

En novembre 2016, la CCN a publié une étude sur le capital naturel, réalisée en partenariat avec la Fondation David Suzuki et l'Université du Québec en Outaouais. Selon cette étude, la valeur économique totale des espaces verts de la CCN, ce qui comprend les milieux humides et les forêts urbaines et rurales, s'élève à 5 milliards de dollars pour les 20 prochaines années. De plus, ces espaces verts procurent de nombreux avantages qui ne sont pas pris en compte dans la valeur marchande courante, comme le contrôle de la qualité de l'air, la filtration de l'eau et la régulation du climat. L'étude a permis de démontrer les liens intrinsèques entre le bien-être social, économique et environnemental de la région de la capitale.

### *Avantages annuels que procure le capital naturel de la CCN*

**Espaces verts :** 332 M\$

**Milieux humides :** 59 394 \$ par hectare (à elle seule, la fonction de régulation du climat des milieux humides est évaluée à 2,86 M\$ par année)

**Forêts urbaines :** 9 352 \$ par hectare

**Forêts rurales :** 4 183 \$ par hectare

**Prairies et pâturages :** 3 338 \$ par hectare

**Milieux agricoles :** 1 363 \$ par hectare

## Parc de la Gatineau

D'une superficie de 36 131 hectares, le parc de la Gatineau constitue une aire de conservation naturelle remarquable située à quelques minutes du cœur urbain de la capitale. La vaste splendeur du parc, y compris ses sentiers, ses forêts, ses lacs et ses belvédères, a été définie dans les premiers plans régionaux comme un attrait essentiel contribuant au caractère unique de la région de la capitale.

Depuis la création du parc de la Gatineau, sa conservation et sa préservation sont demeurées prioritaires. La CCN continuera de protéger les écosystèmes et les espèces en péril, à contrôler les espèces envahissantes et à effectuer des évaluations scientifiques. Toutefois, elle demeure également résolue à offrir aux Canadiens des possibilités de loisirs durables dans le parc. Elle continue de faire participer le public, y compris les usagers, les résidents locaux, les municipalités de la région et les communautés autochtones, à l'intendance responsable du parc. Cet engagement sera essentiel dans l'avenir, puisque la CCN entamera le renouvellement du Plan directeur du parc de la Gatineau plus tard cette année.

### *Visiteurs du parc de la Gatineau en 2016-2017*

- 122 252 visiteurs se sont rendus au Centre des visiteurs, au 33, chemin Scott, soit 14 633 de plus que l'année dernière.
- 51 549 personnes ont visité le domaine Mackenzie-King, soit 6 771 de plus que l'année dernière.
- 12 000 personnes ont utilisé le service de navette du Coloris automnal.
- 7 184 laissez-passer de ski de fond et 1 051 laissez-passer de raquette ont été vendus.

## Durabilité écologique

La CCN a publié en 2016-2017 le *Rapport sur l'état des écosystèmes du parc de la Gatineau*, qui présente un ensemble d'indicateurs environnementaux utilisés pour analyser les données recueillies sur 10 ans concernant la santé écologique du parc. Dans l'ensemble, les résultats du rapport indiquent que l'état général du parc est bon et qu'il est relativement stable sur le plan de la durabilité écologique. Cela constitue une amélioration par rapport à l'évaluation précédente, réalisée en 2006, à l'issue de laquelle l'état du parc avait été jugé « acceptable ».

Des plans d'action ont été élaborés pour résoudre les problèmes recensés dans le rapport. Les données recueillies dans le cadre de l'étude serviront au renouvellement du Plan directeur du parc de la Gatineau.

## Profiter de la beauté du parc de la Gatineau toute l'année

Le parc de la Gatineau a connu un franc succès cette année; sa popularité est croissante, et résidents et visiteurs continuent de le fréquenter toute l'année. Les revenus des ventes de laissez-passer quotidiens ont augmenté de 200 p. 100 par rapport à la saison précédente, et les ventes de laissez-passer saisonniers ont aussi enregistré des records. La saison hivernale a été particulièrement réussie, le nombre de laissez-passer quotidiens vendus pour le ski, la raquette et le vélo

d'hiver ayant augmenté de plus de 80 p. 100. En ce qui concerne le nombre de laissez-passer saisonniers vendus pour ces activités, il a augmenté de près de 10 p. 100. Le parc de la Gatineau a aussi enregistré des augmentations notables quant au nombre de personnes qui se sont rendues au Centre des visiteurs, qui ont visité le domaine Mackenzie-King et qui ont fait un séjour de camping. De plus, on a constaté un niveau de participation sans précédent de jeunes aux activités offertes dans le parc. Au printemps et au début de l'été 2016, plus de 1 000 jeunes de 18 écoles ont participé aux programmes de la CCN. Toutes les places pour les sorties offertes dans le cadre des programmes scolaires se poursuivant en 2017 avaient été réservées dès décembre 2016. Ces résultats témoignent du travail constant accompli par les Amis du parc de la Gatineau et par les nombreux enseignants qui amènent leurs élèves à explorer le parc à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada.

Attrait populaire toute l'année, le parc procure des avantages économiques concrets à la région. En avril 2017, la CCN a publié une étude sur les visiteurs et les retombées économiques du parc de la Gatineau pour la période de septembre 2015 à août 2016. Plus de 2,6 millions de visites y ont été effectuées durant cette période. Selon cette étude, les retombées du parc sur le produit intérieur brut sont estimées à 241,5 millions de dollars, et le parc permet de maintenir l'équivalent de près de 5 000 emplois à temps plein.

## *Au service de la capitale : les Amis du parc de la Gatineau*

Groupe de citoyens et de bénévoles passionnés partenaire de l'intendance, les Amis du parc de la Gatineau aident les visiteurs à comprendre et à connaître le parc et à en profiter, de même qu'à explorer son vaste patrimoine naturel et humain. Les Amis du parc de la Gatineau proposent une vaste gamme d'activités éducatives dans le parc, y compris des visites de groupe et diverses activités d'interprétation offertes

en collaboration avec la CCN. En outre, les activités de l'hiver dernier comprenaient notamment la randonnée « Raquettes sous les étoiles », la série d'ateliers « Savoir-faire en milieu naturel » et une expérience associant raquette et spa offerte en partenariat avec le Nordik Spa-Nature. Le groupe a également pris part à des activités locales et a pu ainsi transmettre son enthousiasme pour la nature et le plein air dans la collectivité.



### Services à valeur ajoutée

Le Coloris automnal a été couronné de succès encore cette année, et la CCN a continué d'offrir une navette gratuite depuis Camp Fortune vers différents points de vue dans le parc. Forte du succès du projet pilote mené en 2015, la CCN a amélioré le service offert en ajoutant cette année une deuxième navette du centre-ville de Gatineau au lac Pink et au domaine Mackenzie-King. Ce partenariat avec la Société de transport de l'Outaouais et OC Transpo a permis de transporter 12 000 passagers dans le parc afin qu'ils puissent admirer les splendides couleurs de l'automne, tout en aidant à réduire la congestion locale. Durant le deuxième weekend du Coloris automnal, plus de 1 500 personnes ont participé aux activités de la quatrième édition de l'*Anishinabe Nibin* (l'été algonquin), durant lesquelles la culture et les traditions algonquines sont mises en valeur au Centre des visiteurs du parc de la Gatineau.

La CCN est toujours à la recherche de nouvelles façons d'attirer plus de visiteurs dans le parc. Par exemple, elle a mis en place l'année dernière un programme de fidélité, qui consiste en une entente entre la CCN et des commerces de la région pour offrir des rabais exclusifs aux détenteurs d'un laissez-passer d'hiver. De plus, un carnaval d'hiver à l'intention des nouveaux Canadiens a été organisé en collaboration avec les Amis du parc de la Gatineau en mars 2017. Offerte dans le cadre des festivités du 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada, cette activité visait à encourager les nouveaux arrivants à sortir à l'extérieur pour découvrir le parc et les joies de l'hiver.

## *Au service de la capitale : la Coopérative de solidarité de la ferme Moore*

Claude Sirois et Sylvain Bertrand, respectivement cofondateur et président de la Coopérative de solidarité de la ferme Moore, ont contribué à créer de nouvelles possibilités pour renouer avec une des propriétés agricoles historiques de la région de la capitale. Datant de plus de cent ans et situé à Gatineau, le domaine de la Ferme-Moore est un exemple des fermes que l'on trouvait partout au Canada au début du 20<sup>e</sup> siècle.

Ce domaine de 30 acres, qui a déjà appartenu à Philemon Wright, le fondateur de Hull, a été restauré et est maintenant accessible toute l'année. La Coopérative a signé un bail de cinq ans avec la CCN en 2015, puis elle a créé à la ferme le Centre d'écologie et d'agriculture urbaine de Gatineau, qui promeut l'écologie, l'agriculture urbaine et la conservation dans la région de la capitale. Dans le cadre des festivités

du 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada, la ferme Moore accueille également le Pavillon de l'écologie et de l'agriculture urbaine.

*« Nous souhaitons que les gens, les enfants et les familles viennent et mettent les mains dans la terre et voient comment on faisait les choses dans le passé. »*

— Claude Sirois

## Recherche scientifique dans la Ceinture de verdure

La Ceinture de verdure de la capitale du Canada est la plus grande ceinture de verdure au monde à être entièrement de propriété publique. En raison de sa grande diversité, elle est devenue un pôle scientifique et de gestion des ressources naturelles soutenu par la CCN et plusieurs partenaires. En plus d'aider à mieux comprendre l'habitat écologique unique de ce joyau naturel de la région de la capitale, la recherche a des incidences sur le plan international.

Au cours de la dernière année, plusieurs partenariats avec le milieu de la recherche ont contribué à l'intendance continue de la Ceinture de verdure, qui s'étend sur les vastes et précieux espaces verts de la CCN. À la baie Shirleys, qui compte une zone humide d'importance provinciale, Steven Cook, Ph. D., professeur à l'Université Carleton et titulaire d'une chaire de recherche du Canada, effectue une recherche de trois ans en milieu aquatique sur l'écologie et la conservation du poisson. Dans le secteur agricole du sud et de la forêt Pinhey, Peter Dang, Ph. D., et Henri Goulet, Ph. D., entomologistes à la retraite d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, travaillent depuis 2012 à la restauration de l'écosystème de ces dunes datant de 10 000 ans.

Dans le marécage Rocailleux, Joseph Bennett, Ph. D., de l'Université Carleton, étudie le contrôle et la gestion des espèces envahissantes en vue de protéger les espèces menacées dans l'une des zones protégées les



plus diversifiées sur le plan écologique de la vallée de l'Outaouais. L'un des attraits les plus impressionnants de la Ceinture de verdure, l'écosystème de la Mer Bleue, est également l'une des tourbières les plus étudiées au monde. Plusieurs projets en cours visent à étudier les changements climatiques dans la tourbière, qui s'étend sur 35 km<sup>2</sup> et où la tourbe atteint une profondeur de plus de six mètres. Tim Moore, Ph. D., et Nigel Roulet, Ph. D., de l'Université McGill étudient la séquestration du carbone dans les tourbières boréales dans le cadre de la Peatland Carbon Study (étude sur le carbone dans les tourbières).

### *Au service de la capitale : Tim Moore, Ph. D., et Nigel Roulet, Ph. D.,*

Chercheurs actifs de la Peatland Carbon Study (PCARS), Tim Moore, Ph. D., et Nigel Roulet, Ph. D., travaillent dans la tourbière depuis de nombreuses années. La Mer Bleue, qui date de 7 700 à 8 500 ans selon les estimations, est le principal lieu de recherche de la PCARS et demeure l'une des quelques tourbières toujours accessibles dans le sud du Canada. Puisqu'environ le

tiers du carbone biologique mondial est stocké dans les tourbières, les travaux des deux chercheurs consistent à mesurer la quantité de carbone absorbée et relâchée par la Mer Bleue, ce qui aidera à prédire l'incidence des changements climatiques sur les tourbières, qui couvrent une part importante des zones éloignées du Canada.

## Restauration des résidences officielles

À l'été 2016, des travaux de construction ont débuté pour réaménager l'avant-cour de Rideau Hall, la résidence officielle et le lieu de travail du gouverneur général du Canada. L'avant-cour sert à la tenue de grands événements, de cérémonies d'État et d'activités publiques. En collaboration avec le Bureau du secrétaire du gouverneur général, la CCN restaure la Fontaine de l'espoir, érigée à la mémoire de Terry Fox, remplace le revêtement de la chaussée et remet à niveau la zone d'arrivée de l'avant-cour, installe de nouveaux systèmes électrique et d'éclairage et améliore le drainage. Une bonne partie des travaux se sont déroulés au cours de l'année et devraient être terminés au début de l'été 2017. La CCN participe également à l'élaboration d'une vision à long terme pour Rideau Hall.

## Fonds Canadiana

Depuis plus de 25 ans, la contribution du Fonds Canadiana aux résidences officielles a été immense, prenant la forme d'œuvres d'art, de meubles et d'objets rares et précieux. Les acquisitions faites par l'entremise du Fonds Canadiana font partie de la collection de la Couronne pour les résidences officielles du Canada, l'inventaire de tous les objets importants acquis et préservés pour les résidences officielles. Les articles et les meubles choisis sont souvent le reflet du patrimoine et des traditions artistiques du Canada et associés à des événements historiques nationaux. Ils peuvent aussi ajouter au style architectural d'une résidence en particulier. Au cours de la dernière année, le Fonds Canadiana a pu faire l'acquisition de deux épreuves chromogéniques numériques (*Grasses, Bruce Peninsula, Ontario, Canada 1981* et *Mount Edziza #2, Northern British Columbia, Canada 2012*) du réputé photographe canadien Edward Burtynsky, l'artiste qui crée les images géantes faisant partie du Monument national de l'Holocauste.



### *Fontaine de l'espoir, érigée à la mémoire de Terry Fox*

Honorer les grands Canadiens constitue une façon importante de célébrer le sesquicentenaire de notre pays. En 1980, Terry Fox a inspiré les Canadiens à l'échelle du pays avec son Marathon de l'Espoir visant à recueillir des fonds pour la recherche sur le cancer. Cette année, la CCN collabore à la restauration de la Fontaine de l'espoir, qui a été construite en 1981 et 1982 pour commémorer le parcours de Terry Fox et souligner l'Année internationale des personnes handicapées des Nations Unies. La nouvelle structure permettra de perpétuer ce legs symbolisant l'endurance et la détermination de Terry Fox, tout en constituant un rappel d'espoir pour tous les Canadiens.



## Les éléments commémoratifs nationaux

Une partie du rôle d'intendante de la CCN consiste à collaborer étroitement avec le gouvernement fédéral afin de soutenir l'aménagement d'éléments commémoratifs nationaux pour souligner les principales contributions et expériences des gens dans notre pays et dans le monde. La CCN a la responsabilité de collaborer avec ses partenaires pour faciliter la création de monuments commémoratifs en accordant des approbations de l'utilisation du sol, en fournissant une expertise technique et en matière de conception et en gérant des projets. Elle entretient aussi les monuments existants se trouvant sur des terrains fédéraux.

### Monument national de l'Holocauste

La construction du Monument national de l'Holocauste a débuté sur les plaines LeBreton à la fin du printemps 2016. Ce monument vise à honorer la contribution des survivants de l'Holocauste au Canada et à graver dans notre conscience nationale les leçons de l'Holocauste. La CCN supervise la construction du monument et sera responsable de son entretien et de sa préservation à long terme. Le Conseil d'édification du Monument national de l'Holocauste a tenu une cérémonie de consécration du Monument à laquelle ont participé des représentants de la CCN, le premier ministre, la ministre du Patrimoine canadien, d'autres responsables publics, des survivants de l'Holocauste et des donateurs. Les travaux de construction du monument devraient être terminés en août 2017, et l'inauguration officielle aura lieu en septembre 2017, conformément à l'échéancier de projet révisé du gouvernement.



# PARTENAIRE CRÉATIVE

---

*Partenaire créative, la CCN s'engage utilement avec un large éventail d'intervenants et de citoyens et collabore avec eux pour bâtir une région de la capitale forte et distinctive qui représente tous les Canadiens.*

---

Dans sa quête constante de créativité et d'innovation, la CCN est une partenaire à valeur ajoutée qui tisse des relations solides, encourage les partenariats stratégiques et collabore avec un large éventail de citoyens et d'intervenants de toute la région de la capitale. Par cette approche, elle vise à ce que tous les Canadiens puissent contribuer de façon significative à l'édification d'une capitale inspirante qui se démarque.



## Établir des relations avec les peuples autochtones

La CCN a continué de chercher des façons d'établir des relations solides avec les chefs et les peuples autochtones locaux en veillant à ce que l'on tienne compte de leurs intérêts dans les nombreux projets et initiatives entrepris dans la région.

### Délégation des chefs algonquins

En 2016, la CCN a commencé à discuter régulièrement avec la délégation des chefs algonquins, laquelle est ouverte à toutes les communautés représentées par le Secrétariat de la Nation algonquine et le Conseil tribal de la nation algonquine Anishinabeg (CTNAA). On a ainsi créé une assemblée où la CCN peut engager le dialogue avec les dirigeants algonquins sur une variété de sujets, dont les projets d'immobilisation majeurs de la région, et sur la gestion et l'utilisation des terrains de la CCN. Ce dialogue vise à créer et à entretenir une relation de travail positive et une collaboration plus étroite entre la CCN et la nation algonquine.

### Île Victoria

La CCN a des discussions fructueuses avec les chefs algonquins de la région pour travailler à la restauration du 150, rue Middle sur l'île Victoria, où l'on prévoit aménager le Pavillon *Kabeshinân Minitig* (île Victoria), un pavillon de la Confédération dont l'ouverture est prévue à l'été de 2017. Ce bâtiment en pierre au passé industriel abritait autrefois le siège social de la Bronson Company, une entreprise pionnière dans l'industrie du sciage qui s'est ensuite convertie à la production de pâte à papier et d'hydroélectricité. La CCN a acheté le bâtiment en janvier 1966.

La CCN, les chefs de Pikwakanagan et de Kitigan Zibi ainsi que le grand chef du CTNAA ont formé le comité directeur sur l'île Victoria en mai 2016. Ce comité donne des conseils et des avis pour veiller à ce que l'île soit réservée à des usages culturels appropriés et à court terme (p. ex., des cérémonies ou des feux sacrés), et pour jeter les bases d'un cadre qui définira une vision à long terme de l'île établie par les Algonquins et qui permettra de la concrétiser.



### Place Abinan

Dans le cadre du projet de réaménagement des terrains riverains de la rue Jacques-Cartier, et en collaboration avec la communauté anishinabée de Kitigan Zibi et la Ville de Gatineau, la CCN a inauguré la place Abinan. Le mot *abinan* signifie « des gens étaient ici » en langue anishinabée (une langue algonquine). Cette nouvelle place publique longeant la berge nord de la rivière des Outaouais souligne la longue histoire de la nation algonquine dans la région. L'œuvre de l'artiste anishinabé Simon Brascoupé intitulée *Birch Bark Basket* y est bien visible.

Durant le projet de réaménagement, plus de 125 000 artefacts datant d'environ 3 600 à 7 000 ans ont été découverts lors des fouilles archéologiques menées entre 2013 et 2015. En plus de sa contribution de 16 millions de dollars au projet de réaménagement des berges, la CCN a également prêté les services de l'archéologue Ian Badgely dans le cadre de la création de la place Abinan.

### Protocole archéologique

La CCN est responsable de l'utilisation des terrains fédéraux et, à ce titre, elle s'est engagée à conserver le patrimoine, ce qui comprend la gestion des ressources archéologiques — avant, pendant et après les travaux d'aménagement —, et elle considère que les questions d'archéologie font partie de sa planification. Ce travail implique de cartographier le potentiel archéologique de la région de la capitale, de faire des évaluations environnementales pour minimiser les effets néfastes sur l'environnement (y compris sur les ressources archéologiques) et d'assurer l'entreposage adéquat des artefacts.

La participation des Autochtones est essentielle dans ce domaine, en particulier lors des fouilles et quand on découvre des artefacts dans la région. Cette année, l'équipe archéologique de la CCN a dirigé la révision et le renouvellement du Protocole de cogestion des ressources archéologiques dont la dernière mise à jour remonte à 2012. Il y a eu de bonnes discussions avec le chef des Algonquins de Pikwakanagan, Kirby Whiteduck, et le chef des Anishinabés de Kitigan Zibi, Jean-Guy Whiteduck, qui ont mené à la signature d'un accord pour assurer une collaboration constante entre la CCN et les communautés autochtones locales dans la protection et la gestion des ressources archéologiques des terrains de la CCN.

## « La CCN établit une norme parmi les sociétés d'État. »

**Mark Kristmanson, Ph. D.**

Premier dirigeant, Commission de la capitale nationale

### Échanger avec les Canadiens

Cette année a été l'une des plus réussies en matière de consultation et de participation. Plus de 27 000 Canadiens ont donné à la CCN leur opinion et leurs idées sur une variété de sujets. De plus, la présence de la CCN dans les médias sociaux s'est grandement accrue au cours des dernières années. En 2016-2017, plus de 129 000 personnes ont été en contact avec la CCN en ligne sur Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn et YouTube.

#### Labo d'urbanisme de la capitale

Conçu pour être un forum de dialogue et de participation innovant, le labo d'urbanisme de la capitale est l'endroit où la collectivité, les maîtres à penser, les spécialistes et les citoyens intéressés se rassemblent pour discuter de sujets importants qui touchent la région de la capitale. En 2016, la CCN a commencé la diffusion sur YouTube en plus de Periscope.

En 2016-2017, le labo d'urbanisme de la capitale a organisé des conférences sur plusieurs sujets importants et nouveaux dont voici des exemples marquants.

- **Bâtir une capitale : perspective de Washington**  
En septembre 2016, Marcel Acosta et Beth White, respectivement directeur général et commissaire à la National Capital Planning Commission à Washington, D.C., se sont joints à Mark Kristmanson pour discuter des problèmes communs aux capitales canadienne et américaine.
- **La route de la ville intelligente** En octobre 2016, Robin Chase, cofondateur et ex-directeur général de Zipcar, s'est exprimée sur l'incidence des véhicules autonomes sur la vie urbaine.

- **Les biens naturels : l'or vert de la capitale**  
Pour la dernière activité de 2016, des conférenciers de la Fondation David Suzuki, du Smart Prosperity Institute et de l'Université du Québec en Outaouais ont discuté des avantages économiques des actifs verts — ou « capital naturel » — de la CCN.
- **Les parcs et leurs environs : cultiver un air de famille** En mars 2017, Randall McKay, Louis-Martin Levac et Richard Scott, planificateurs de la Ville de Banff, de la Ville de Mont-Tremblant et du parc urbain national de la Rouge, ont traité des défis que l'aménagement des parcs et de leurs alentours pose aux municipalités.
- **Mobiliser la jeunesse pour imaginer la ville**  
En avril 2017, différents groupes, dont la Commission jeunesse de Gatineau, le Conseil des jeunes de la Ville d'Edmonton et un groupe de l'Université Berkeley de Californie, sont venus expliquer comment ils permettent aux jeunes de s'engager au sein de leur collectivité. L'entreprise ottavienne Wingd, axée sur les jeunes, a offert son soutien à titre d'ambassadrice de cette activité.

De plus, une activité spéciale soulignant la Journée nationale des Autochtones a eu lieu le 21 juin 2016. L'architecture et le design des Premières Nations y étaient à l'honneur et un groupe d'architectes autochtones réputés ont parlé de leur philosophie du design et de leurs plus récents projets. Cette discussion a été suivie d'une soirée spéciale, organisée en collaboration avec l'Ottawa International Writers Festival, qui a réuni poètes, artistes et auteurs autochtones de renom de tout le pays.

#### *Participation aux activités du labo d'urbanisme de la capitale en 2016-2017*

- 1 350 participants présents
- 756 participants en ligne

## Faits saillants de la mobilisation publique en 2016-2017

La CCN a organisé 64 activités de mobilisation publique (19 de plus que l'an dernier) : 9 activités en ligne, 8 consultations publiques, 37 rencontres avec les intervenants et la collectivité, 10 activités au labo d'urbanisme de la capitale.

## Campus Civic de L'Hôpital d'Ottawa

À la demande de la ministre du Patrimoine canadien, l'honorable Mélanie Joly, la CCN a entrepris l'examen de 12 emplacements fédéraux potentiels pour le nouveau campus Civic de L'Hôpital d'Ottawa. L'examen, réalisé de juin à novembre 2016, avait pour objectif de s'assurer que cet important établissement de santé repose sur des bases solides et qu'il pourra répondre aux besoins des patients qui compteront sur L'Hôpital d'Ottawa au cours des prochaines décennies. La CCN a été chargée de suivre un processus de recherche rigoureux fondé sur des données probantes, complété par la participation du public et des intervenants.

Durant l'été et l'automne de 2016, la CCN a mené de vastes consultations afin de contribuer à formuler des recommandations valables et fondées sur des données probantes. Plus de 8 000 personnes ont fait des commentaires tant sur les critères de sélection provisoires que sur les emplacements fédéraux qui pourraient accueillir le futur hôpital. En outre, la CCN a obtenu la participation d'un vaste éventail d'intervenants clés de différentes instances, dont Patrimoine Ottawa, les Amis de la Ferme expérimentale centrale, la Ville d'Ottawa, le Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) de Champlain, le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais, Agriculture et Agroalimentaire Canada, et Services publics et Approvisionnement Canada.

Tous les commentaires ont été analysés et consignés dans un rapport pour informer le comité chargé d'évaluer l'emplacement. Ce comité s'est réuni plusieurs fois pour formuler sa recommandation au conseil d'administration de la CCN. En novembre 2016, le conseil d'administration a recommandé le pré Tunney comme emplacement privilégié. En décembre, la ministre du



Patrimoine canadien a demandé que les fonctionnaires fédéraux entreprennent les préparatifs nécessaires pour que le futur campus Civic de L'Hôpital d'Ottawa puisse être construit à l'emplacement de l'ancien édifice Sir-John-Carling. Cet emplacement avait été classé au second rang par le comité d'experts qui avait noté qu'il répondait à la préférence marquée du public pour un emplacement desservi par le transport en commun. Services publics et Approvisionnement Canada dirigera le travail du gouvernement fédéral visant à rendre ce terrain disponible pour le nouveau campus Civic. La CCN continuera de participer au projet en vertu de son mandat et de ses responsabilités. La CCN a déjà travaillé avec L'Hôpital d'Ottawa pour élaborer un plan qui protégera le patrimoine bâti de ce secteur.



## Travailler avec les universités et les collèges

La région de la capitale compte plusieurs universités et collèges et tire avantage de la participation des étudiants postsecondaires en leur permettant de mettre leurs compétences et leur énergie à profit pour contribuer à bâtir une meilleure capitale.

### Série de conférences sur l'architecture de l'Université Carleton

En janvier, la CCN s'est associée à la série de conférences de l'école d'architecture Azrieli de l'Université Carleton pour explorer des exemples concrets d'excellence en design de lieux à vocation sociale et leurs nombreux avantages pour les collectivités. Des centaines de personnes se sont présentées au Musée canadien de l'histoire pour assister à la conférence de l'architecte Morten Schmidt, de la société d'architectes Schmidt Hammer Lassen, qui a réalisé la bibliothèque centrale d'Halifax. Cette collaboration avec l'école existe depuis la création du labo d'urbanisme de la capitale en 2013.

### Le Collège Algonquin et la Stratégie de restauration des granges

Avec la parution de la nouvelle Stratégie de restauration des granges, élaborée cette année en partenariat avec le Collège Algonquin, la CCN prévoit prendre des mesures pour restaurer les granges d'importance historique de la Ceinture de verdure qui ont besoin de réparations. Ce travail s'inscrit dans le cadre du mandat d'intendance environnementale de la CCN en plus de donner une vitrine au legs et à la capacité de production agricole de la capitale.

En partenariat avec le campus Perth du Collège Algonquin, l'équipe immobilière de la CCN évaluera l'état actuel de plus de 80 granges. Le programme de charpenterie et de menuiserie traditionnelles du Collège, qui a développé un savoir-faire en matière de grange en bois rond et en bois d'œuvre, apportera une valeur considérable en entreprenant ce projet, surtout par rapport à l'inspection professionnelle et l'évaluation du patrimoine.

## Appuyer les projets communautaires

### Sentier d'hiver Sir-John-A.-Macdonald

Les sentiers longeant les terrains riverains de la promenade Sir-John-A.-Macdonald sont la destination préférée des amateurs d'activités récréatives pendant les mois plus chauds. Mais cet hiver a marqué la première saison du sentier d'hiver Sir-John-A.-Macdonald, un sentier d'hiver polyvalent de 16 kilomètres parallèle à la promenade depuis le Musée canadien de la guerre jusqu'à la plage Westboro. Ce sentier à deux voies accessible aux skieurs de randonnée, aux raquetteurs, aux marcheurs et aux cyclistes d'hiver est le résultat d'un projet communautaire, fruit de la collaboration entre l'association récréative Dovercourt, la Westboro Beach Community Association et la CCN. Devant cette première réussite, la CCN a signé un accord triennal avec l'association récréative Dovercourt pour soutenir le projet.

### Impressions des résidents de la région de la capitale

Selon un sondage réalisé par la firme Environics auprès de 1 539 personnes, les résidents de la région de la capitale du Canada accordent une note élevée à la CCN pour son travail. Parmi les répondants au sondage :

- 94 p. 100 sont d'avis que la CCN a un rôle à jouer pour faire de la capitale le reflet inspirant du Canada et des Canadiens (en 2014, 95 p. 100 étaient de cet avis);
- 77 p. 100 croient que la CCN prend de bonnes décisions (en 2014, 77 p. 100 étaient de cet avis);
- 76 p. 100 estiment que la CCN partage leurs valeurs (en 2014, 72 p. 100 étaient de cet avis);
- 56 p. 100 affirment que la CCN fait du bon travail quand il s'agit de consulter et d'informer le public (en 2014, 48 p. 100 étaient de cet avis).

## Contribuer à la capitale : Dave Adams

À titre de chef de l'entretien et de gestionnaire de projet du sentier d'hiver Sir-John-A.-Macdonald, Dave Adams, un bénévole de la collectivité, veille à ce que des milliers de résidents et de visiteurs actifs puissent profiter du plein air en hiver, au cœur même de la région de la capitale. Après le succès d'un projet pilote réalisé l'an dernier, M. Adams a travaillé fort cet hiver pour que les sentiers restent ouverts toute la saison, avec l'aide de nouveau matériel d'entretien acheté grâce à une

campagne de financement. De la mi-décembre à avril, M. Adams a bravé la météo instable de cette année pour entretenir plus de 28 km de sentiers dans le but d'offrir à tous les visiteurs des sentiers sécuritaires et de qualité et de prolonger la saison hivernale.

« Ce sentier est celui des gens. Tous sont les bienvenus... Je veux seulement que les gens sortent dehors. » [traduction]

— Dave Adams





---

## RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ORGANISME

---

*Dans tout ce qu'elle fait, la CCN vise à promouvoir les principes de responsabilité sociale d'entreprise. Cela signifie d'adopter des pratiques respectueuses de l'environnement pour contribuer à assurer la durabilité, de protéger le patrimoine de la capitale, d'aménager une capitale d'accès universel et de favoriser la diversité et la santé de la main-d'œuvre.*



## Protection de l'environnement et durabilité

L'an dernier, la CCN a fait équipe avec des intervenants pour réaliser de nombreux projets qui ont contribué à protéger l'environnement et à assurer la durabilité à long terme. Les pratiques de démolition écologique ont permis de réduire considérablement la quantité de matériaux de construction envoyés aux sites d'enfouissement, avec pour résultat une réduction de 5 p. 100 des émissions de la CCN. La CCN s'est jointe à l'Office de protection de la nature de la vallée Rideau et au Fonds d'action communautaire pour la protection des Grands Lacs pour améliorer le milieu humide existant en amont du ruisseau des rapides Black et en doubler la superficie. On améliorera ainsi la qualité de l'eau du bassin hydrographique, la diversité des végétaux et l'habitat des reptiles et des amphibiens.

## Conservation du patrimoine

La gestion de plus de 1 700 propriétés dans la région de la capitale est un aspect essentiel du rôle d'intendante de la CCN. Plus de 70 de ces propriétés dont la CCN a la garde sont désignées édifices fédéraux du patrimoine. La société d'État gère également six lieux historiques nationaux et six résidences officielles. La conservation du patrimoine accorde de l'importance à la reconnaissance des paysages culturels qui font le lien entre l'histoire humaine et le paysage et reflètent la relation entre les gens et l'environnement. La CCN travaille à l'évaluation des propriétés de la région de la capitale du Canada et se fie aux Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada pour orienter la gestion de nos ressources patrimoniales.



## Accès universel

La CCN a continué d'exercer son rôle de chef de file dans la promotion et l'amélioration de l'accès universel. Le Comité consultatif sur l'accessibilité universelle, où siègent des représentants de la collectivité et de la CCN, continue de jouer un rôle actif. Grâce au partenariat soutenu de la Fondation Rick Hansen, des ateliers ont été organisés pour promouvoir la mise en œuvre du Programme d'agrément et de certification en matière d'accessibilité. On a également commencé à améliorer l'accès universel de points d'intérêt historiques dans le secteur du marché By du centre urbain. Le nouveau Plan de la capitale du Canada insiste sur l'importance de l'accès universel dans toute la région. De plus, l'appel de propositions en vue du réaménagement des plaines LeBreton comprenait des critères d'évaluation et insistait sur l'obligation de tenir compte de l'accès universel.

## Main-d'œuvre

La CCN s'engage à se doter d'une main-d'œuvre diversifiée. Sa main-d'œuvre est issue des minorités visibles dans une proportion de 10 p. 100, ce qui est l'objectif que la société d'État s'est fixé pour refléter la diversité canadienne. La CCN a également donné suite à l'engagement du gouvernement du Canada envers la santé mentale. Le premier dirigeant est le champion de la santé mentale de la CCN, un comité de travail sur la santé mentale des membres du personnel a été créé, les employés et leur famille peuvent se prévaloir d'un programme d'aide, et des programmes de mieux-être, comme le yoga et le pilates, sont offerts au siège social. Il existe aussi plus de 15 autres projets qui donnent de l'information et des services en santé mentale.



---

## REGARDER VERS L'AVENIR

---

*Afin de constituer un legs durable pour les prochaines générations, la CCN se projette dans les décennies à venir pour s'assurer qu'elle continue de remplir le mandat de la loi portant sa création, lequel consiste à bâtir une région de la capitale où la nature et le caractère du siège du gouvernement du Canada reflètent son importance nationale. Ce mandat suscite l'inspiration et la créativité alors que la CCN anticipe les possibilités qui s'offriront à la région.*

La région de la capitale de demain traversera une longue et passionnante période de transition orientée par une suite d'initiatives et de projets innovants et audacieux. De nombreuses tâches cruciales attendent la CCN dans les années à venir, comme terminer des projets phares de grande envergure, planifier avec soin et relever les défis déterminants qui pourraient avoir une incidence sur la façon dont elle offre ses services à la population canadienne.

Au cours des prochaines années, la CCN continuera avant tout de créer une dynamique autour d'une série de priorités afin d'orienter ses efforts vers l'édification d'une région de la capitale dynamique, durable, inspirante et prospère. Ces priorités consistent à soutenir le réaménagement des plaines LeBreton et des îles environnantes; améliorer l'accès public et la connectivité des berges et des cours d'eau; moderniser son cadre de planification et renouveler le plan à long terme du parc de la Gatineau; créer un legs durable; être une partenaire à valeur ajoutée; et faire preuve d'excellence.

## Célébrer le sesquicentenaire du Canada et créer un legs durable

Les célébrations du 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada veulent inspirer les Canadiens en montrant ce que la région de la capitale a de plus beau à offrir. Souligner cet anniversaire sera l'objectif principal de la CCN jusqu'à la fin de 2017. En collaboration avec des partenaires, on continuera d'inaugurer les Pavillons de la Confédération pour donner aux Canadiens davantage d'occasions d'explorer le bâti historique de la région de la capitale tout en apprenant l'histoire du Canada. On a redonné vie à ces propriétés emblématiques pour cette année marquante, mais elles demeureront un legs durable dont les Canadiens pourront profiter pendant des décennies. De la même façon, les résultats du travail entrepris cette année pour contribuer à embellir la capitale et à améliorer la connectivité profiteront à la région en 2017, mais ils constitueront aussi un investissement pour les générations qui suivront.

## Appui à des projets d'envergure

Plusieurs projets d'envergure en cours ou qui se profilent à l'horizon promettent de transformer considérablement la région de la capitale à long terme. Étant donné l'étendue de ces projets, il sera de première importance de veiller à ce qu'ils contribuent à renforcer la capitale. La consultation et la mobilisation continueront d'être à l'avant-plan de tous les projets d'envergure de la CCN.

L'un de ces projets est le réaménagement des plaines LeBreton, après 50 ans de sous-utilisation. Comme les négociations avec le promoteur préféré se poursuivent, les prochaines étapes seront de conclure un accord sur les conditions, puis d'obtenir les approbations fédérales nécessaires pour que le projet aille de l'avant. On prévoit que sa réalisation par étapes sera terminée entre 2021 et 2026. La CCN demeurera étroitement engagée durant tout le projet, travaillera avec le promoteur et les partenaires clés et cherchera activement des occasions d'engagement quand ce sera possible.

La construction du prolongement vers l'ouest du TLR d'Ottawa et des projets de développement comme Zibi nécessiteront un engagement analogue. En sa qualité de planificatrice de la région de la capitale du Canada, la CCN jouera le rôle essentiel d'accorder les approbations fédérales d'utilisation du sol, du design et des transactions. Pour certains projets, la CCN aidera aussi à favoriser la consultation et la mobilisation des principaux intervenants et partenaires, en particulier les communautés autochtones locales.

Dans les années qui viennent, la CCN mettra également au point ses plans relatifs aux berges de la rivière des Outaouais en mettant l'accent sur l'amélioration de la connectivité et de la sécurité, en aménageant plus de parcs et de lieux à vocation récréative et en embellissant les vues de la rivière. Cela comprendra les plans pour le magnifique parc riverain Sir-John-A.-Macdonald — un parc s'étendant sur 9 kilomètres, dont 2,4 kilomètres sont touchés par le prolongement vers l'ouest du TLR — et la berge nord de la rivière des Outaouais. À mesure que l'élaboration de ces plans progressera, la CCN organisera d'autres consultations publiques et mobilisera les principaux intervenants pour assurer la gestion écologique et durable de nos cours d'eau.

## Réaliser les plans à long terme

On commencera à mettre en œuvre le Plan de la capitale du Canada, rendu public cette année, qui servira de schéma pour développer l'usage des terrains fédéraux de la région de la capitale. Les 17 projets marquants nécessiteront de faire des travaux considérables sur plusieurs bâtiments et propriétés d'importance nationale dans des secteurs comme la Cité parlementaire, le parc de la Gatineau, la Ceinture de verdure et le boulevard de la Confédération. Réaliser tous ces travaux nécessitera des efforts collectifs d'un large éventail de partenaires, dont le gouvernement fédéral et les municipalités.

La CCN renouvellera également le Plan directeur du parc de la Gatineau, qui expose le projet d'aménagement, d'utilisation et de gestion du parc à long terme. L'examen du précédent plan directeur de 2005 a commencé cette année et devrait être terminé d'ici la fin de 2017-2018. Ce processus comprendra des consultations publiques pour aider à l'élaboration du prochain plan.



Dans le cadre de son engagement à faire preuve de leadership environnemental, la CCN actualisera aussi sa stratégie environnementale qui sert de document-cadre pour orienter tous ces plans directeurs et ses opérations. Centrée sur plusieurs domaines clés comme la réduction des déchets, la protection de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique, la dernière version de la stratégie a été élaborée en 2009 et mise à jour en 2013. La CCN consultera le public et les intervenants sur la stratégie renouvelée l'an prochain, avec pour objectif de commencer à la mettre en œuvre d'ici 2018-2019.

## Améliorer les opérations, atteindre l'excellence

La CCN s'efforce constamment d'atteindre l'excellence en sa qualité de société d'État fédérale exemplaire et elle se met au défi de mieux servir les Canadiens en toute occasion. Dans le cadre de cet engagement, la CCN entreprendra un vaste chantier qui consistera à élaborer ses cadres de mesure du rendement et de gestion des risques pour se conformer aux nouvelles exigences du gouvernement et aux pratiques exemplaires du secteur public; à promouvoir les plus hautes normes de service à la clientèle et d'efficacité dans la gestion de ses baux résidentiels et agricoles; à améliorer ses opérations internes et à optimiser ses processus opérationnels; et à promouvoir constamment l'ouverture et la transparence en mettant l'accent sur la participation des citoyens et des intervenants.

Fournir le soutien et les occasions nécessaires au recrutement et à la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée et diversifiée est une composante essentielle de l'excellence. La CCN reste engagée envers son personnel — qui est essentiel à la réalisation des objectifs de l'organisme — et elle a élaboré des programmes pour aider à le mobiliser, à améliorer sa charge de travail et à fournir un environnement de travail sain. Ces stratégies assureront un équilibre convenable entre le travail et la vie personnelle des membres du personnel et leur donneront aussi accès à des possibilités de perfectionnement professionnel et au soutien nécessaire pour s'acquitter de leurs tâches quotidiennes. Ensemble, ses initiatives constituent les assises qui permettront à la CCN d'améliorer son rendement.

## Relever les défis et saisir les occasions

La CCN compte parmi les plus importants gestionnaires et propriétaires fonciers de la région de la capitale. À ce titre, elle supervise un vaste réseau d'infrastructures, qui est utilisé tous les jours et qui comprend des édifices, des parcs, des ponts, des promenades et des sentiers. Même si d'importants travaux d'entretien et de conservation sont en cours dans la région, la CCN a toujours de la difficulté à régler le déficit considérable de l'entretien différé de ses actifs. La CCN et son conseil d'administration reconnaissent que l'état de détérioration de nombreux actifs, dont certains parmi les plus précieux de la région de la capitale, constitue un défi qui doit être relevé.

La CCN continuera également d'envisager son rôle dans la réponse aux forces émergentes prépondérantes qui façonneront — et pour longtemps — l'aménagement de la région. Une attention concertée sur la mobilisation citoyenne et la participation de plus de gens aux processus de décision et de planification de la CCN contribuera à ce que la région de la capitale représente tous les Canadiens et à composer avec les incertitudes de l'avenir. La CCN est responsable de donner au public, aux intervenants et aux partenaires d'importantes occasions de s'exprimer sur le développement de la région de la capitale puisque, en définitive, elle appartient à tous les Canadiens.



---

# GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTAT

---

## Mandat

La Commission de la capitale nationale (CCN) est une société d'État fédérale créée par le Parlement du Canada en 1959 en vertu de la *Loi sur la capitale nationale*. Le rôle de la CCN, tel qu'il est défini dans la *Loi sur la capitale nationale*, est « d'établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et de concourir à la réalisation de ces trois buts, afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale. » Elle s'acquitte de ce rôle par l'entremise des secteurs d'activité suivants :

- l'orientation de la planification à long terme liée aux terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada;
- l'orientation et la surveillance de l'utilisation et de l'aménagement des terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada;
- la gestion, la conservation et la protection des actifs de la CCN (dont le parc de la Gatineau, la Ceinture de verdure, des parcs urbains, des biens immobiliers et d'autres actifs comme des ponts, des sentiers et des promenades);
- l'entretien des sites patrimoniaux de la région de la capitale du Canada, comme les résidences officielles et les lieux commémoratifs nationaux.

À titre de société d'État fédérale, la CCN est assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle rend des comptes au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien désigné comme ministre aux fins de la *Loi sur la capitale nationale*.

## Mission

La mission de la CCN est de s'assurer que la région de la capitale du Canada revêt une importance nationale et constitue une source de fierté pour la population canadienne.

## Principes directeurs

Pour encadrer ses activités, la CCN respecte les principes suivants. Ces principes soutiennent les priorités que le gouvernement fédéral a établies pour les sociétés d'État.

### **Responsabilisation**

La CCN s'engage à servir le public avec fierté et à être responsable et respectueuse en exerçant une gestion financière prudente.

### **Ouverture et transparence**

La CCN s'engage à assurer l'ouverture et la transparence de ses activités et à solliciter les commentaires du public et des intervenants, car elle reconnaît que tous les Canadiens doivent pouvoir profiter de la capitale du pays.

### **Clarté**

La CCN établit des priorités claires et s'engage à créer une vision commune de la région de la capitale du Canada pour tous les Canadiens.

### **Intégrité**

La CCN interagit de façon intègre, honnête, respectueuse et juste avec les clients, les partenaires et le public.

### **Leadership et innovation**

La CCN accorde de l'importance à la créativité et à l'innovation fondées sur les connaissances et la recherche. Elle favorise l'initiative pour trouver des solutions aux problèmes et donner l'exemple.

## Piliers organisationnels

Les projets destinés à bâtir une capitale plus verte et à donner la priorité aux gens sont fondamentaux à tout ce que la CCN accomplit. Les deux piliers sont intégrés à la culture de la CCN.

### Les gens d'abord

La CCN s'engage à créer un milieu de travail stimulant et enrichissant pour son personnel et à faire en sorte que sa main-d'œuvre soit représentative. Dans ses échanges avec le public, elle s'efforce d'être un organisme ouvert et transparent qui atteint l'excellence en matière de service à la clientèle et de participation populaire.

### Bâtir une capitale plus verte

À titre d'intendante principale des terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada, la CCN s'engage à bâtir une capitale plus verte pour assurer la durabilité à long terme de la région.

## Conseil d'administration

### Composition, rôles et responsabilités

Le conseil d'administration de la CCN réunit des personnes de la région de la capitale et d'ailleurs au Canada dont le profil professionnel est pertinent. Comme le définit la *Loi sur la capitale nationale*, le conseil est composé du président, du premier dirigeant et de 13 autres personnes représentant la région de la capitale et d'autres parties du Canada. En ce moment, sept membres du conseil résident dans la région de la capitale nationale (y compris le président et le premier dirigeant), tandis que les huit autres membres viennent d'ailleurs au pays. Les maires d'Ottawa et de Gatineau participent également à toutes les réunions du conseil d'administration à titre de participants d'office sans droit de vote.

Le conseil d'administration est responsable de la surveillance et de l'orientation des activités et des actifs de la CCN. Pour s'acquitter de ce rôle, il se charge de faire ce qui suit :

- il établit les grandes orientations stratégiques de l'organisme;
- il veille à l'utilisation efficace des ressources de la société d'État;
- il surveille et examine le rendement de l'organisme et les risques auxquels il est exposé;
- il approuve les principaux documents de reddition de comptes au gouvernement, comme le plan d'entreprise, le rapport annuel et les rapports financiers trimestriels;
- il approuve les transactions et les projets importants que la CCN entreprendra;
- il communique et favorise les relations avec le gouvernement, les intervenants et le public.

Dans le cadre de son rôle de surveillance de l'organisme, le conseil d'administration prend une part active dans l'établissement et le suivi de l'orientation de la gestion. Le premier dirigeant rend compte au conseil d'administration de la gestion des activités de la CCN et de la mise en œuvre des orientations stratégiques du conseil pour l'année qui vient. Le premier dirigeant fait rapport au conseil d'administration au début de chaque séance du conseil en présentant un rapport d'activité.

### Nomination des membres du conseil

Le ministre responsable de l'application de la *Loi sur la capitale nationale* nomme les membres du conseil avec l'approbation du gouverneur en conseil, tandis que le gouverneur en conseil nomme le président et le premier dirigeant. Depuis février 2016, un nouveau processus est en vigueur pour les nominations du gouverneur en conseil, y compris celles des présidents, des dirigeants et des membres de conseils d'administration. Les nouvelles exigences établissent un processus de sélection ouvert, transparent et fondé sur le mérite. En vertu de ce processus, les personnes intéressées peuvent soumettre leur candidature au gouvernement. Un comité de sélection évaluera les candidats et ciblera les plus qualifiés pour le poste à pourvoir. Suivant l'avis du comité, le ministre recommande un candidat au gouverneur en conseil aux fins de nomination.

## Participation des municipalités aux séances du conseil d'administration

En février 2016, le conseil d'administration de la CCN a modifié ses règlements administratifs pour que les maires d'Ottawa et de Gatineau puissent siéger à toutes ses séances à titre de participants d'office sans droit de vote. Cette entente a été officialisée par les maires, en présence de la ministre responsable de la CCN, par la signature d'un protocole d'entente en avril 2016.

La participation des maires est régie par le code de conduite, les dispositions relatives à la confidentialité et les règles sur les conflits d'intérêts que doivent respecter les membres du conseil d'administration de la CCN. En tant que participants d'office sans droit de vote, et à l'instar de tous les autres membres, les maires peuvent participer aux discussions en soulevant des questions et en faisant des commentaires durant les séances du conseil. Les maires sont présents pour toutes les affaires du conseil sauf quand des points à l'ordre du jour concernent la confidentialité commerciale, les secrets du cabinet, le secret professionnel entre l'avocat et son client, les ressources humaines ou des questions confidentielles, et les résidences officielles du Canada.

## Responsabilité et fonctionnement

Le conseil d'administration est régi par un ensemble de règlements administratifs et de chartes. Les règlements administratifs de la CCN donnent des précisions sur les pouvoirs du conseil aux termes de la *Loi sur la capitale nationale* et sur les séances du conseil, délèguent des pouvoirs au premier dirigeant et au secrétaire de la Commission, et comprennent d'autres résolutions de fonctionnement, notamment sur les opérations bancaires et la participation des municipalités aux séances du conseil d'administration. Les chartes de la CCN énoncent les droits et les responsabilités du conseil d'administration et des comités de la société d'État.

Le Comité de la gouvernance examine le cadre de gouvernance de la société d'État tous les trois ans afin de s'assurer qu'il continue de refléter des pratiques de

gouvernance d'entreprise exemplaires et qu'il répond aux exigences de l'organisme. Le prochain examen régulier sera terminé en 2017-2018.

Les membres du conseil doivent agir avec honnêteté, diligence, prudence et en toute bonne foi dans l'intérêt supérieur de la CCN. Ils sont tenus de respecter la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la *Loi sur les conflits d'intérêts*, ainsi que le code d'éthique, les lignes directrices sur les conflits d'intérêts à l'intention des membres du conseil d'administration de la CCN de même que les règlements administratifs de l'organisme. Tous les membres du conseil doivent déclarer tout conflit d'intérêts chaque année et quand ils surgissent pendant l'année. Ils doivent se retirer du processus décisionnel lorsqu'ils risquent de se trouver en situation de conflit d'intérêts réel ou apparent.

Le conseil d'administration évalue son rendement collectif dans le cadre d'un processus d'autoévaluation structuré.

Le conseil d'administration se réunit en personne cinq fois par année ainsi que par téléconférence au besoin durant l'année. Chaque réunion consiste en une séance publique et une séance à huis clos. Les gens sont invités à assister aux séances publiques en tant qu'observateurs ou à regarder les séances diffusées en direct sur le site Web de la CCN et sur YouTube. De plus, les délibérations sont mises à jour en temps réel sur les médias sociaux. L'ordre du jour, des présentations au conseil et d'autres documents, comme le rapport d'activité du premier dirigeant, sont également affichés sur le site Web de la CCN.

La CCN tient aussi une assemblée publique annuelle lors de laquelle les gens du public peuvent exprimer leurs idées et poser des questions directement au conseil d'administration. Le cadre de cette assemblée permet aussi l'intervention directe du public lors d'un atelier de discussion sur les priorités stratégiques de la CCN de la prochaine année.

En 2016-2017, le conseil d'administration de la CCN a tenu cinq séances publiques, cinq séances à huis clos, six audioconférences à huis clos, deux votes électroniques, une assemblée publique annuelle et une huitième séance de planification stratégique annuelle.

# Conseil d'administration de la Commission de la capitale nationale au 31 mars 2017 <sup>1, 2, 3</sup>



**Russell Mills**  
Ottawa (Ontario)  
Président  
Du 30 avril 2012 au  
29 avril 2017  
**A, B, C, 1, 2**



**Mark Kristmanson, Ph. D.**  
Ottawa (Ontario)  
Premier dirigeant  
Du 3 février 2014 au  
2 février 2019  
**A, B, C, 1, 2**



**Victor Brunette**  
Gatineau (Québec)  
Du 18 juin 2015 au  
17 juin 2019  
**1**



**Brian Coburn**  
Ottawa (Ontario)  
Du 18 juin 2015 au  
17 juin 2019  
**C**



**Norman Hotson**  
Vancouver,  
(Colombie-Britannique)  
Du 30 janvier 2014 au  
29 janvier 2018  
**2, C**



**Aditya Jha**  
Mississauga (Ontario)  
Du 26 mars 2015 au  
25 mars 2019  
**2, B**



**Carol Loughrey**  
Fredericton  
(Nouveau-Brunswick)  
Du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au  
30 juin 2019  
**B, C**



**Lisa M. Macdonald**  
New Glasgow  
(Nouvelle-Écosse)  
Du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au  
30 juin 2019  
**C**



**Michael Pankiw**  
Edmonton (Alberta)  
Du 17 décembre 2013 au  
16 décembre 2017  
**1, B**



**Robert Plamondon**  
Ottawa (Ontario)  
Du 14 mai 2014 au  
13 mai 2018  
**A, B**



**Michael Poliwoda**  
Gatineau (Québec)  
Du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au  
31 octobre 2016  
**A, C**



**Denys Rivard**  
Montréal (Québec)  
Du 17 décembre 2013 au  
16 décembre 2017  
**B, C**



**Kay Stanley**  
Ottawa (Ontario)  
Du 21 juin 2012 au  
20 juin 2016  
**A, C**



**Basil L. Stewart**  
Summerside  
(Île-du-Prince-Édouard)  
Du 18 juin 2015 au  
17 juin 2019  
**B**

## Comités de direction

- A** = Comité directeur
- B** = Comité d'audit
- C** = Comité de la gouvernance

## Comités consultatifs

- 1** = Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier
- 2** = Comité consultatif des résidences officielles du Canada

1. Marc Seaman a été nommé président du conseil d'administration de la CCN le 6 juin 2017. Son mandat est de cinq ans.
2. En février 2016, le conseil d'administration de la CCN a modifié ses règlements administratifs pour que les maires d'Ottawa et de Gatineau puissent siéger à toutes ses séances à titre de participants d'office sans droit de vote.
3. Au 31 mars 2017, un poste était vacant au conseil d'administration.
4. Un membre titulaire dont le mandat est expiré continuera de siéger au conseil jusqu'à ce qu'il soit remplacé.

## Participants d'office (sans droit de vote)



**Maxime Pedneaud-Jobin**  
Maire de Gatineau



**Jim Watson**  
Maire d'Ottawa

## Comités

Trois comités de direction soutiennent le conseil d'administration et quatre comités consultatifs ou spéciaux conseillent le premier dirigeant et la haute direction.

### Comités de direction

**Le Comité directeur** se réunit au besoin pour traiter d'affaires ou de questions précises. En pareil cas, le conseil d'administration peut déléguer certains pouvoirs ou fonctions à ce comité. Actuellement, ces pouvoirs délégués comprennent un pouvoir limité d'accorder des baux d'une durée supérieure à 5 ans, des servitudes pour une période supérieure à 49 ans, des approbations fédérales de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières du niveau 1 et 2.

**Le Comité d'audit** surveille l'intégrité de l'information financière, des rapports, des processus et des contrôles de la CCN de même que sa fonction d'audit interne.

**Le Comité de la gouvernance** aide le conseil à surveiller et à évaluer le cadre de gouvernance de la CCN pour s'assurer qu'il respecte les principes et les pratiques exemplaires de gouvernance d'entreprise efficace.

### Comités consultatifs et comités spéciaux

Les comités consultatifs et les comités spéciaux donnent des conseils techniques au premier dirigeant et à la haute direction pour mettre en œuvre le mandat de la CCN. Des spécialistes réputés des quatre coins du Canada sont recrutés pour y siéger. Les membres des comités consultatifs sont nommés par le conseil d'administration. Ceux des comités spéciaux le sont par le premier dirigeant. En 2016-2017, la CCN a lancé des appels d'intérêt ouverts pour les postes des comités consultatifs.

#### Comités consultatifs

**Le Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier** donne des conseils professionnels et objectifs sur les plans et les politiques à long terme concernant l'utilisation des terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada, sur les projets d'utilisation du sol et de design relatifs à ces terrains et sur d'autres questions d'ordre immobilier. Le Comité est composé d'experts de l'aménagement immobilier, de la planification environnementale, urbaine et régionale, de l'aménagement urbain, de la conservation du patrimoine, de l'architecture et de l'aménagement paysager.

**Le Comité consultatif des résidences officielles du Canada** donne des conseils professionnels et objectifs sur la gestion des actifs et des sujets connexes liés aux six résidences officielles de la région de la capitale du Canada. Il conseille également Services publics et Approvisionnement Canada qui est responsable de la Citadelle et de la résidence officielle du gouverneur général à Québec. Le Comité est composé d'experts de la décoration intérieure, de l'architecture, du patrimoine et de la gestion immobilière.

#### Comités spéciaux

**Le Comité consultatif sur l'accessibilité universelle** donne des conseils professionnels et objectifs sur la façon de répondre aux exigences liées à l'accessibilité universelle dans les projets qu'entreprend la CCN.

**Le Fonds Canadiana** sollicite des dons en espèces et des dons d'œuvres et d'objets d'art et de meubles du patrimoine qui sont destinés à embellir les pièces d'apparat des résidences officielles. Les pièces choisies reflètent le patrimoine et les traditions artistiques du Canada, sont associées à des événements historiques ou s'intègrent au style architectural d'une résidence en particulier.

## Rémunération

La rémunération des membres du conseil d'administration est établie par le gouverneur en conseil et respecte les Lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État. Le président reçoit des honoraires annuels qui se chiffrent entre 8 000 \$ et 9 400 \$, ainsi qu'une indemnité journalière de 375 \$ pour sa participation aux séances du conseil et des comités, de même que pour certaines responsabilités spéciales à titre de dirigeant et d'autres en matière d'analyse ou de représentation que le conseil approuve. D'autres membres du conseil qui participent aux travaux des comités et à l'exécution de tâches spéciales reçoivent des honoraires annuels qui se chiffrent entre 4 000 \$ et 4 700 \$, et une indemnité journalière de 375 \$. En outre, les membres du conseil d'administration sont remboursés conformément aux directives du gouvernement du Canada. Le président du Comité d'audit reçoit des honoraires annuels supplémentaires de 2 000 \$. À titre de participants d'office sans droit de vote, les maires d'Ottawa et de Gatineau ne peuvent être rémunérés.

# Rémunération des membres du conseil d'administration

Du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017

Membres du conseil	Hono- raires 1	Indemnités journalières 1, 2, 4, 5	Déplace- ments 2, 3	Total	Présences					
	\$ (A)	\$ (B)	\$ (C)	\$ (A+B+C)	Séances du conseil 16,5 jours	CD 2,0 jours	CA 2,5 jours	CG 2,5 jours	CCUDI 7,5 jours	CCROC 1,5 jour
Victor Brunette	4 000	6 188	0	10 188	15	-	-	-	5,5	-
Brian Coburn	4 000	4 875	0	8 875	16	-	-	2,5	-	-
Norman Hotson	4 000	3 844	1 531	9 375	10	-	-	2	-	1
Aditya Jha	4 000	3 000	0	7 000	11,5	-	1,5	-	-	1,5
Carol Loughrey	4 000	5 438	1 581	11 019	14	-	2,5	2,5	-	-
Lisa M. Macdonald	4 000	4 500	1 109	9 609	15,5	-	-	2,5	-	-
Russell Mills	9 400	41 875	0	51 275	16	1,5	2	2,5	5,5	1,5
Michael Pankiw	4 000	9 938	2 906	16 844	16,5	-	2,5	-	7,5	-
Robert Plamondon	6 000	10 406	0	16 406	16	2	2,5	-	-	-
Michael Poliwoda	4 000	5 125	0	9 125	12	2	-	2,5	-	-
Denys Rivard	4 000	4 125	102	8 227	13,5	-	1,5	2	-	-
Kay Stanley	4 000	10 406	0	14 406	15	1,5	-	2,5	-	-
Basil L. Stewart	4 000	5 250	2 047	11 297	16	-	2,5	-	-	-
<b>Total</b>	<b>59 400</b>	<b>114 970</b>	<b>9 276</b>	<b>183 646</b>						

1. Taux établis conformément au décret 2002-368 du Conseil privé, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2000, arrondis au dollar près.
2. Comprend la présence à des séances de breffage, des séances de planification stratégique et des votes électroniques et, pour le président, des indemnités journalières versées pour des fonctions de direction approuvées par le conseil d'administration.
3. La compensation pour les déplacements est établie selon l'emplacement géographique de la résidence des membres du conseil d'administration et ne couvre pas les frais de déplacement, lesquels sont remboursés en fonction des dépenses raisonnables.
4. Comprend la participation aux réunions à huis clos du conseil et aux réunions des comités par téléconférence, aux devoirs spéciaux et aux votes électroniques.
5. Russell Mills, en tant que président, était membre d'office des comités consultatifs et a reçu une indemnité journalière pour assister à des réunions.

**CD** : Comité directeur **CA** : Comité d'audit **CG** : Comité de la gouvernance **CCUDI** : Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier;  
**CCROC** : Comité consultatif des résidences officielles du Canada

## Audit indépendant

Le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) est le vérificateur de la CCN. Le BVG réalise un audit annuel des comptes financiers de la CCN pour donner une opinion à savoir si les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière et les résultats des activités de l'organisme, la variation de sa dette nette et de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie, et si les transactions portées à la connaissance du vérificateur au cours de l'audit sont effectuées conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la capitale nationale* et aux règlements administratifs de l'organisme ainsi qu'à l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À titre de société d'État fédérale, la CCN est assujettie à un examen spécial du BVG tous les 10 ans. L'examen spécial est effectué pour obtenir l'assurance, selon les critères établis, que les moyens et les méthodes sélectionnés aux fins de l'examen ne comportaient aucun défaut grave. Le dernier examen spécial a été terminé en 2017. Le rapport d'examen spécial du BVG a été présenté au conseil d'administration en juin 2017, publié sur le site Web de la CCN en août 2017 et devrait être déposé au Parlement à l'automne 2017.

## Ombudsman

Nommé par le conseil d'administration, l'ombudsman de la CCN est une ressource indépendante et confidentielle à laquelle le public s'adresse pour régler des plaintes lorsque tous les autres recours ont été épuisés. Le cas échéant, l'ombudsman interviendra et enquêtera en vue de régler la plainte de façon équitable, en suivant le processus le plus simple et le moins antagoniste possible. L'ombudsman doit déposer un rapport annuel de ses activités au conseil d'administration. Les gens du public peuvent consulter ce rapport annuel sur le site Web de l'ombudsman.

## Organigramme

L'organigramme de la CCN illustre les rapports entre le conseil d'administration et le groupe de la haute direction, les différents comités et les directions de la CCN. Dans la structure organisationnelle de la CCN, le premier dirigeant est responsable de fixer les objectifs opérationnels et de gestion, d'orienter les stratégies de mise en œuvre et de superviser les opérations courantes. Il est appuyé par l'équipe de la haute direction qui représente chaque direction de la CCN. Les directeurs généraux sont responsables de voir à la bonne gestion et à la mise en œuvre des activités des principaux secteurs de l'organisme.

## Comité de la haute direction

### **Mark Kristmanson, Ph. D.**

Premier dirigeant

### **Daniel Champagne**

Directeur général, Aménagement de la capitale

### **Mark Dehler**

Avocat général et secrétaire de la Commission

### **Catherine Ella**

Directrice générale, Résidences officielles du Canada

### **Michel Houle**

Directeur général, Services généraux, et chef des services financiers

### **Jayne Hinchliff-Milne**

Directrice, Direction de l'audit, de la recherche, de l'évaluation et de l'éthique et dirigeante de l'audit interne

### **Gary Lacey**

Directeur général, Intendance de la capitale

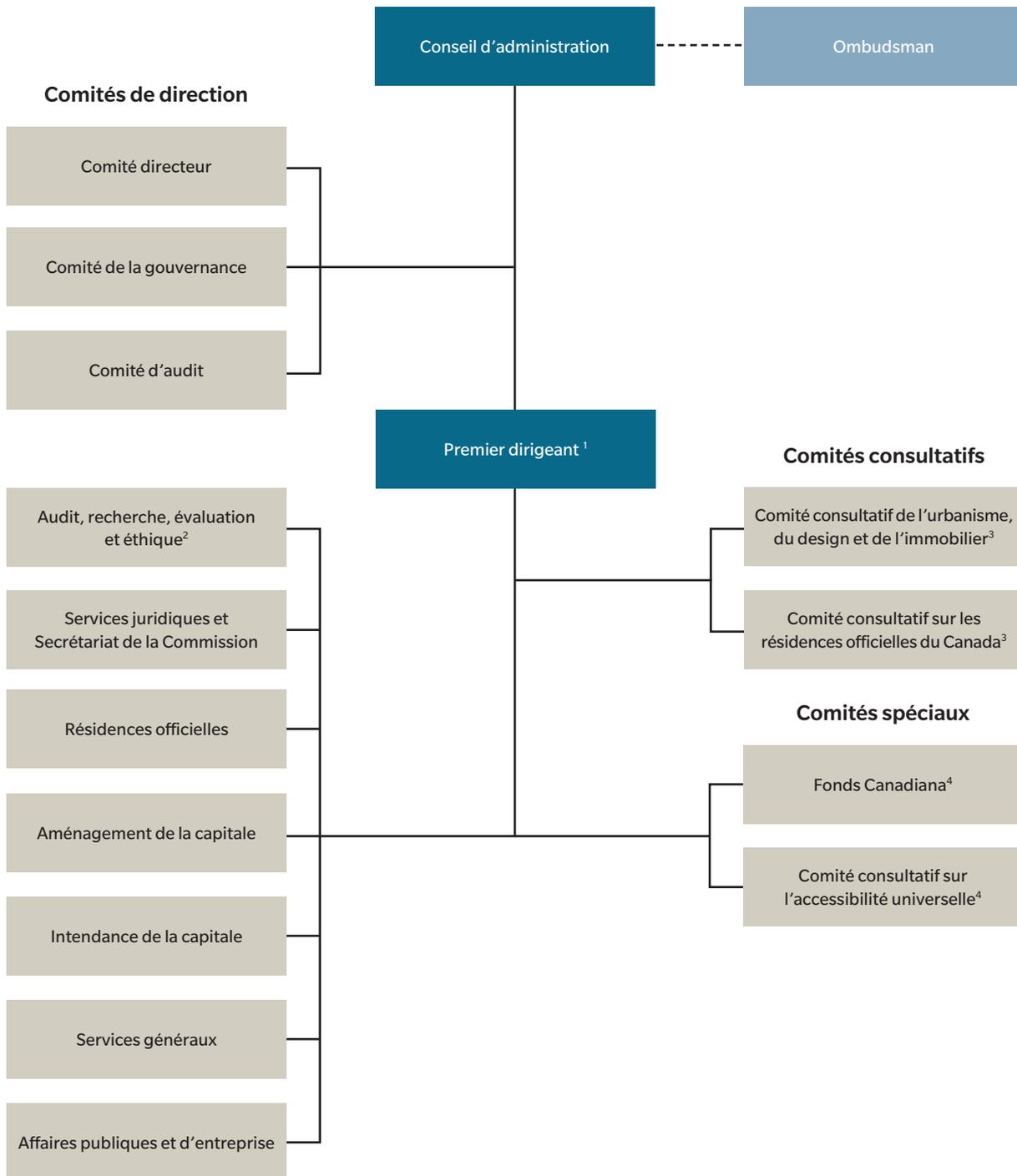
### **Anne Menard**

Chef de cabinet du premier dirigeant

### **Natalie Page**

Directrice générale, Affaires publiques et d'entreprise

# Organigramme de la Commission de la capitale nationale



1. Le premier dirigeant est également membre du conseil d'administration.
2. La fonction d'audit se rapporte directement au Comité d'audit.
3. Les membres des comités consultatifs sont nommés par le conseil d'administration.
4. Les membres des comités spéciaux sont nommés par le premier dirigeant.

---

# RAPPORT DE GESTION

---



## Principaux faits saillants financiers sur cinq ans

Pour les exercices se terminant le 31 mars (en milliers de dollars)

	2017	2016	2015	2014	2013
<b>Financement d'exploitation</b>					
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	68 467	67 712	68 781	71 839	81 576
Revenus d'exploitation	38 746	33 200	32 804	32 318	38 590
	107 213	100 912	101 585	104 157	120 166
<b>Charges d'exploitation</b>	136 058	121 250	143 020	115 251	143 879
<b>Financement des immobilisations</b>					
Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles	22 789	22 665	23 665	27 823	27 258
<b>Projets d'immobilisations importants</b>					
Réaménagement des plaines LeBreton	1 091	653	2 077	3 298	3 117
Résidences officielles	9 804	6 102	2 744	6 156	7 703
Acquisition de biens immobiliers	8 375	2 526	822	1 035	305
<b>Immobilisations</b>					
Terrains	305 896	299 736	292 614	281 434	282 500
Immeubles et infrastructures et améliorations locatives (net de l'amortissement)	314 835	303 297	300 068	301 672	294 856
Investissements dans les immobilisations (*)	37 565	26 794	22 480	29 394	35 608
<b>Fonds d'acquisition et d'aliénation</b>	25 476	33 775	36 197	36 896	37 616

Les données de 2012-2013 reflètent les revenus, les dépenses et les crédits parlementaires associés aux activités transférées à Patrimoine canadien en septembre 2013. Les données de 2013-2014, de 2014-2015 et des années subséquentes sont nettes de toute répercussion financière de ces activités transférées.

\* Les écarts entre les charges d'exploitation d'un exercice sur l'autre sont surtout attribuables à des dépenses ponctuelles qui sont décrites davantage à la section « Rendement financier » du présent *Rapport annuel 2016-2017*, à la page 80.

\* Note: Les investissements dans les immobilisations exclut les dépenses non monétaires.

## Principaux faits saillants d'exploitation sur cinq ans

Pour les exercices se terminant le 31 mars

	2017	2016	2015	2014	2013
<b>Nombre d'employés</b>	444	402	401	402	490

# Contexte opérationnel 2016-2017

---

Dans le cadre de son processus annuel de planification stratégique, la CCN fait un tour d'horizon dégagant les tendances, les occasions et les défis les plus importants qui influenceront sur son fonctionnement au cours des prochaines années.

## *Gouvernement et politique*

Le programme du gouvernement fédéral est centré sur la croissance de la classe moyenne, l'innovation, un environnement sain, une économie forte et le renouvellement des relations avec les Autochtones. On a aussi mis davantage l'accent sur l'ouverture et la transparence ainsi que sur la gestion des résultats et la communication de ceux-ci à l'ensemble du gouvernement. Les gouvernements de l'Ontario et du Québec continuent de prioriser la croissance économique et la création d'emplois, l'éducation et le développement des compétences, ainsi que l'investissement dans les infrastructures.

## *Économie*

L'année dernière, les perspectives économiques globales, la politique monétaire et budgétaire ainsi que le marché immobilier ont connu d'importants changements. La faiblesse de la devise canadienne pourrait entraîner une hausse du nombre de touristes en provenance des États-Unis, ce qui pourrait avoir des répercussions sur le nombre de visiteurs séjournant dans la région de la capitale du Canada et d'usagers des actifs de la CCN. Le gouvernement fédéral s'est engagé à réaliser des déficits budgétaires modestes au cours des quatre prochains exercices. Les programmes et les hausses de dépenses sont axés sur les infrastructures, le transport en commun, la création d'emplois pour la classe moyenne et une nouvelle stratégie en matière de compétences mondiales. Les dépenses d'infrastructure ciblant les gouvernements provinciaux et les administrations municipales pourraient donner lieu à des occasions de partenariat pour la CCN.

## *Environnement*

L'environnement est une priorité majeure du gouvernement. Le changement climatique, l'investissement dans les technologies et les infrastructures vertes, la protection de l'eau douce et l'examen des processus d'évaluation environnementale du Canada comptent parmi les priorités de politique du gouvernement. La CCN est l'intendante principale des terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada et la plus grande propriétaire foncière de la région. À ce titre, elle est en position d'exercer son influence pour assurer la durabilité environnementale de la région.

## *Société*

Le profil démographique du Canada change constamment. Pour s'adapter aux tendances démographiques, la CCN doit évaluer sans cesse la meilleure façon de réaliser ses programmes et d'offrir ses services.

## *Aménagement urbain*

Au fur et à mesure que croît la population urbaine de la région de la capitale nationale, les pratiques de planification et d'aménagement s'adaptent pour accommoder un secteur central densifié et en pleine expansion. Certaines tendances et pratiques écologiques influencent la façon dont on planifie et aménage les villes. De plus, des progrès ont été réalisés pour chiffrer les facteurs déterminant la qualité de vie dont on ne mesurait pas la valeur monétaire standard auparavant. Comme l'investissement dans les infrastructures joue un rôle de plus en plus important dans notre économie, la CCN continue de jouer un rôle essentiel dans la région de la capitale du Canada, conformément à ses fonctions de planification à long terme et d'intendance et par le processus d'approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières.

## Infrastructures

Bien que tous les ordres de gouvernement aient augmenté les fonds destinés aux infrastructures au cours des dernières années, les infrastructures vieillissantes du Canada demeurent en péril. La CCN est propriétaire d'un important portefeuille d'actifs, dont beaucoup sont d'importance nationale. Elle doit donc s'assurer que ses actifs sont bien entretenus et sûrs, ce qui nécessite une durabilité financière. Les améliorations apportées à son cadre de gestion financière l'an dernier concernaient l'écart de financement lié à l'entretien différé et à la gestion des actifs patrimoniaux.

## Médias sociaux

Tandis que les médias sociaux, les technologies numériques et l'utilisation d'Internet continuent d'augmenter en nombre et en importance, les organismes et les entreprises doivent relever le défi de suivre le rythme et d'échanger avec leurs abonnés de manières nouvelles et significatives. Cet état de fait a eu une incidence sur la façon dont la CCN offre ses services, gère son information et communique avec le grand public par les médias sociaux et les technologies numériques, domaines dans lesquels la CCN est reconnue comme chef de file des sociétés d'État fédérales. La CCN poursuivra ses efforts, par l'entremise de divers médias sociaux comme Facebook, Twitter et Periscope, pour accroître son auditoire et accomplir des progrès en matière de mobilisation, d'ouverture et de transparence.

## Sécurité

Au Canada, la sécurité est une préoccupation qui prend de l'ampleur. La CCN est propriétaire d'un vaste portefeuille d'actifs, dont beaucoup sont d'importance nationale. À ce titre, elle doit veiller à ce que ses actifs et ses lieux de travail soient bien entretenus et sûrs. Entre autres stratégies d'atténuation des risques, la CCN voit à ce que des plans de continuité des activités et de reprise après catastrophe soient en place et actualisés, et elle entretient et gère une infrastructure de sécurité des technologies de l'information (TI) qui est à jour et pertinente.

# Capacité de produire des résultats

---

## *Terrains et actifs de la Commission de la capitale nationale*

En sa qualité de plus grande propriétaire foncière de la région de capitale du Canada et d'intendante d'un portefeuille immobilier diversifié, la CCN est la gardienne de nombreux terrains et biens publics d'importance nationale. Ces terrains, ainsi que des biens naturels et bâtis, servent de scènes pour la tenue d'activités et de fêtes d'envergure nationale, et de lieux où l'on présente et met en valeur le patrimoine et l'histoire du Canada; ce sont également les principales destinations dont les résidents et les visiteurs de la région de la capitale peuvent profiter toute l'année.

## *Actifs dont la CCN est l'intendante*

- 537 km<sup>2</sup> de terrains dans la région de la capitale, dont la CCN est à la fois la propriétaire et l'intendante
- Plus de 1 700 propriétés, dont 1 000 bâtiments, qui comprennent les six résidences officielles de la région de la capitale
- Plus de 400 kilomètres de sentiers polyvalents et de promenades
- 145 ponts et passerelles
- 15 parcs urbains et espaces verts
- 125 panneaux d'interprétation et plaques commémoratives
- 65 lieux commémoratifs nationaux et œuvres d'art public

## *Personnel*

Le personnel de la CCN a pour rôle de façonner, de conserver et de promouvoir la région de la capitale. Son degré d'engagement envers l'excellence, de professionnalisme et de savoir-faire est élevé. Ces employés possèdent de vastes connaissances et une expérience considérable dans une gamme étendue de professions. Parmi eux, on trouve des architectes, des ingénieurs, des professionnels de l'immobilier, des urbanistes, des horticulteurs, des biologistes, des techniciens de l'aménagement des terrains et des jardiniers. Ensemble, ils constituent les gardiens, les penseurs et les défenseurs des intérêts de la région de la capitale.

## *Partenaires et commanditaires*

La CCN compte sur l'appui de partenaires et de commanditaires pour réaliser avec succès nombre de ses programmes et de ses activités. Elle tire aussi profit de son association avec des commanditaires et des partenaires en ayant accès à leurs ressources et à leur savoir-faire.

## *Bénévoles*

Les bénévoles constituent un important atout pour la CCN, non seulement pour soutenir la réussite de ses programmes et de ses services, mais aussi pour contribuer à bâtir une région de la capitale du Canada qui est source de fierté nationale et riche de sens. Les bénévoles font don de leur temps pour que les résidents et les visiteurs puissent faire du ski et de la randonnée dans le parc de la Gatineau, découvrir le domaine Mackenzie-King, faire du vélo sur les promenades fermées à la circulation automobile durant les vélos-dimanches NOKIA, patiner sur le canal Rideau, et admirer le jardin historique de Maplelawn.

## *Soutien et participation*

Pour bâtir une capitale de marque, renommée pour ses espaces verts et son patrimoine, la CCN doit voir à instaurer un dialogue constructif avec la population canadienne. En outre, elle s'efforce de faire preuve d'ouverture et de transparence. Un climat de confiance est ainsi favorisé, ce qui se traduit par de bonnes relations et des partenariats solidaires entre la CCN et les municipalités de la région, les élus, les partenaires, les commanditaires, les résidents, les intervenants et tous les Canadiens.

## *Innovation, adaptabilité et souplesse*

La CCN doit innover pour pouvoir s'adapter et réagir dans un milieu en constante évolution. Ainsi, ses façons de réaliser le travail demeurent efficaces, souples et responsables du point de vue financier. La volonté de dialoguer, de collaborer et d'agir comme partenaire à valeur ajoutée se trouve au cœur de l'approche de la CCN à l'égard de l'innovation. Grâce à ses échanges avec le milieu universitaire, les résidents, des professionnels de réputation internationale, les intervenants et les secteurs privé et public, la CCN peut embrasser une perspective plus vaste et être plus ouverte à des projets pleins d'imagination et novateurs qui conviennent à une capitale.

# Gestion intégrée des risques

---

La CCN se sert d'un cadre intégré de gestion des risques pour cibler, gérer et atténuer les risques. Elle l'applique à la prise de décisions, à la gestion de projets et à la planification. En outre, il est incorporé au cycle de planification et de reddition de comptes de la CCN par un exercice de profilage, lequel aide à déceler les principaux risques d'entreprise et à établir les mesures d'atténuation correspondantes pour la période de planification. Les principaux risques d'entreprise sont surveillés tout au long de l'exercice, tandis que leurs tendances et l'efficacité des mesures d'atténuation font l'objet d'un rapport trimestriel au conseil d'administration.

La capacité, la réputation et l'influence ainsi que la sécurité ont été les principaux risques d'entreprise en 2016-2017.

## *Capacité*

Les risques liés à la capacité font référence à l'aptitude de la CCN à maintenir des ressources financières et humaines suffisantes pour être résiliente dans un milieu opérationnel en évolution, réaliser ses activités avec efficacité et gérer ses biens. En ce qui touche les risques liés à la capacité, la CCN a optimisé ses processus opérationnels et élaboré des stratégies relatives aux ressources humaines afin d'attirer, de gérer et de retenir des effectifs compétents. Parmi les projets lancés récemment, mentionnons la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion des finances et des actifs qui a simplifié les processus et amélioré la reddition de comptes. En outre, des ressources ont été mises à la disposition des employés et de leur famille par l'entremise de l'École de la fonction publique du Canada et du Programme d'aide aux employés. La CCN a engagé des discussions avec Patrimoine canadien et les organismes centraux pour s'attaquer aux risques associés à la capacité financière.

## *Réputation et influence*

Les risques liés à la réputation et à l'influence se rapportent à l'aptitude de la CCN à maintenir une bonne réputation et à influencer ses partenaires, les intervenants, le public et les élus. Afin de protéger sa réputation et son influence, la CCN discute avec des intervenants, des partenaires et le public tout en sensibilisant à la valeur qu'elle ajoute à la région de la capitale. En 2016-2017, la CCN a poursuivi la réalisation de son plan triennal de communication intégrée, lequel comporte une approche proactive des communications et vise à augmenter la présence en ligne de l'organisme par les médias sociaux. Par ailleurs, la CCN a établi sa nouvelle image de marque. Elle a participé à des projets très en vue dans la région de la capitale nationale, comme les voies cyclables de l'avenue Mackenzie, le réseau de train léger sur rail de la Ville d'Ottawa, le réaménagement des plaines LeBreton et les projets de promotion touristique dans le parc de la Gatineau et ses environs.

## *Sécurité*

Les risques liés à la sécurité se rapportent à l'aptitude de la CCN à assurer celle de ses terrains et de ses actifs, de leurs usagers, de ses activités et de son personnel. Pour y réagir, les terrains et les actifs font l'objet d'inspections régulières et l'on voit à mettre en place des plans, des politiques et des marches à suivre en matière de sécurité, y compris pour la continuité des activités et la reprise après catastrophe. Plus de 2 800 actifs ont été inspectés au cours des trois dernières années, mettant ainsi en évidence le besoin de faire d'autres travaux et d'obtenir des fonds supplémentaires pour s'assurer que le public peut les utiliser en toute sécurité. Pour soutenir sa capacité de résilience aux catastrophes et de reprise après sinistre, la CCN a amorcé la mise en œuvre d'une stratégie de technologie mobile en plus d'appliquer des mesures de sécurité préventive et des pratiques exemplaires d'entretien des TI.

## Rendement en fonction des priorités

Le texte qui suit résume le rendement de la CCN par rapport à ses objectifs établis dans le *Résumé du Plan d'entreprise de 2016-2017 à 2020-2021*.

La CCN a atteint, en tout ou en partie, 89 p. 100 des principaux résultats prévus et de ses engagements de 2016-2017, en plus d'une multitude d'autres priorités nouvelles et complexes.

### *Guide d'évaluation du rendement*

Le guide d'évaluation du rendement de la CCN sert à mesurer l'atteinte des cibles établies dans le *Résumé du Plan d'entreprise de 2016-2017 à 2020-2021* ou les progrès accomplis à cet égard. L'évaluation du rendement à la fin de l'exercice se fonde sur les quatre catégories décrites ci-dessous.

Code	Définition	Engagements du Plan d'entreprise à la fin de l'exercice 2016-2017
Cible atteinte	Mention utilisée quand la direction a dépassé la cible ou l'a atteinte à plus ou moins 5 p. 100 près pendant la période examinée.	20
Cible partiellement atteinte	Mention utilisée quand la direction a atteint la cible dans une proportion de 75 à 95 p. 100 pendant la période examinée.	4
Cible non atteinte	Mention utilisée quand la direction a atteint la cible dans une proportion inférieure à 75 p. 100 pendant la période examinée.	3
Sans objet	Mention utilisée quand l'atteinte de la cible ne peut être établie que lorsque le projet est terminé ou dans les cas où les cibles ne sont pas applicables.	5

## Priorité 1

### *Faire des plaines LeBreton et des îles une destination de prestige d'importance nationale*

Principaux résultats prévus	Cible de 2016-2017	État au terme de l'exercice 2016-2017
<b>Réaménagement des plaines LeBreton</b> Achever le processus d'appel d'offres et négocier les modalités du contrat avec le promoteur retenu.	D'ici la fin de 2016-2017	Cible atteinte
<b>Parc Pindigen</b> Terminer tous les travaux sur place et l'installation des éléments d'interprétation.	D'ici l'automne 2016	Cible atteinte
<b>Amélioration du débarcadère Richmond et des ruines de l'usine de pâte à papier Bronson</b> Terminer tous les travaux pour mettre au point le design final du débarcadère Richmond et celui des ruines de l'usine de pâte à papier Bronson.	D'ici la fin de 2016-2017	Cible partiellement atteinte
Achever en grande partie les améliorations prévues au débarcadère Richmond et aux ruines de l'usine de pâte à papier Bronson.	D'ici la fin de 2018-2019	Sans objet

Situées à l'extrémité ouest du cœur de la capitale, à l'ombre des édifices du Parlement, les plaines LeBreton et les îles des Chaudières, Albert et Victoria occupent l'un des plus beaux sites riverains de la région de la capitale du Canada. Afin de réaliser le potentiel de ce secteur, la CCN vise à transformer et à revitaliser les plaines LeBreton et les îles.

En 2016-2017, la CCN a poursuivi le processus d'appel d'offres et l'examen approfondi de deux propositions de réaménagement des plaines LeBreton. En novembre 2016, le conseil d'administration a approuvé le choix du groupe RendezVous LeBreton comme promoteur privilégié, et une entente sur les modalités de négociation a été signée. Cet accord guidera les négociations et établira l'ordre de priorités des questions fondamentales à discuter. La CCN et le groupe RendezVous LeBreton sont à rédiger un protocole d'entente pour la négociation des conditions commerciales. Des discussions sont en cours avec la Ville d'Ottawa et la délégation des chefs algonquins.

Les travaux d'embellissement du parc Pindigen ont été achevés en grande partie. Des aménagements horticoles, des éléments d'interprétation et des œuvres d'art public améliorent ce point d'accès au cœur de la capitale et catalysent la mise en valeur des plaines LeBreton. Patrimoine canadien, les Algonquins de l'Ontario et le public ont collaboré à ce projet. Les sentiers et la végétation y sont maintenant aménagés, tandis que Patrimoine canadien a installé les éléments d'interprétation avec un léger retard.

Grâce à des projets en plusieurs phases, des progrès ont été accomplis vers l'amélioration de la connectivité et de l'expérience du public le long des berges et sur les îles de la rivière des Outaouais. Les designs définitifs du débarcadère Richmond et de son quai d'honneur ont été achevés durant le deuxième trimestre. La construction d'un sentier d'accès universel, du débarcadère et du quai d'honneur est en cours. Celle du sillage naval n'a pas encore commencé. La CCN évalue les possibles répercussions des inondations printanières sur l'état de l'emplacement et l'échéancier du projet. La conception de nouvelles passerelles pour piétons à cet endroit a été amorcée.

Pour ce qui est des améliorations aux ruines de l'usine de pâte à papier Bronson, la CCN a achevé le design de l'emplacement du barrage, du débarcadère de l'île Amelia et des sentiers de l'île Victoria. Ces conceptions ont été présentées au Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier en mai 2017. On prévoit terminer les améliorations en 2018-2019.

En plus de ces grands projets, les discussions se sont poursuivies avec les intervenants autochtones et le promoteur du projet Zibi. Des droits ont aussi été acquis pour la construction d'un belvédère public à côté de la chute des Chaudières. Grâce à cette entente sans précédent, le public aura accès à la chute, ce qui est impossible depuis des décennies. Cela améliorera les liaisons entre la chute et les sentiers et les parcs existants et futurs des îles et des berges de la rivière des Outaouais. Le design est achevé, les ententes connexes avec Énergie Ottawa sont en cours de rédaction et l'aménagement de la place sera terminé en août 2017.

## Priorité 2

### *Offrir un accès public et de nouveaux liens pour que les Canadiens puissent découvrir les berges et les cours d'eau*

Principaux résultats prévus	Cible de 2016-2017	État au terme de l'exercice 2016-2017
<b>Amélioration des berges et des cours d'eau</b> Achever le plan d'aménagement d'un parc linéaire le long des berges à côté de la promenade Sir-John-A.-Macdonald.	D'ici la fin de 2016-2017	Cible partiellement atteinte
Achever le plan d'aménagement d'un parc linéaire le long de la berge nord de la rivière des Outaouais, entre le ruisseau de la Brasserie et le lac Leamy.	D'ici la fin de 2016-2017	Cible partiellement atteinte

Les rivières Gatineau, Rideau et des Outaouais, ainsi que l'historique canal Rideau, représentent quelques-uns des principaux lieux d'intérêt de la région de la capitale. La CCN cherche à donner aux gens l'accès aux berges et aux voies navigables de la capitale, à en promouvoir la découverte ainsi que nos relations avec elles.

Pour concrétiser cette priorité, la CCN élabore des plans en vue de l'aménagement de parcs linéaires le long de la promenade Sir-John-A.-Macdonald et de la berge nord de la rivière des Outaouais, dans le secteur du cœur de la capitale. On accuse toutefois des retards en raison du transfert de ressources vers des priorités concurrentes, comme l'examen d'emplacements fédéraux potentiels pour L'Hôpital d'Ottawa. La CCN a rencontré régulièrement les intervenants et le public au sujet de ce projet. Cependant, les dernières consultations sur l'ensemble du parc linéaire et de la berge nord de la rivière des Outaouais auront lieu durant le premier trimestre de 2017-2018. La demande d'approbation des deux projets par le conseil d'administration sera présentée au troisième trimestre de 2017-2018.

La CCN a acquis le couvent des Servantes de Jésus-Marie. L'ajout de ce terrain donnera au public un accès permanent à la berge nord de la rivière des Outaouais entre le pont du Portage et le parc Jacques-Cartier Nord. Le contrat de cession-bail qui a été négocié permet à la congrégation de s'engager dans une transition par étapes vers un autre endroit. Par ailleurs, la CCN a négocié avec Parcs Canada l'aménagement d'emplacements de mise à l'eau le long du canal Rideau et a collaboré avec la Ville d'Ottawa à la construction de passerelles pour piétons près du pont de la rue Bank et au parc des Commissaires.

### Priorité 3

#### *Moderniser le cadre de planification de la CCN et renouveler le plan à long terme du parc de la Gatineau*

Principaux résultats prévus	Cible de 2016-2017	État au terme de l'exercice 2016-2017
<b>Plan de la capitale du Canada</b> Demander au conseil d'administration de la CCN et au gouvernement d'approuver le Plan de la capitale du Canada en vue de sa mise en œuvre en 2017.	D'ici la fin de 2016-2017	Cible atteinte
<b>Plan directeur du parc de la Gatineau</b> Amorcer l'examen du Plan directeur du parc de la Gatineau de 2005 et organiser les consultations publiques.	D'ici la fin de 2016-2017	Cible atteinte
Mettre la dernière main au Plan directeur du parc de la Gatineau.	D'ici la fin de 2020-2021	Sans objet

Les plans de la CCN ont façonné la région de la capitale, contribuant ainsi à la mise en place des éléments naturels et bâtis qui la caractérisent. Il importe de s'assurer que le cadre et les outils de planification sont modernes et innovants pour réaliser la vision de la capitale de la CCN.

La mise au point définitive du Plan de la capitale du Canada, qui expose une vision sur 50 ans, a été la pierre angulaire de cette priorité. Après de vastes consultations auprès du public et des intervenants, le conseil d'administration a approuvé le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067 au début d'avril 2017. La CCN a peaufiné les idées reçues du public pour en faire 17 projets marquants dont les grandes lignes sont exposées dans le plan. La CCN et la Société géographique royale du Canada présenteront une exposition spéciale sur le plan de la fin juin à septembre 2017, au 50, promenade Sussex, à Ottawa. Par ailleurs, les dates d'une tournée de villes canadiennes visant à faire connaître le contenu du plan et à mobiliser la population restent à confirmer.

Après des retards précoces attribuables à d'autres priorités durant le premier trimestre de l'exercice, la CCN a amorcé l'évaluation du Plan directeur du parc de la Gatineau. Les services d'un expert-conseil ont été retenus pour évaluer le plan, puis pour consulter le personnel de la CCN et les intervenants externes à partir du premier trimestre de 2017-2018. Des consultations ont déjà eu lieu en 2016-2017 auprès de groupes d'utilisateurs au sujet d'interventions et d'objectifs liés à la gestion durable des sentiers du parc.

## Priorité 4

### *Créer un legs durable pour le sesquicentenaire du Canada en 2017*

Principaux résultats prévus	Cible de 2016-2017	État au terme de l'exercice 2016-2017
<b>Plan lumière de la capitale</b> Achever le Plan lumière de la capitale et collaborer avec des partenaires à la mise en œuvre de projets pilotes du plan en 2017.	D'ici la fin de 2016-2017	<b>Cible non atteinte</b>
<b>Pavillons de la Confédération</b> Ouvrir un pavillon international au 7, rue Clarence dans le cadre du projet des Pavillons de la Confédération de la CCN de 2017.	D'ici la fin de 2016-2017	<b>Cible non atteinte</b>
<b>Monument national de l'Holocauste</b> Achever en grande partie la construction du Monument national de l'Holocauste.	D'ici la fin de 2016-2017 Date d'échéance révisée : août 2017	<b>Sans objet</b>
Inaugurer le Monument national de l'Holocauste.	Avril 2017 Date d'échéance révisée : septembre 2017	<b>Sans objet</b>

Alors que le Canada célèbre son 150<sup>e</sup> anniversaire en 2017, la région de la capitale est un haut lieu des célébrations et des commémorations. Une bonne partie de l'exercice 2016-2017 a été consacrée aux préparatifs du sesquicentenaire, à savoir le lancement de plans à long terme, la création de legs durables par la transformation d'actifs, la réalisation de projets d'embellissement avec des collaborateurs et la facilitation de projets de partenaires par l'intermédiaire du processus fédéral d'approbation. Grâce à la créativité et à l'ardeur au travail du personnel de la CCN, les délais stricts liés aux célébrations de 2017 n'ont pas empêché la société d'État de relever les défis et de répondre aux attentes.

Pour mettre en valeur d'importants édifices et monuments de la région de la capitale, la CCN élabore un plan lumière stratégique. Ce plan sera mis en œuvre grâce à la collaboration et par l'entremise de partenariats. D'une durée de 10 ans, le Plan lumière de la capitale vise à enrichir l'environnement nocturne du cœur de la capitale ainsi que l'expérience offerte aux visiteurs. Après avoir livré la vision et les principes directeurs du plan et échangé avec des partenaires fédéraux et municipaux, dont la Ville d'Ottawa et la Ville de Gatineau, au début 2016-2017, la CCN a dû affecter ses ressources à d'autres priorités. Elle a également établi la nécessité de consulter davantage les intervenants à propos du plan. Une ébauche du Plan lumière de la capitale, dont le dépôt était initialement prévu au troisième trimestre de 2016-2017, sera maintenant soumise à l'examen du conseil d'administration au deuxième trimestre de 2017-2018.

La CCN a ciblé 10 de ses propriétés les plus particulières et sous-utilisées, et elle a cherché à conclure des partenariats avec des groupes publics, privés et sans but lucratif pour faire de ces bâtiments des Pavillons de la Confédération. L'édifice patrimonial du 7, rue Clarence a été choisi pour y aménager le Pavillon international, à propos duquel des ententes ont été signées avec 10 missions diplomatiques.

Alors que la CCN cherchait à remplacer l'édifice vieillissant du 7, rue Clarence par un bâtiment au nouveau design contemporain approuvé par la collectivité, des travaux imprévus ont dû être effectués dans les immeubles adjacents. Ce revers a été atténué de manière créative par la réfection du 50, promenade Sussex, un lieu de rechange fort adéquat pour accueillir les ambassades des États-Unis d'Amérique, de Mongolie, d'Israël et de Suisse. À la fin de 2016-2017, le Pavillon international avait accueilli plus de 3 500 visiteurs.

Par ailleurs, la CCN a remis en état la Laiterie de Rideau Hall pour en faire le Pavillon d'hiver, permettant ainsi aux gens de profiter de ce lieu emblématique et de sa patinoire. Entre le 28 janvier 2017, jour de son inauguration par le gouverneur général du Canada, et la fin de la saison hivernale, le Pavillon d'hiver a enregistré 4 599 visites.

Le Pavillon des pionniers à la Vieille Ferme, qui a ouvert ses portes le 4 mars 2017, a enregistré 6 000 visites entre cette date et le premier weekend d'avril. Depuis le 21 mars 2017, le Pavillon de l'écologie et de l'agriculture urbaine à la ferme Moore présente une exposition spéciale sur l'agriculture dans la région, d'hier à aujourd'hui. En collaboration avec la Fondation Strutt, le Pavillon de l'architecture moderne a été aménagé à la maison Strutt, que l'on peut visiter sur réservation entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 novembre. En outre, le Centre des visiteurs du parc de la Gatineau organisera une exposition spéciale sur la maison Strutt du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2017. Des milliers de passeports des Pavillons de la Confédération ont été distribués, permettant ainsi aux Canadiens de documenter leurs visites à ces endroits en 2017.

La CCN a négocié avec succès un bail pour la maison O'Brien qui, en qualité de Pavillon Canadiana, présentera des trésors de la collection de la Couronne de la CCN. Ce projet a connu des difficultés en raison de préoccupations liées aux espèces en voie de disparition. La CCN a collaboré avec Environnement Canada dans le but d'établir des mesures d'atténuation pour faire avancer le projet. L'appel d'offres a été lancé. Les travaux ont commencé et ils devraient être terminés l'automne 2017.

Cette année, la CCN a réussi à fournir l'expertise technique et des services de gestion de projet pour la construction du Monument national de l'Holocauste. La cérémonie inaugurale de l'emplacement a eu lieu le 21 septembre 2016 en présence du premier ministre du Canada, de la ministre du Patrimoine canadien et du premier dirigeant de la CCN. Le Monument sera achevé en août 2017, et son inauguration officielle suivra selon l'échéancier du projet révisé par le gouvernement en septembre 2017.

## Priorité 5

### *Être une partenaire à valeur ajoutée dans la région de la capitale du Canada*

Principaux résultats prévus	Cible de 2016-2017	État au terme de l'exercice 2016-2017
<b>Communications proactives, mobilisation et rayonnement</b> Mettre en œuvre le Plan triennal de communication intégrée.	D'ici la fin de 2016-2017	Cible atteinte
Lancer l'image de marque et le site Web renouvelés.	D'ici la fin de 2016-2017	Cible atteinte
<b>Voies cyclables sur l'avenue Mackenzie</b> Soutenir l'ambassade des États-Unis d'Amérique et la Ville d'Ottawa qui, d'ici 2017, veulent embellir l'avenue Mackenzie et offrir aux cyclistes de meilleures conditions et plus de protection grâce à la construction de voies cyclables réservées et à l'installation de bornes de sécurité le long de cette avenue.	D'ici la fin de 2016-2017	Cible atteinte

La mise en œuvre du Plan triennal de communication intégrée s'est poursuivie en 2016-2017 en portant une attention particulière à trois importants piliers : la stratégie de contenu et la gestion du Web et des communications dans les médias sociaux; la participation active de conseillers en communications aux projets dès leur début; la production de rapports et d'analyses sur les activités de communication. Entre autres initiatives encadrées par le plan, mentionnons l'élaboration de stratégies de mobilisation axées sur des médias et des projets précis (p. ex., le Plan lumière de la capitale, le Plan de la capitale du Canada, le choix de l'emplacement du campus Civic de L'Hôpital d'Ottawa, le Rapport sur les biens naturels); les communications entourant Canada 150, les activités du labo d'urbanisme de la capitale.

L'année a été remarquable au chapitre de la consultation et de la mobilisation : plus de 20 000 Canadiens ont fait part de leurs commentaires et de leurs idées à la CCN. Que ce soit pour un grand projet d'aménagement, comme celui des plaines LeBreton, ou pour des actifs existants, comme les sentiers du parc de la Gatineau, l'apport du public aux projets de la CCN dans la région de la capitale atteint des sommets inégalés.

La présence de la CCN dans les médias sociaux a connu une croissance considérable : environ 117 000 personnes échangent avec la CCN sur Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn et YouTube. La CCN a échangé avec les intervenants et la population à l'occasion de huit consultations publiques, de neuf consultations en ligne, de 37 réunions importantes avec des intervenants et la collectivité, et de 10 activités de la série de conférences du labo d'urbanisme de la capitale.

La CCN a renouvelé son image de marque et son site Web en plus de se doter d'un nouveau logo. Des séances d'information et de nouveaux outils et gabarits ont été fournis au personnel au début de 2017. La signalisation des terrains et des autres actifs sera remplacée en fin de cycle de vie pour refléter la nouvelle image de marque. Le nouveau site Web a été lancé publiquement en mai 2017.

De concert avec la Ville d'Ottawa et l'ambassade des États-Unis d'Amérique, la CCN a continué d'appuyer l'amélioration des déplacements sur le boulevard de la Confédération grâce à l'aménagement de voies cyclables réservées sur l'avenue Mackenzie. Elle a notamment collaboré au processus d'appel d'offres de ce projet dirigé par la Ville, et a soutenu divers intervenants afin d'améliorer l'aspect visuel de l'emplacement et de fournir des conditions sécuritaires aux cyclistes. Le projet a été achevé en grande partie durant le troisième trimestre de 2016-2017. Le reste des travaux d'aménagement paysager seront terminés en avril 2017. Les améliorations constitueront un legs des célébrations du 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada.

La CCN a également valorisé la région de la capitale d'autres façons en 2016-2017. La première saison du projet visant à entretenir le sentier d'hiver le long de la promenade Sir-John-A.-Macdonald a été couronnée de succès. La CCN a signé un accord triennal avec l'association récréative Dovercourt pour soutenir le projet.

La CCN a renouvelé un accord quinquennal conclu avec la Ville de Gatineau, lequel garantit l'entretien efficace d'importants parcs urbains tout en permettant aux deux organismes de réaliser des économies sur les coûts d'exploitation. Par ailleurs, la CCN s'est associée à l'Office de protection de la nature de la vallée de la Rideau et au Fonds d'action communautaire pour la protection des Grands Lacs afin de mettre en valeur le milieu humide dans les eaux d'amont du ruisseau des rapides Black et d'en doubler la superficie, de 3 500 à 7 000 mètres carrés. Les travaux permettront d'améliorer la qualité de l'eau du bassin versant, d'accroître la diversité de la végétation et d'élargir l'habitat des reptiles et des amphibiens.

Par ailleurs, à la demande de la ministre du Patrimoine canadien, l'honorable Mélanie Joly, la CCN a étudié, de juin à novembre 2016, tous les emplacements fédéraux qui pourraient accueillir le nouveau campus Civic de L'Hôpital d'Ottawa. En suivant un processus de recherche rigoureux fondé sur des données probantes, complété par la participation du public et des intervenants, elle a évalué 12 emplacements fédéraux possibles en s'appuyant sur des critères de sélection inspirés des commentaires du public et des intervenants. Parmi ces critères, mentionnons l'excellence fonctionnelle et opérationnelle, la liaison avec les réseaux de transport et la compatibilité avec les intérêts de la capitale.

Plus de 8 000 personnes ont donné leur opinion sur les critères de sélection et les emplacements potentiels. De surcroît, la CCN a échangé avec un éventail d'intervenants clés, dont Patrimoine Ottawa, les Amis de la Ferme expérimentale centrale, la Ville d'Ottawa, le Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain, le Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Outaouais, Agriculture et Agroalimentaire Canada et Services publics et Approvisionnement Canada.

Les commentaires du public et des intervenants ont été analysés et présentés au comité d'évaluation des sites pour contribuer à formuler sa recommandation au conseil d'administration de la CCN. En novembre 2016, le comité a recommandé à la ministre du Patrimoine canadien le pré Tunney comme emplacement privilégié. Le 2 décembre, la ministre a demandé que les fonctionnaires fédéraux rendent l'emplacement de l'ancien édifice Sir-John-Carling disponible pour y construire le nouveau campus Civic.

## Priorité 6a

*Faire preuve d'excellence de façon à ce que la CCN soit reconnue comme une société d'État fédérale exemplaire*

Principaux résultats prévus	Cible de 2016-2017	État au terme de l'exercice 2016-2017
<b>Optimisation des opérations</b> Mettre en œuvre les nouveaux processus et outils élaborés dans le cadre de l'exercice d'optimisation des opérations.	D'ici la fin de 2016-2017	Cible atteinte
<b>Cadre de gestion financière</b> Améliorer le cadre de gestion financière de la CCN afin d'assurer l'harmonisation constante des ressources et de régler les problèmes qui surviennent relativement au mandat et aux principaux résultats attendus de l'organisme.	D'ici la fin de 2016-2017	Cible atteinte
<b>Cadre de gestion des ressources humaines</b> Mettre en œuvre une stratégie de mobilisation du personnel.	D'ici la fin de 2016-2017	Cible atteinte
Mettre en œuvre un programme de gestion des compétences.	D'ici la fin de 2016-2017	Cible atteinte
<b>Cadre de mesure du rendement</b> Peaufiner les données sur le rendement afin d'en consolider le cadre de mesure, y compris les cibles sur la prestation des services à la clientèle.	D'ici la fin de 2016-2017	Cible atteinte
<b>Stratégie en matière de technologies mobiles</b> Amorcer la mise en œuvre d'une stratégie d'utilisation graduelle d'une infrastructure et d'outils de TI destinés à un environnement de travail mobile.	D'ici la fin de 2016-2017	Cible atteinte
<b>Gestion des relations avec la clientèle et les citoyens</b> Améliorer l'approche de la CCN en matière de gestion des relations avec la clientèle et les citoyens en mettant l'accent sur le règlement rapide des problèmes, de sorte que les rapports soient positifs à long terme.	D'ici la fin de 2016-2017	Sans objet

Pour être une société d'État fédérale exemplaire, la CCN doit s'efforcer de respecter les normes les plus strictes de bon rendement, d'économie, d'efficacité et d'innovation dans tout ce qu'elle accomplit. Elle y parvient en mettant en œuvre de nouveaux processus et outils et en faisant preuve d'un engagement solide envers ses employés et sa clientèle.

En 2016-2017, la CCN a réussi à mettre en œuvre son projet d'optimisation des opérations pour remplacer le système financier désuet. Dans le cadre de ce projet de deux ans, la CCN a fait l'examen complet de ses processus opérationnels en 2015-2016. La première phase, un module financier, a accru le recours à des processus automatisés sans papier, ainsi que la normalisation des rapports financiers et de gestion. La deuxième phase a permis l'intégration du système de gestion des actifs et du système financier, tout en renforçant l'autonomisation et la responsabilisation internes. L'accent a été mis sur la formation du personnel, assurant ainsi une transition réussie qui tombe à point nommé.

En 2016-2017, les améliorations au Cadre de gestion financière de la CCN ont été axées sur le comblement de l'écart de financement lié à l'entretien différé et à la gestion du cycle de vie des actifs. La CCN finalise présentement les prévisions des coûts d'entretien différé et du cycle de vie de l'ensemble de ses immobilisations dans le but d'établir les possibles écarts de financement. Elle continuera de travailler avec le gouvernement pour s'assurer d'avoir le financement suffisant et constant pour pouvoir faire des investissements annuels adéquats dans l'entretien de ses actifs.

Dans le contexte du Cadre de gestion des ressources humaines, la CCN a élaboré des stratégies pour mieux planifier les besoins en ressources humaines et retenir les employés talentueux. La Stratégie de mobilisation du personnel, qui comprend la Stratégie en santé mentale, a été approuvée par le Comité de la haute direction en janvier 2017. Dans le cadre d'un programme de gestion des compétences, la CCN a fait l'exercice d'établir ses besoins en relève au début d'octobre 2016. En janvier 2017, le Comité de la haute direction a approuvé des stratégies et des plans d'action en matière de gestion des compétences et de planification de la relève. Le plan de relève a été transmis au conseil d'administration en avril 2017 pour l'en informer.

La CCN a continué d'améliorer progressivement son cadre de mesure du rendement afin de se doter d'indicateurs qui rendent compte de différents aspects de la santé de l'organisme (p. ex., les ressources financières, les ressources humaines, l'état des actifs). En 2016-2017, des mesures renforcées touchant les approbations fédérales de l'utilisation du sol, du design et des transactions ont été intégrées, de même que le recours à des tendances à plus long terme pour rendre compte du rendement. La CCN continuera d'améliorer son cadre de mesure du rendement en 2017-2018.

Dans le but d'améliorer les technologies de l'information et de fournir à son personnel des outils de travail mobile, le CCN a accompli d'importants progrès à l'égard de sa Stratégie en matière de technologies mobiles. Dans le cadre de cette stratégie, un projet de déploiement d'ordinateurs portatifs est mis en œuvre progressivement. Les nouveaux employés reçoivent un ordinateur portatif, conformément aux exigences du cycle de vie de la technologie informatique actuelle. La CCN prévoit achever environ 60 p. 100 de la migration vers des ordinateurs portatifs d'ici la fin de 2017-2018. Elle a également amorcé la migration vers des ordinateurs portatifs de certains usagers pour leur permettre d'accéder aux services infonuagiques. De plus, le siège social de la CCN, au 40, rue Elgin, dispose maintenant de la connectivité au réseau sans fil.

Après une analyse effectuée par un expert-conseil externe, la CCN a établi que les améliorations proposées à la Stratégie de gestion des relations avec la clientèle et les citoyens et au système connexe lui procureraient peu d'avantages. Par conséquent, elles ne seront pas apportées.

## Priorité 6b

*Faire preuve d'excellence de façon à ce que la CCN soit reconnue comme une intendante d'actifs fonciers et immobiliers fédéraux exemplaire*

Principaux résultats prévus	Cible de 2016-2017	État au terme de l'exercice 2016-2017
<b>Politique nationale relative au portefeuille locatif</b> Mettre en œuvre une politique nationale relative au portefeuille locatif pour optimiser les actifs loués et faire en sorte que la CCN devienne une propriétaire de premier ordre dans la région de la capitale.	D'ici la fin de 2016-2017	Cible atteinte
<b>Stratégie environnementale de la CCN</b> Commencer le renouvellement de la stratégie environnementale de la CCN.	D'ici la fin de 2016-2017	Cible atteinte
<b>Décontamination des terrains de la CCN</b> Terminer l'évaluation de sites et de projets d'assainissement supplémentaires sur les terrains de la CCN.	D'ici la fin de 2016-2017	Cible atteinte
<b>Lignes directrices en matière de festivals et d'activités</b> Instaurer de nouvelles lignes directrices en matière de festivals et d'activités, y compris une approche de location répondant aux normes de l'industrie pour les activités qui se tiennent sur les terrains de la CCN.	D'ici la fin de 2018-2019	Cible atteinte
<b>Parc de la Gatineau et Ceinture de verdure</b> Remettre en état les commodités mises à la disposition des visiteurs afin d'accroître la fréquentation et l'utilisation du secteur Pontiac du parc de la Gatineau.	D'ici la fin de 2016-2017	Cible atteinte
Collaborer avec les municipalités entourant le parc de la Gatineau afin d'offrir un nouveau programme d'activités qui attirera les visiteurs dans leurs secteurs respectifs durant le Coloris automnal.	D'ici la fin de 2016-2017	Cible atteinte
Installer une nouvelle signalisation afin de mieux indiquer les sentiers d'accès universel de la Ceinture de verdure.	D'ici la fin de 2016-2017	Cible non atteinte

Pour être une intendante exemplaire, la CCN réalise un ensemble de projets pour s'assurer que son portefeuille de terrains et d'actifs est géré, entretenu, remis en état et protégé adéquatement. Le but est de faire en sorte que ces terrains contribuent à la durabilité à long terme et que les gens puissent en profiter pendant des générations.

Optimiser les biens locatifs et devenir une propriétaire de premier ordre dans la région de la capitale constitue une partie importante du rôle d'intendante de la CCN. Dans le contexte de l'élaboration de la Politique nationale relative au portefeuille locatif, le Cadre de gestion immobilière complet a été présenté au Comité de la haute direction en mars 2017. Il fournira un cadre stratégique pour les futures activités et politiques immobilières tout en permettant la simplification des processus, la réalisation de gains d'efficacité et l'amélioration de la prise de décisions et du service à la clientèle.

La conception des politiques à l'intérieur de ce cadre a progressé, dont la Stratégie de service à la clientèle, la Stratégie de restauration des granges, la Stratégie d'agriculture durable, des lignes directrices d'investissement et de démolition, des projets environnementaux et une stratégie d'acquisition pour le portefeuille récréatif. La Stratégie de restauration des granges a obtenu l'appui unanime du conseil d'administration à l'automne 2016, en raison des efforts déployés pour la conservation du patrimoine agricole et rural du Canada.

Les stratégies se sont révélées efficaces : les taux d'inoccupation des propriétés du portefeuille locatif de la CCN se situent bien en deçà des niveaux cibles acceptables pour tous les types de baux. En outre, les revenus correspondent aux cibles malgré d'importants travaux de construction touchant des propriétés louées du cœur de la capitale. La CCN a mis la dernière main à des baux importants en 2016-2017, dont un bail de portée historique avec la Société géographique royale du Canada (SGRC) pour le 50, promenade Sussex. Le mandat de la Société — « mieux faire connaître le Canada aux Canadiens et au monde entier » — reflète les objectifs de la CCN pour cette propriété d'importance nationale, en y donnant l'accès au public et en contribuant à l'animation et au dynamisme de la capitale. Grâce à cet emplacement, la SGRC occupera l'un des trois centres de géographie les plus emblématiques de la planète.

En janvier 2017, la CCN a récupéré ses portefeuilles locatifs résidentiel et agricole de son fournisseur de services tiers. Grâce à des relations proactives avec les locataires et divers communiqués, la transition s'est déroulée sans heurt et, pour les locataires, sans incidence. Par l'entremise de la Stratégie de service à la clientèle en matière de gestion immobilière et du nouveau modèle d'affaires, la CCN a déjà amélioré sa capacité de réaction, le suivi et le contrôle des projets, en plus de générer des économies d'échelle et de mieux comprendre les besoins de ses locataires et les problèmes auxquels ils sont confrontés.

Afin de soutenir la durabilité écologique, la CCN renouvelle sa stratégie environnementale. L'évaluation du document actuel a été faite en 2016-2017. La refonte de la stratégie a débuté par des consultations internes auprès de l'équipe principale d'intervenants et, pendant deux jours, auprès de tout le personnel. Lors de séances stratégiques tenues à l'automne 2016, le conseil d'administration a donné son opinion sur le rôle que la CCN devrait jouer dans la mise en œuvre de la stratégie. Des recherches sur les stratégies d'organismes apparentés ont été réalisées et un rapport d'étape a été rédigé.

La CCN a terminé l'évaluation de 15 emplacements et a mis en chantier des travaux d'assainissement à 10 emplacements, dont quatre ont obtenu des fonds de l'Initiative fédérale liée aux infrastructures de 2016. En 2016-2017, la CCN a pris, à l'égard de projets, 99 décisions en vertu de l'article 67 de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (2012). Cela se compare aux 111 décisions prises en 2015-2016. Durant les exercices 2015-2016 et 2016-2017, il n'y a pas eu de projet nécessitant une décision du gouverneur en conseil.

Après de vastes consultations auprès des intervenants, une nouvelle grille tarifaire pour la tenue d'activités et de festivals sur les terrains de la CCN a été approuvée. Cette grille s'inspire d'une approche tenant compte du marché et de l'industrie et rend le système plus équitable. Cette nouvelle grille tarifaire entrera en vigueur en 2017-2018.

En 2016-2017, la CCN a entrepris la rénovation des commodités du parc de la Gatineau, dont celles du secteur Pontiac. Les sentiers à la chute de Lusville ont été remis en état et des travaux d'installation d'une nouvelle conduite d'eau potable ont débuté au lac Philippe. En septembre 2016, les membres du conseil d'administration ont eu l'occasion de visiter le terrain de camping du lac Philippe pour y voir les commodités du parc. D'autres renseignements généraux ont été rédigés et différentes approches possibles ont été élaborées.

Dans le cadre du Coloris automnal de 2016, des ententes ont été signées avec les municipalités de Chelsea et de Pontiac pour la prestation de programmes à l'appui de projets touristiques régionaux. La phase 2 du service de navette offert durant le Coloris automnal a connu un grand succès : on estime le nombre de passagers à 12 000. Deux circuits gratuits étaient proposés au public : l'un partait du Camp Fortune et s'arrêtait à plusieurs endroits, notamment au belvédère Champlain; l'autre, offert pour la première fois, reliait le centre-ville de Gatineau et le parc de la Gatineau. Ce projet a accru l'accès des gens au parc tout en atténuant les préoccupations liées à la circulation et au stationnement.

La CCN a rencontré des associations de motoneigistes provinciales, régionales et de Pontiac pour établir des parcours de rechange pour les motoneiges dans le parc de la Gatineau. Par ailleurs, un festival d'hiver pour les néo-Canadiens a été organisé dans le parc en mars 2017. Les activités d'interprétation de la nature que la CCN a organisées à l'hiver et au printemps 2017 ont attiré un nombre croissant de groupes scolaires et ont affiché complet.

Les saisons estivale et hivernale du parc de la Gatineau ont toutes deux connu un franc succès en 2016-2017. Ce succès peut être attribué en partie aux bonnes conditions estivales et hivernales ainsi qu'à une amélioration des pratiques de gestion et de la surveillance. Il y a eu 122 252 visiteurs au parc de la Gatineau (au 33, rue Scott) et 51 549 au domaine Mackenzie-King en 2016-2017.

Le projet d'installation de nouveaux panneaux de signalisation indiquant les sentiers d'accès universel de la Ceinture de verdure n'a pas progressé parce que les fonds étaient insuffisants et que d'autres priorités lui faisaient concurrence pour l'obtention de crédits du Programme pluriannuel des immobilisations. Ce projet demeure une priorité et de nouveaux panneaux de signalisation, y compris ceux des sentiers d'accès universel, sont installés quand les ressources le permettent. On prévoit installer de nouveaux panneaux avec la mise en œuvre de la nouvelle image de marque.

## Cadre de mesure du rendement 2016-2017

En 2016-2017, la CCN a fixé un ensemble d'objectifs de rendement de la phase 1 de son cadre de mesure du rendement, achevé en 2015-2016. Ces objectifs représentaient un sous-ensemble d'indicateurs ciblés dans le cadre. Les objectifs de rendement devaient être mesurés dans quatre catégories : location immobilière; gestion de projets; mobilisation et rayonnement; équité en matière d'emploi.

Le tableau ci-dessous présente le rendement en 2016-2017 par rapport aux cibles, ainsi que les données historiques de 2015-2016 et de 2014-2015.

Mesures	Cible		Résultats		
<b>Location immobilière</b>	<b>Taux de vacance</b>		<b>2014-2015</b>	<b>2015-2016</b>	<b>2016-2017</b>
Résidentielle	6 %		4,5 %	4,2 %	3,0 %
Commerciale	4 %		3,3 %	2,5 %	2,6 %
Agricole	6 %		10,5 %	8,0 %	4,3 %
<b>Location immobilière</b>	<b>Recettes</b>		<b>2014-2015</b>	<b>2015-2016</b>	<b>2016-2017</b>
Résidentielle	2,9 M\$*		S. O.	2,9 M\$	3,1 M\$
Commerciale	14,1 M\$*		S. O.	13,8 M\$	13,7 M\$
Agricole	1,0 M\$*		S. O.	1,0 M\$	1,2 M\$
<b>Gestion de projets</b>	<b>État du projet</b>		<b>2014-2015</b>	<b>2015-2016</b>	<b>2016-2017</b>
Projets prévus terminés	90 % ou plus		S. O.	67 %	97 %
Projets imprévus	S. O.		S. O.	6	20
<b>Mobilisation et rayonnement</b>	<b>Mobilisation</b>		<b>2014-2015</b>	<b>2015-2016</b>	<b>2016-2017</b>
Mobilisation dans les médias sociaux	Hausse de 20 %		S. O.	S. O.	105 %
Abonnés des médias sociaux	Hausse de 20 %		S. O.	32 %	38 %
Consultations publiques	Terminées à 90 %		S. O.	100 %	100 %
Satisfaction de la clientèle**	80 % ou plus		90 %	89 %	90 %
<b>Équité en emploi</b>	<b>Fédéral</b>	<b>CCN</b>	<b>2014-2015</b>	<b>2015-2016</b>	<b>2016-2017</b>
Femmes	48 %	50 %	50,5 %	50,2 %	51,0 %
Autochtones	2 %	2 %	3,7 %	3,9 %	3,1 %
Personnes handicapées	4 %	4 %	5,4 %	4,7 %	4,2 %
Membres d'une minorité visible	22 %	10 %**	6,8 %	7,6 %	8,2 %

\* Ces valeurs excluent l'impôt foncier, qui était inclus dans les cibles du Plan d'entreprise de 2016-2017 à 2020-2021.

\*\* Ces valeurs s'appuient sur les taux de satisfaction générale résultant du sondage mené auprès de la clientèle de la CCN.

\*\*\* Il s'agit d'une cible intérimaire pour 2016-2017. L'objectif de la CCN est de satisfaire aux directives du gouvernement fédéral d'ici 2020-2021.

## Examen financier

Les fonds alloués aux dépenses d'exploitation de la CCN en 2016-2017 ont totalisé 107,2 millions de dollars, une hausse de 6,3 millions ou 6 p. 100 par rapport aux 100,9 millions de 2015-2016. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des recouvrements et des contributions comprises dans les autres revenus. Les crédits parlementaires pour les dépenses d'exploitation et en immobilisations sont demeurés stables. Les dépenses d'exploitation ont augmenté en 2016-2017 principalement en raison d'éléments non récurrents, comme une dépense de 4,6 millions résultant d'un changement d'estimation comptable de la provision pour indemnités de maladie comprise dans les salaires et les avantages sociaux, ainsi qu'un montant de 4,0 millions pour des frais de résiliation liés à la renégociation et la prolongation du bail du siège social.

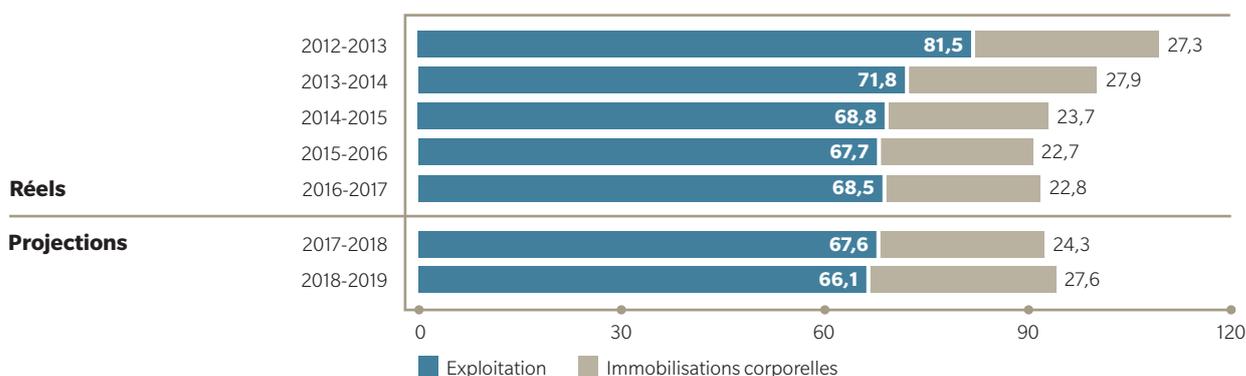
### Crédits parlementaires

En 2016-2017, la CCN a reçu un total de 91,3 millions de dollars en crédits parlementaires pour les dépenses d'exploitation et en immobilisations. Cela représente une augmentation nette de 0,9 million par rapport aux 90,4 millions en 2015-2016. Cette augmentation d'un exercice à l'autre est principalement attribuable aux crédits additionnels de 2,7 millions reçus en 2016-2017 pour le Monument national de l'Holocauste. Cette augmentation est partiellement compensée par une diminution de 0,5 million du remboursement de salaires admissibles et une réduction de 0,5 million des crédits octroyés en vertu du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF), conformément au calendrier de financement. L'année précédente incluait un remboursement annuel temporaire des crédits destinés aux locaux de 0,9 million provenant de Patrimoine canadien.

**Tableau 1 : Crédits parlementaires de 2015-2016 à 2018-2019** (en milliers de dollars)

	Réels			Projections	
	2015-2016	2016-2017	Écart	2017-2018	2018-2019
Exploitation	70 725	67 045	(3 680)	67 591	66 133
Exploitation – supplémentaires	(3 013)	1 422	4 435	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>67 712</b>	<b>68 467</b>	<b>755</b>	<b>67 591</b>	<b>66 133</b>
Immobilisations corporelles	23 665	22 380	(1 285)	24 305	27 647
Immobilisations corporelles – supplémentaires	(1 000)	409	1 409	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>22 665</b>	<b>22 789</b>	<b>124</b>	<b>24 305</b>	<b>27 647</b>
<b>Total des crédits</b>	<b>90 377</b>	<b>91 256</b>	<b>879</b>	<b>91 896</b>	<b>93 780</b>

**Diagramme 1 : Crédits parlementaires, de 2012-2013 à 2018-2019** (en millions de dollars)



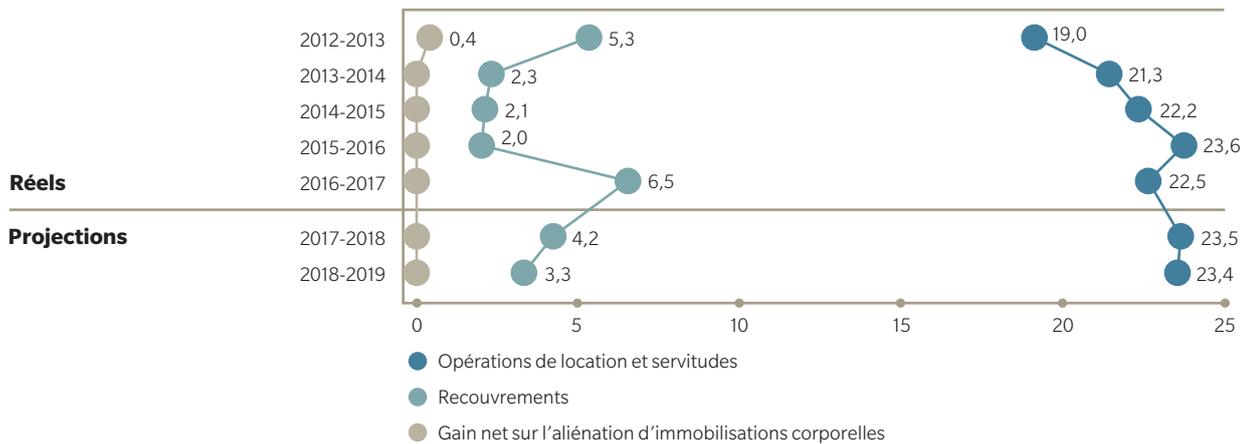
Les données de 2012-2013 reflètent les crédits parlementaires associés aux activités transférées à Patrimoine canadien en septembre 2013. Les données de 2013-2014, de 2014-2015 et des années subséquentes sont nettes de toute répercussion financière de ces activités transférées.

## Revenus

La CCN a généré des produits d'exploitation de 38,7 millions de dollars en 2016-2017, une augmentation de 5,5 millions ou 17 p. 100 comparativement à 33,2 millions en 2015-2016. La variance est surtout attribuable à une augmentation de 4,5 millions dans les recouvrements liés au Monument national de l'Holocauste ainsi qu'à la rénovation et à l'agrandissement du garage du chauffeur à Rideau Hall. La hausse des autres revenus est principalement attribuable aux contributions de 2,3 millions à l'égard du réaménagement de l'avant-cour de Rideau Hall et le corridor ouest du train léger sur rail. Les frais d'accès aux usagers ont augmenté de 0,4 million résultant de conditions hivernales favorables au parc de la Gatineau, tandis qu'une baisse de 1,1 million des revenus de servitudes est principalement attribuable à une diminution des besoins en servitudes relativement à des projets de la Ville d'Ottawa tels que le train léger sur rail et le système de captage des eaux usées. Les revenus d'intérêts, les commandites monétaires et la sous-location du siège social ont diminué globalement de 0,5 million.

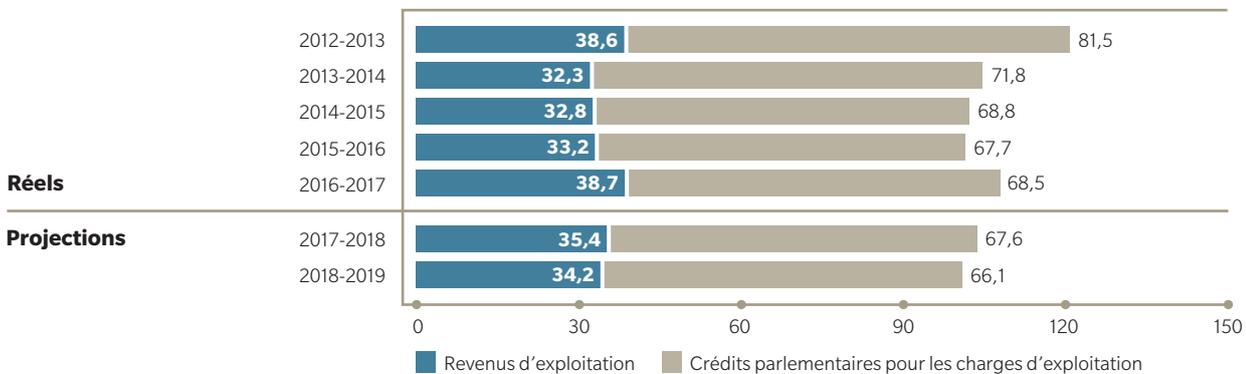
Les opérations de location et les servitudes ont constitué la plus importante source de produits d'exploitation en 2016-2017, ce qui représente 58 p. 100 du total (par rapport à 71 p. 100 en 2015-2016). Les revenus récurrents devraient demeurer relativement stables dans les années à venir, à l'exception d'items spécifiques aux projets tels que des recouvrements pour le Monument national de l'Holocauste et les projets à Rideau Hall.

**Diagramme 2 : Principales sources des revenus d'exploitation, de 2012-2013 à 2018-2019** (en millions de dollars)



Les données de 2012-2013 reflètent les revenus associés aux activités transférées à Patrimoine canadien en septembre 2013. Les données de 2013-2014, de 2014-2015 et des années subséquentes sont nettes de toute répercussion financière de ces activités transférées.

**Diagramme 3 : Financement d'exploitation total, de 2012-2013 à 2018-2019** (en millions de dollars)



Les données de 2012-2013 reflètent les revenus et les crédits parlementaires associés aux activités transférées à Patrimoine canadien en septembre 2013. Les données de 2013-2014, de 2014-2015 et des années subséquentes sont nettes de toute répercussion financière de ces activités transférées.

## Charges d'exploitation

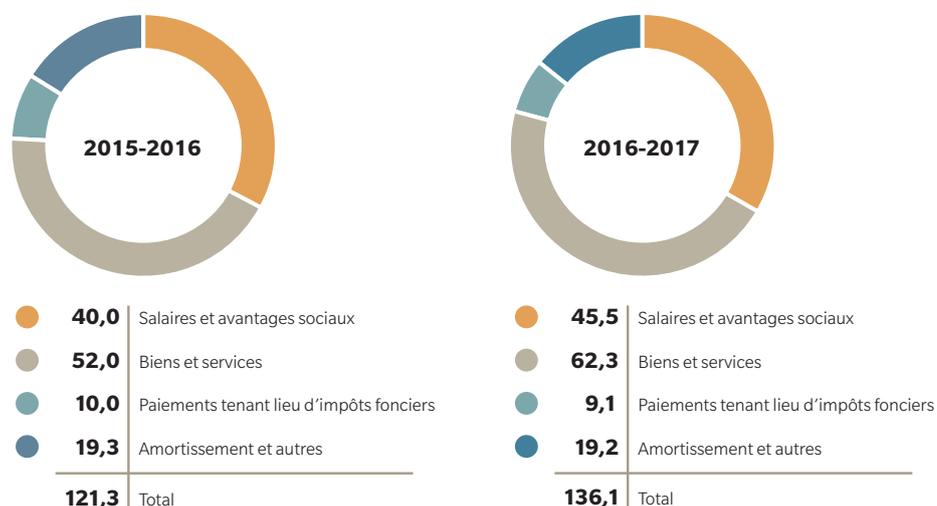
Les charges d'exploitation totales de la CCN, détaillées par objet à la note 11 des états financiers, ont augmenté de 12 p. 100 pour atteindre 136,1 millions de dollars comparativement à 121,3 millions en 2015-2016. L'augmentation de 14,8 millions d'un exercice à l'autre s'explique surtout par des items non récurrents.

Du total, un montant de 4,6 millions est attribuable à la provision pour indemnités de maladie comprise dans les salaires et les avantages sociaux. Ce changement d'estimation découle d'un calcul actuariel du passif des congés de maladie fondé sur la période de service restante moyenne, actualisé au 31 mars 2017. La variance restante de 0,9 million de dollars dans les salaires et les avantages sociaux reflète l'augmentation du nombre d'employés requis pour mettre en œuvre d'importants projets, dont ceux liés aux célébrations du 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada.

La CCN a renégocié et prolongé le bail de son siège social, avec pour résultat la renonciation à deux étages et l'entrée en vigueur d'un nouveau bail qui a débuté le 1<sup>er</sup> juin 2016 et qui prendra fin le 30 avril 2041. Ce bail entraînera des économies annuelles moyennes de 2,8 millions de dollars pour chacune des 10 prochaines années. Des frais de résiliation de 4,0 millions de dollars liés au bail original ont été entièrement comptabilisés en 2016-2017 et seront compensés par un incitatif de location de 4,6 millions qui sera amorti à compter de la fin du bail original, et ce, sur la durée du nouveau bail. De plus, en raison de la période de chevauchement de 43 mois entre le bail d'origine et le nouveau, un ajustement de 1,2 million a été comptabilisé dans les autres passifs, ceci représente la différence de taux payés entre les deux baux. Ce montant qui a été différé en 2016-2017, et ce, jusqu'à la fin du bail original, sera entièrement amorti d'ici la fin du nouveau bail. Les négociations concernant le bail de la CCN sont devenues nécessaires en raison de la réduction des crédits parlementaires de la CCN liée à la modification de son mandat et au transfert du personnel à Patrimoine canadien, avec pour résultat un surplus d'espace.

Le reste de l'augmentation de 4,1 millions de dollars d'une année à l'autre est principalement attribuable aux charges liées à des projets tels que le Monument national de l'Holocauste et qui sont compensées par des recouvrements ou des crédits parlementaires.

**Diagramme 4 : Ventilation des charges par objet** (en millions de dollars)



## Surplus/déficit

Le déficit de 6,1 millions de dollars en 2016-2017 est attribuable à ce qui suit :

- Une augmentation de 4,6 millions de dollars de la provision pour congés de maladie comprise dans les salaires et les avantages sociaux;
- 4,0 millions pour les frais de résiliation liés à la négociation de bail du siège social;
- 1,2 million représentant un ajustement non monétaire afin de différer la différence de taux payés entre le bail original et le nouveau bail du siège social;
- 0,9 million en salaires et avantages sociaux pour mettre en œuvre d'importants projets, dont ceux liés aux célébrations du 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada.

Ces pertes ont été partiellement compensées par ce qui suit :

- Des économies de 2,6 millions attribuables à la réduction des coûts de location et d'amortissement de l'incitatif de location reporté lié au bail original du siège social;
- Des contributions de 1,9 million comprises dans les autres revenus pour des projets particuliers ;
- Une diminution de 0,1 million des autres dépenses.

## Dépenses en immobilisations

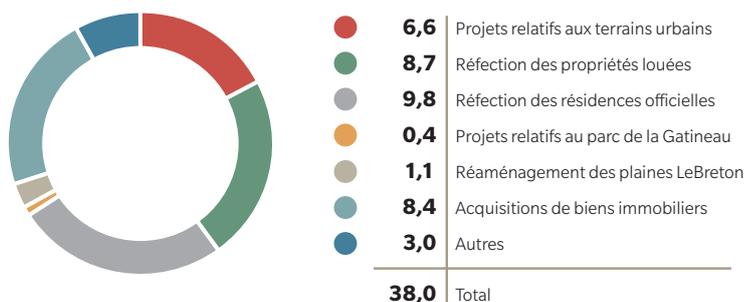
En 2016-2017, la CCN a fait des dépenses en immobilisations de 38,0 millions de dollars, soit une augmentation totale de 5,3 millions par rapport aux 32,7 millions en 2015-2016. Voici les investissements majeurs :

- 9,8 millions pour les résidences officielles, ce qui inclut le réaménagement de l'avant-cour de l'entrée principale de Rideau Hall, le remplacement du système à vapeur de Rideau Hall ainsi que l'installation d'un nouveau système de chauffage, de ventilation et de climatisation;
- 6,6 millions dans le portefeuille des terrains urbains pour des projets tels que la mise à niveau du boulevard de la Confédération, ainsi que l'amélioration du sentier des Voyageurs;
- 8,4 millions dans les acquisitions de biens-fonds, incluant l'acquisition de la propriété du 210, rue Laurier à Gatineau;
- 8,7 millions pour les propriétés locatives, incluant les travaux sur plusieurs bâtiments de la promenade Sussex, le redéveloppement du 7, rue Clarence, la réfection du bâtiment situé au 13-15, rue Clarence et la maison O'Brien;
- 1,1 million pour le réaménagement des plaines LeBreton.

L'augmentation la plus notable par rapport à l'année précédente comprend 5,8 millions de dollars d'acquisitions de biens-fonds, principalement en raison de l'acquisition du 210, rue Laurier à Gatineau.

La CCN a fait des progrès dans l'avancement de nombreux projets dont certains ont été terminés en 2016-2017 et d'autres le seront en 2017-2018, dont des projets importants liés au 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada. Ces projets comprennent la mise en œuvre d'un nouveau système financier et de gestion d'actifs, le réaménagement de l'édifice du 7, rue Clarence, l'aménagement de voies cyclables de la rue Mackenzie, l'avant-cour de Rideau Hall, la réhabilitation de la Laiterie et l'achèvement de l'aménagement paysager des plaines LeBreton.

**Diagramme 5 : Acquisitions d'immobilisations corporelles de la CCN en 2016-2017** (en millions de dollars)



## Analyse budgétaire

Le tableau 2 présente une analyse détaillée des résultats d'exploitation par rapport au Résumé du Plan d'entreprise de 2016-2017 à 2020-2021 et aux résultats réels de 2015-2016. Le tableau indique également les budgets de fonctionnement de 2017-2018, tel qu'on les présente dans le Résumé du Plan d'entreprise de 2017-2018 à 2021-2022.

Le déficit des revenus par rapport au budget de 2016-2017 est principalement attribuable aux cessions d'actifs prévues qui ne se sont pas concrétisées en fin d'année, ainsi qu'aux recouvrements pour un important projet de monument commémoratif (le Monument aux victimes du communisme) qui a été retardé. Cela a été partiellement compensé par d'autres revenus qui étaient plus élevés que ceux budgétisés.

Les charges d'exploitation réelles ont été supérieures de 5,9 millions de dollars par rapport au budget, surtout en raison de l'augmentation de la provision pour avantages sociaux futurs et l'augmentation nette des dépenses de location causée par les frais de résiliation liés à la négociation du bail du siège social et l'ajustement non monétaire afin de reporter la différence de taux payés entre le bail original et le nouveau bail du siège social.

**Tableau 2 : État des résultats et de l'excédent accumulé pour les exercices terminés le 31 mars** (en milliers de dollars)

	2017-2018	2016-2017			2015-2016		
	Budget	Budget	Réel	Écart	Budget	Réel	Écart
<b>Revenus</b>							
Opérations de location et servitudes	23 504	22 508	22 499	(9)	20 840	23 603	2 763
Recouvrements	4 185	8 453	6 478	(1 975)	8 242	2 022	(6 220)
Frais d'accès aux usagers	2 843	2 587	3 095	508	2 544	2 710	166
Sous-location du siège social	2 277	2 277	1 724	(553)	2 216	2 055	(161)
Intérêts	1 703	2 041	1 742	(299)	2 144	1 808	(336)
Autres revenus <sup>1</sup>	923	11 957	3 118	(8 839)	4 166	802	(3 364)
Commanditaires							
Commandites monétaires	-	-	90	90	-	200	200
	35 435	49 823	38 746	(11 077)	40 152	33 200	(6 952)
<b>Charges</b>							
Aménagement de la capitale	5 372	3 053	4 138	(1 085)	2 584	4 036	(1 452)
Intendance et protection de la capitale	88 417	94 368	92 348	2 020	92 124	84 109	8 015
Services internes	35 713	32 718	39 572	(6 854)	33 744	33 105	639
	129 502	130 139	136 058	(5 919)	128 452	121 250	7 202
<b>Déficit avant le financement du gouvernement du Canada</b>	(94 067)	(80 316)	(97 312)	(16 996)	(88 300)	(88 050)	250
<b>Financement du gouvernement du Canada</b>							
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	67 591	67 806	68 467	661	69 056	67 712	(1 344)
Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles	24 305	22 399	22 789	390	23 665	22 665	(1 000)
	91 896	90 205	91 256	1 051	92 721	90 377	(2 344)
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	(2 171)	9 889	(6 056)	(15 945)	4 421	2 327	(2 094)
<b>Excédent accumulé au début de l'exercice</b>	645 106		648 106			645 779	
<b>Excédent accumulé à la fin de l'exercice</b>	642 935		642 050			648 106	

1. Les autres revenus comprennent le gain sur la cession d'immobilisations corporelles de 11,47 millions de dollars dans le budget 2016-2017.

## *Génération de revenus, limitation des coûts et gestion du cycle de vie des actifs*

Dans le cadre de sa Stratégie de pérennité financière, la CCN continuera de mettre en œuvre des stratégies visant à générer des revenus et à contenir les coûts. De plus, la CCN entreprendra des exercices de rationalisation et d'établissement de priorités, et tirera parti d'occasions de partenariats, lorsque cela sera approprié. En 2017-2018, la CCN continuera de travailler avec le gouvernement du Canada dans le but de chercher une solution à long terme aux pressions financières résultant, en partie, de divers projets que le gouvernement du Canada a mis en œuvre ces dernières années.

Depuis nombre d'années, les investissements requis pour entretenir convenablement la vaste base d'actifs de la CCN ont largement dépassé les crédits parlementaires dont elle dispose et les allocations budgétaires. Malgré les effets de l'inflation et de l'augmentation des coûts, une base d'actifs croissants, ainsi que de nouvelles priorités et de nouveaux défis, comme l'augmentation des besoins en sécurité, les nouvelles exigences environnementales, les règles de santé et de sécurité et les espèces envahissantes, la CCN n'a bénéficié d'aucune augmentation de financement permanente depuis 2009-2010. En conséquence, elle a dû reporter l'entretien de certains actifs afin de s'assurer que les travaux prioritaires pouvaient être entrepris.

Les effets cumulatifs de cette stratégie se font ressentir, car la CCN est confrontée à la détérioration de ses actifs, ce qui pourrait constituer un risque pour la sécurité publique si les déficits de financement ne sont pas abordés en temps opportun. Un afflux important de financement est nécessaire afin de remettre d'importants actifs en état à un niveau acceptable. En 2017-2018, la CCN continuera de collaborer avec le gouvernement afin d'obtenir des fonds pour remettre des actifs en état à un niveau acceptable, et pour s'assurer que la CCN dispose de fonds suffisants et constants pour pouvoir faire des investissements annuels adéquats dans l'entretien correct des actifs importants de la Couronne.

## *Sommaire de l'état de la situation financière*

Les actifs financiers totaux s'élèvent à 175,9 millions de dollars au 31 mars 2017, soit une diminution de 7,3 millions ou 4 p. 100 par rapport aux 183,2 millions au 31 mars 2016, principalement en raison des décaissements liés à l'acquisition de la propriété du 210, rue Laurier à Gatineau et à des projets à Rideau Hall et au Rideau Cottage. Cela a été compensé par des rentrées de fonds supplémentaires provenant des contributions et des recouvrements pour des projets particuliers.

Les passifs s'établissent à 164,8 millions de dollars au 31 mars 2017, soit une augmentation de 16,6 millions ou 11 p. 100 par rapport à 148,2 millions au 31 mars 2016, principalement en raison de l'augmentation de 5,5 millions des autres passifs pour l'incitatif de location reporté lié au nouveau bail, 4,4 millions dans les avantages sociaux futurs en raison de l'ajustement à la provision des indemnités de congés de maladie et une augmentation de 3,9 millions de revenus reportés pour la construction du Monument national de l'Holocauste et de nouvelles servitudes avec la Ville d'Ottawa.

Les actifs non financiers se sont chiffrés à 631,0 millions de dollars au 31 mars 2017, une augmentation de 17,9 millions ou 3 p. 100 par rapport à 613,1 millions au 31 mars 2016, surtout en raison de l'augmentation de 18,8 millions des immobilisations corporelles nette de l'amortissement, dont l'augmentation résulte d'acquisitions et de constructions en cours pour des actifs tels que le 210, rue Laurier, le projet de l'avant-cour de Rideau Hall, la rénovation du 7, rue Clarence et le système financier et de gestion des actifs.

---

# ÉTATS FINANCIERS

---

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

## Responsabilité de la direction en matière d'états financiers

Les états financiers ci-joints de la Commission de la capitale nationale (CCN) sont la responsabilité de la direction et ont reçu l'approbation du conseil d'administration. Ils ont été préparés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, et comprennent, s'il y a lieu, des estimations que la direction a faites au meilleur de son jugement. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle présentée dans les états financiers.

La direction a établi et tient à jour des documents comptables, des contrôles financiers et de gestion et des systèmes d'information conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens de la CCN sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficace en vue de l'atteinte des objectifs de la CCN, et que les opérations sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la capitale nationale*, aux règlements administratifs de la CCN ainsi qu'à l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Des audits internes sont effectués régulièrement pour évaluer le rendement des systèmes d'information, des contrôles de gestion et des pratiques connexes.

L'auditeur externe de la CCN, soit le vérificateur général du Canada, effectue l'audit des états financiers et en fait rapport au ministre du Patrimoine canadien.

Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des états financiers principalement par l'entremise du Comité d'audit où seuls ses membres siègent. Ce comité rencontre périodiquement la direction et les auditeurs internes et externes pour discuter des résultats des audits en ce qui a trait à l'efficacité des contrôles comptables internes, pour examiner les questions relatives aux rapports financiers et en discuter. Les auditeurs internes et externes ont un accès sans restriction au Comité d'audit, en présence ou non de la direction.

Le premier dirigeant,



**Mark Kristmanson, Ph. D.**

Le directeur général, Services généraux,  
et chef des services financiers,



**Michel Houle, CPA, CMA**

Ottawa, Canada

Le 16 novembre 2017



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la ministre du Patrimoine canadien

### Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission de la capitale nationale, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et l'état des résultats et de l'excédent accumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

## *Opinion*

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission de la capitale nationale au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Commission de la capitale nationale dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la capitale nationale*, aux règlements administratifs de la Commission de la capitale nationale ainsi qu'à l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Pour le vérificateur général du Canada,



Etienne Matte, CPA, CA  
Directeur principal

Le 16 novembre 2017  
Ottawa, Canada

## État de la situation financière

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2017	2016
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	82 541	92 648
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés - train léger sur rail (note 4)	63 105	62 465
Créances		
Ministères et organismes fédéraux	5 837	5 346
Autres	5 265	3 785
Placements (note 3)	19 114	18 987
	<b>175 862</b>	<b>183 231</b>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer		
Ministères et organismes fédéraux	1 879	4 876
Autres	19 908	14 361
Train léger sur rail (note 4)	59 583	59 800
Provision pour nettoyage environnemental (note 5)	50 831	50 345
Revenus reportés (note 6)	16 355	12 412
Avantages sociaux futurs (note 7)	8 921	4 551
Autres passifs (note 8)	7 358	1 856
	<b>164 835</b>	<b>148 201</b>
<b>Actifs financiers nets</b>	<b>11 027</b>	<b>35 030</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles (note 9)	627 107	608 254
Frais payés d'avance	2 522	2 472
Autres actifs non financiers (note 10)	1 394	2 350
	<b>631 023</b>	<b>613 076</b>
<b>Excédent accumulé</b>	<b>642 050</b>	<b>648 106</b>

Droits contractuels, obligations contractuelles et passifs éventuels (notes 13, 14 et 15).

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration

Le président du conseil d'administration,



**Marc Seaman**

Le président du Comité d'audit,



**Robert Plamondon, FCPA, FCA**

## État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2017 Budget	2017 Réel	2016 Réel
	(note 2)		
<b>Revenus</b>			
Opérations de location et servitudes	22 508	22 499	23 603
Intérêts	2 041	1 742	1 808
Commandites monétaires	–	90	200
Sous-location du siège social	2 277	1 724	2 055
Frais d'accès aux usagers	2 587	3 095	2 710
Recouvrements	8 453	6 478	2 022
Autres revenus	11 957	3 118	802
	<b>49 823</b>	<b>38 746</b>	<b>33 200</b>
<b>Charges (notes 1 et 11)</b>			
Aménagement de la capitale	3 053	4 138	4 036
Intendance et protection de la capitale	94 368	92 348	84 109
Services internes	32 718	39 572	33 105
	<b>130 139</b>	<b>136 058</b>	<b>121 250</b>
<b>Déficit avant le financement du gouvernement du Canada</b>	<b>(80 316)</b>	<b>(97 312)</b>	<b>(88 050)</b>
<b>Financement du gouvernement du Canada</b>			
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation (note 12)	67 806	68 467	67 712
Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles (note 12)	22 399	22 789	22 665
	<b>90 205</b>	<b>91 256</b>	<b>90 377</b>
<b>(Déficit) Excédent de l'exercice</b>	<b>9 889</b>	<b>(6 056)</b>	<b>2 327</b>
<b>Excédent accumulé au début de l'exercice</b>	<b>649 815</b>	<b>648 106</b>	<b>645 779</b>
<b>Excédent accumulé à la fin de l'exercice</b>	<b>659 704</b>	<b>642 050</b>	<b>648 106</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

## État de la variation des actifs financiers nets

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2017 Budget	2017 Réel	2016 Réel
(note 2)			
<b>(Déficit) Excédent de l'exercice</b>	<b>9 889</b>	<b>(6 056)</b>	<b>2 327</b>
Acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles (note 9)	(47 025)	<b>(38 015)</b>	(32 721)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	17 934	<b>18 076</b>	17 394
Perte nette (gain net) sur la cession d'immobilisations corporelles	(11 472)	<b>1 003</b>	732
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	16 389	–	124
Réduction de valeur d'immobilisations corporelles	–	<b>83</b>	1 125
	<b>(24 174)</b>	<b>(18 853)</b>	<b>(13 346)</b>
Variation des frais payés d'avance	–	<b>(50)</b>	86
Variation des autres actifs non financiers	177	<b>956</b>	(601)
	<b>177</b>	<b>906</b>	<b>(515)</b>
<b>Diminution des actifs financiers nets</b>	<b>(14 108)</b>	<b>(24 003)</b>	<b>(11 534)</b>
<b>Actifs financiers nets au début de l'exercice</b>	<b>37 197</b>	<b>35 030</b>	<b>46 564</b>
<b>Actifs financiers nets à la fin de l'exercice</b>	<b>23 089</b>	<b>11 027</b>	<b>35 030</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

## État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2017	2016
<b>Activités d'exploitation</b>		
Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	66 627	69 977
Rentrées de fonds provenant des opérations de location et servitudes	24 034	20 744
Rentrées de fonds provenant des autres activités	12 560	8 013
Paievements aux fournisseurs	(61 911)	(62 677)
Paievements aux employés	(38 242)	(38 479)
Intérêts reçus	2 033	2 105
Déboursés relatifs à la gestion et à l'assainissement de sites	(764)	(860)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation</b>	<b>4 337</b>	<b>(1 177)</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Déboursés relatifs au projet de train léger sur rail	–	(6 125)
Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles	21 399	23 665
Acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles	(35 013)	(26 891)
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	–	124
Déboursés pour le nettoyage environnemental	(399)	(214)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations</b>	<b>(14 013)</b>	<b>(9 441)</b>
<b>Activités de placement</b>		
Rentrées de fonds pour le projet de train léger sur rail	628	698
Déboursés relatifs au projet de train léger sur rail	–	(205)
Acquisition de placements	(873)	(1 476)
Encaissement de placements	454	1 050
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de placement</b>	<b>209</b>	<b>67</b>
<b>Diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>(9 467)</b>	<b>(10 551)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>155 113</b>	<b>165 664</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>145 646</b>	<b>155 113</b>
<b>Représentés par :</b>		
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>82 541</b>	<b>92 648</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés – train léger sur rail</b>	<b>63 105</b>	<b>62 465</b>
	<b>145 646</b>	<b>155 113</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

## 1. Pouvoirs et objectifs

---

La Commission de la capitale nationale (CCN) a été constituée en 1959 en vertu de la *Loi sur la capitale nationale* (1958) comme une société d'État mandataire sans capital-actions nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Sa mission, telle qu'elle a été modifiée dans la *Loi sur la capitale nationale* (2013), est d'établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et de concourir à la réalisation de ces trois buts, afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale.

La CCN est aussi chargée de la gestion et de l'entretien des immobilisations corporelles des résidences officielles situées dans la région de la capitale nationale. Elle a constitué le Fonds Canadiana afin d'encourager la population canadienne à participer à la mise en valeur des aires publiques des résidences officielles grâce à des dons publics de meubles, de peintures et d'objets d'art ou de sommes destinées aux acquisitions. Les pièces choisies doivent refléter le patrimoine et les traditions artistiques du Canada, être associées à des événements historiques ou s'intégrer au style architectural d'une résidence.

En juillet 2015, la société a reçu une instruction (C.P. 2015-1106) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales et pour rendre compte de la mise en œuvre de cette directive dans son prochain plan d'entreprise. La CCN a satisfait aux exigences de la directive en 2015-2016.

### Définitions et objectifs des programmes

La CCN réalise son mandat par l'entremise de son architecture d'alignement des programmes (AAP), qui comporte un résultat prévu et trois programmes (incluant les services internes). L'AAP est une liste de programmes sous laquelle la CCN fait sa reddition de comptes au Parlement et à la population canadienne. Les objectifs de chaque programme sont les suivants :

#### **Aménagement de la capitale**

La CCN oriente et coordonne l'utilisation des terrains fédéraux pour faire en sorte que ceux-ci inspirent la population canadienne, qu'ils répondent aux besoins du gouvernement et qu'ils reflètent le rôle et l'importance de la capitale. Grâce à des plans à long terme, à la désignation des terrains de la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN) et aux approbations fédérales de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières, la CCN peut veiller à ce que l'usage que l'on fait des terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada reflète et respecte l'importance de la capitale, son milieu naturel et son patrimoine.

#### **Intendance et protection de la capitale**

Par ce programme, la CCN vise à préserver des biens d'importance nationale dans la région de la capitale du Canada. En sa qualité d'intendante des terrains et des biens fédéraux de la région, elle remet en état, gère, aménage, entretient et protège les biens naturels, culturels et patrimoniaux les plus prisés de la capitale, tout en veillant au maintien d'un accès public sécuritaire, respectueux et convenable. Par ailleurs, la CCN promeut et régit les activités publiques réalisées sur les terrains fédéraux et elle conserve les ressources naturelles par une saine gestion de l'environnement. Grâce à sa participation à des projets d'aménagement foncier, l'acquisition de propriétés d'intérêt national et l'aliénation de propriétés excédentaires, elle est bien placée pour voir à ce que la région de la capitale du Canada reflète sa vision de la capitale.

#### **Services internes**

Les Services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et à d'autres obligations.

## 2. Conventions comptables importantes

---

### A. Méthodes comptables

Les états financiers sont préparés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) définies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) et respectent les conventions ci-dessous.

L'état de la situation financière comprend les actifs financiers et non financiers. Les actifs non financiers, normalement utilisés pour fournir des services futurs sont imputés aux charges par l'entremise de l'amortissement ou lors de leur utilisation. Les actifs non financiers ne sont pas pris en considération au moment de déterminer les actifs financiers nets, mais sont ajoutés aux actifs financiers nets pour déterminer l'excédent accumulé.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés dans les états financiers.

#### **Incertitude relative à la mesure**

La préparation d'états financiers conformément aux NCSP exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les valeurs présentées aux titres d'actifs financiers, de passifs et d'actifs non financiers en date des états financiers ainsi que sur les montants présentés aux titres de revenus et charges de l'exercice. La durée de vie utile prévue des immobilisations corporelles, les échanges de terrains non réglés, la provision pour nettoyage environnemental, les avantages sociaux futurs, la réduction de valeur des immobilisations corporelles et la comptabilisation des passifs éventuels sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations ont été faites. Les résultats réels peuvent différer de façon significative de ces estimations.

#### **Données budgétaires**

Les données budgétaires pour 2016-2017, présentées dans le *Plan d'entreprise 2016-2017 à 2020-2021*, sont incluses à l'état des résultats et de l'excédent accumulé ainsi qu'à l'état de la variation des actifs financiers nets.

### B. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et des placements hautement liquides. Ces placements achetés trois mois ou moins avant leur date d'échéance sont enregistrés au coût.

### C. Placements

Les placements incluent les placements de portefeuille à court terme ayant une échéance de moins de 365 jours ainsi que les placements de portefeuille à long terme ayant une échéance de plus de 365 jours. Les placements à court terme se composent d'instruments du marché monétaire, tels que des acceptations bancaires et des billets à terme au porteur, alors que les placements à long terme se composent d'obligations émises par le gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et d'autorités municipales. Les placements sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des placements lors de leur comptabilisation initiale. À chaque date des états financiers, la CCN apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation des placements et, si c'est le cas et que la moins-value est durable, la perte de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

## D. Actif destiné à la vente

La CCN constate un actif destiné à la vente lorsque tous les critères suivants sont remplis avant la date des états financiers :

- i. la vente de l'actif est approuvée,
- ii. l'actif est en état d'être vendu,
- iii. le fait que l'actif est destiné à être vendu est du domaine public,
- iv. il existe un marché actif pour ce type de bien,
- v. un plan est en place pour la vente de l'actif,
- vi. il est raisonnable de prévoir que la vente à un acheteur non compris dans le périmètre comptable de la CCN sera consommée dans l'année suivant la date des états financiers.

L'actif destiné à la vente est alors évalué à sa valeur comptable ou à sa juste valeur diminuée des coûts de sortie, selon la moins élevée des deux.

## E. Provision pour nettoyage environnemental

La CCN comptabilise une provision pour nettoyage environnemental et passe en charges de l'exercice les coûts associés à l'assainissement lorsque tous les critères suivants sont satisfaits : il existe une norme environnementale; la contamination dépasse la norme environnementale; la CCN est directement responsable ou accepte la responsabilité; il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Cependant, lorsque les critères pour enregistrer un passif sont satisfaits et que la contamination s'est produite avant l'acquisition du terrain par la CCN, les coûts associés à l'assainissement qui sont nécessaires pour préparer les terrains aux fins de leur utilisation prévue font partie intégrante du coût d'acquisition du terrain et sont capitalisés sous le poste « Terrains » à la note 9. Quand les travaux sont en cours, les dépenses d'entretien et de surveillance sont une partie intégrante de la stratégie de décontamination pour un site contaminé, l'estimation du passif inclut les coûts de ces activités.

La CCN prévoit que des avantages économiques futurs seront abandonnés lorsqu'il y a des risques pour la santé et la sécurité publiques, des projets de développement ou de ventes planifiés, des documents rendus publics ou des décisions du Conseil du Trésor démontrant que la CCN a une responsabilité envers des tiers qui ne lui laisse que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire de se soustraire à son obligation. S'il est impossible de déterminer si des avantages économiques futurs seront abandonnés, mais qu'un montant peut être estimé raisonnablement, un passif éventuel est présenté dans les notes afférentes aux états financiers.

Les coûts associés à la gestion et à l'assainissement de sites peuvent différer selon l'utilisation du sol qui est établie lors du processus de planification urbaine et d'aménagement du Plan de la capitale du Canada. Ces coûts sont ajustés chaque année pour tenir compte de la valeur temporelle de l'argent, des nouvelles évaluations environnementales, de nouvelles obligations, des changements d'estimation de la part de la direction et des coûts réels engagés.

## F. Avantages sociaux futurs

### i. Régime de retraite

La quasi-totalité des employés de la CCN sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime à prestations déterminées établi par la loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et la CCN doivent cotiser pour couvrir le coût des services courants. Conformément à la loi en vigueur, la CCN n'a aucune obligation légale ou implicite de payer des cotisations supplémentaires à l'égard de tout service passé ou des carences de financement du Régime. Par conséquent, les contributions sont comptabilisées comme une dépense de l'exercice où les employés ont rendu les services et elles représentent l'obligation totale de la CCN pour l'année.

## ii. Autres régimes d'avantages sociaux

Les indemnités de départ, les indemnités pour accidents de travail, les indemnités de congé parental ou de maternité ainsi que les indemnités de congé de maladie constituent pour la CCN des obligations dont le règlement entraînera des paiements au cours des prochains exercices.

**Indemnités de départ :** En février 2013, une nouvelle convention collective a été signée mettant fin à l'accumulation d'indemnités de départ auxquelles les employés avaient droit. Conformément à cette convention collective, tous les employés nommés pour une période indéterminée avaient droit au paiement d'une indemnité de départ égale à une semaine de traitement pour chaque année complète d'emploi continu, et dans les cas d'une année partielle d'emploi continu, à une semaine de traitement multipliée par le nombre de jours d'emploi continu divisé par 365, jusqu'à concurrence de 30 semaines. Tous les employés nommés pour une période déterminée avaient droit au paiement d'une indemnité de départ égale à une semaine de traitement pour chaque année complète d'emploi continu jusqu'à concurrence de 30 semaines. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'encaisser, au cours de l'exercice 2013-2014, la valeur totale ou partielle des indemnités de départ accumulées à la date de la signature de la convention collective, ou d'encaisser la valeur totale ou restante des indemnités de départ au moment de la cessation d'emploi à la CCN. Au 31 mars 2017, la CCN constate une obligation pour les employés qui ont retardé l'encaissement de leur indemnité jusqu'au moment de leur départ. La direction utilise le salaire des employés en vigueur au 31 mars 2017 pour calculer la valeur de l'obligation restante.

**Indemnités pour accidents de travail :** Les indemnités pour accidents de travail constituent des obligations dont le règlement entraînera des paiements au cours des prochains exercices. La CCN est assujettie à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* et n'est donc pas sujette aux lois provinciales sur les indemnités pour accidents de travail. En tant qu'employeuse qui s'autoassure, la CCN est responsable de l'obligation prise en charge depuis sa constitution. Les obligations de la CCN quant aux avantages liés aux indemnités pour accidents de travail et aux avantages ultérieurs à l'emploi pour les salariés qui bénéficient de prestations d'invalidité prolongée sont établies en considérant les rentes d'invalidité et celles aux survivants qui sont conférées ainsi que d'autres montants qui pourraient être versés pour des accidents survenus jusqu'à la date de l'évaluation. L'obligation est établie à partir des meilleures estimations de la direction et des données actuarielles obtenues de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario.

**Indemnités de congé parental ou de maternité :** Les indemnités de congé parental ou de maternité constituent des obligations dont le règlement entraînera des paiements au cours du prochain exercice. Les indemnités sont des avantages conditionnés par les faits et sont versées lorsque l'employé s'absente pour cause de congé parental ou de maternité.

**Indemnités de congé de maladie:** La plupart des employés de la CCN accumulent des congés de maladie comme le prévoient leurs conditions d'emploi. La CCN comptabilise un passif et une charge pour le coût des prestations futures de congés de maladie au cours de la période pendant laquelle les employés fournissent leurs services qui ouvrent droit aux prestations. Le coût des obligations au titre des prestations constituées liées aux crédits de congé de maladie accumulés par les employés est déterminé de manière actuarielle à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et de l'estimation la plus probable de la direction concernant le taux d'actualisation, les données démographiques du personnel et l'utilisation que font les employés en service des droits de congé de maladie. Les gains (pertes) actuariels sont comptabilisés de façon systématique sur la durée du reste de la carrière active des employés visés par ces prestations de congé de maladie.

La CCN a utilisé pour la première fois une évaluation actuarielle pour ses indemnités de congé de maladie au 31 mars 2017. La prochaine évaluation sera effectuée en date du 31 mars 2019 ou avant si un changement au régime a une incidence significative sur l'obligation.

## G. Incitatif de location reporté

La CCN loue les locaux où est situé son siège social. Les frais de déménagement ainsi que les améliorations locatives importantes qui ont été engagés par le bailleur en vertu du bail original et pour répondre aux besoins de la CCN ont été comptabilisés à titre d'incitatif de location reporté à la date d'entrée en vigueur du bail et sont amortis sur la durée du bail qui se terminera le 15 décembre 2019.

Le 1 juin 2016, la CCN a signé une prolongation du bail existant pour une durée de 25 ans. Ceci a eu pour résultat un nouvel incitatif de location reporté pour permettre à la CCN de réaménager son espace selon ses besoins opérationnels actuels et futurs. Cet incitatif a été comptabilisé à la date d'entrée en vigueur du bail renégocié et sera amorti à compter de la fin du bail original, et ce, sur la nouvelle durée du bail.

De plus, la CCN a comptabilisé un montant différé dans l'incitatif de location reporté qui représente la différence du taux payé selon le bail original en comparaison du nouveau taux payé selon le bail renégocié. Ce montant sera différé jusqu'à la fin du bail original et sera par la suite amorti jusqu'au 30 avril 2041. L'amortissement de l'incitatif de location reporté est comptabilisé en déduction des charges sous le poste « Biens et services » à la note 11.

## H. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la CCN de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value nette est alors passée en charge dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

Les améliorations qui prolongent la vie utile des immeubles, des infrastructures et du matériel sont capitalisées et amorties selon leurs catégories d'actifs respectives. Les améliorations aux terrains et d'autres coûts d'aménagement sont capitalisés s'ils correspondent à la définition d'un actif et si un avantage économique futur leur est associé. Les travaux en cours représentent des actifs qui ne sont pas encore disponibles pour l'utilisation et, par conséquent, ils ne sont pas amortissables.

Les antiquités et les œuvres d'art de la CCN ne sont pas comptabilisées comme des immobilisations corporelles dans les états financiers, mais plutôt comme des charges quand elles sont acquises ou ont été reçues sous forme de dons et elles sont divulguées à la note 11. Les antiquités et les œuvres d'art se composent principalement de monuments, de tableaux, de mobilier et de sculptures.

Le coût des immobilisations corporelles utilisées est amorti linéairement sur la durée de vie utile prévue qui s'établit comme suit :

### Immobilisations corporelles

Immeubles	20 ou 40 ans
Promenades et chaussées	25 ans
Ponts	25 ou 45 ans
Paysagement et amélioration des parcs	20 ou 25 ans
Améliorations locatives	Période la plus courte entre la durée du bail ou la durée de vie utile
Mobilier, matériel et outillage	5 ou 10 ans
Véhicules	5 ans
Matériel informatique et logiciels	3 à 7 ans

## I. Opérations non monétaires

Dans le cours normal de ses activités, la CCN conclut régulièrement des opérations non monétaires. Entre autres, elle effectue des échanges d'actifs, de biens ou de services non monétaires contre d'autres actifs, biens ou services, sans contrepartie monétaire ou moyennant une contrepartie monétaire négligeable. De plus, elle effectue ou reçoit des transferts non monétaires et non réciproques, c'est-à-dire des transferts d'actifs, de biens ou de services sans contrepartie. Lorsqu'une opération non monétaire présente une substance commerciale pour la CCN, l'opération est comptabilisée à la juste valeur de l'actif, du bien ou du service cédé, à moins que la juste valeur de l'actif, du bien ou du service reçu soit plus fiable. Si l'opération ne présente aucune substance commerciale, elle est comptabilisée à la valeur comptable de l'actif, du bien ou du service cédé. Les gains résultant de transferts non monétaires et non réciproques sont constatés à l'état des résultats et de l'excédent accumulé à titre d'autres revenus.

Une opération non monétaire est réputée avoir une substance commerciale pour la CCN lorsque l'impact attendu de ses flux de trésorerie futurs, du fait de cette opération, est significative. Elle est significative lorsque la configuration des flux de trésorerie futurs rattachés à l'actif, au bien ou au service reçu diffère de façon significative des flux de trésorerie attendus de l'actif, au bien ou au service cédé. Elle est également significative lorsque la valeur spécifique à la CCN de l'actif, du bien ou du service reçu diffère de façon significative de la valeur spécifique à la CCN de l'actif, du bien ou du service cédé, et l'écart est significatif par rapport à la juste valeur des actifs, des biens ou des services échangés.

Enfin, la CCN peut recevoir gratuitement des services d'autres organismes gouvernementaux. Ces services ne sont pas comptabilisés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé de la CCN.

## J. Constatation des revenus

Les revenus proviennent principalement des opérations de location et de servitudes, de gains nets sur la cession d'immobilisations corporelles, d'intérêts, de commandites, de la sous-location du siège social, de droits d'accès aux usagers, des recouvrements et d'autres revenus (par exemple, la vente de marchandise et de publicité, les concessions, les apports et les revenus résultant de dons non grevés d'une affectation externe provenant d'une entité non apparentée).

La CCN constate ses revenus lorsque les opérations ou les faits dont ils découlent ont lieu. Habituellement, les revenus sont constatés lorsqu'il existe une preuve évidente qu'un accord est intervenu, que les services ont été rendus ou que les produits ont été livrés, que le montant est établi et déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. La CCN constate aussi des revenus reportés lorsqu'ils sont perçus d'avance.

## K. Crédits parlementaires

La CCN obtient une partie importante de son financement par l'entremise de crédits parlementaires pour les charges d'exploitation ainsi que pour les acquisitions et améliorations d'immobilisations corporelles. Ces crédits parlementaires ne comportent aucune stipulation grevant leur utilisation et sont comptabilisés à titre de financement du gouvernement du Canada à l'état des résultats et de l'excédent accumulé de l'exercice jusqu'à concurrence du montant autorisé lorsque les critères d'admissibilité sont remplis.

## L. Passif Éventuel

Le passif éventuel représente des obligations potentielles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produiront ou non. Dans la mesure où l'évènement futur risque de se produire ou non et si la CCN peut établir une estimation raisonnable de l'obligation, elle comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée à la note 15.

## M. Instruments financiers

La CCN identifie, évalue et gère ses risques financiers afin d'en minimiser l'effet sur ses résultats et sa situation financière. Elle gère ses risques financiers selon des paramètres précis, comme on les présente à la note 16, n'effectue aucune opération à des fins spéculatives et n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués au coût après amortissement. Les actifs financiers sont constitués de la trésorerie et équivalents de trésorerie, de la trésorerie et équivalents de trésorerie affectés – train léger sur rail, des créances et des placements. Les passifs financiers sont constitués des créditeurs et charges à payer, du train léger sur rail et de l'expropriation foncière non réglée.

## N. Modifications futures des normes comptables

### i. Chapitre SP 2200 — Information relative aux apparentés

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, la CCN adoptera le chapitre SP 2200 — « Information relative aux apparentés » du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Au cours de l'exercice, la CCN a entrepris la mise en place de certains processus en vue de l'adoption de cette norme. Ce chapitre définit les apparentés et établit les informations à fournir aux états financiers. La CCN a déjà mis en place certains processus, dont la déclaration de toutes les opérations effectuées par des parties apparentées à la CCN avec cette dernière. La CCN continue d'évaluer toutes les répercussions que ce nouveau chapitre aura sur ses états financiers.

### ii. Chapitre SP 3420 — Opérations interentités

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, la CCN adoptera le chapitre SP 3420 — « Opérations interentités » du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Ce chapitre établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable du gouvernement. Ce chapitre est susceptible d'avoir une incidence sur les états financiers de la CCN. Celle-ci évalue actuellement l'incidence que ce nouveau chapitre aura sur ses états financiers.

### iii. Chapitre SP 3210 — Actifs

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, la CCN adoptera le chapitre SP 3210 — « Actifs » du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Ce chapitre a pour objet de fournir des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans le chapitre SP1000 et d'établir des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. La CCN évalue actuellement l'incidence que ce nouveau chapitre aura sur ses états financiers.

### iv. Chapitre SP 3320 — Actifs éventuels

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, la CCN adoptera le chapitre SP 3320 — « Actifs éventuels » du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Ce chapitre définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. La CCN évalue actuellement l'incidence que ce nouveau chapitre aura sur ses états financiers.

### v. Chapitre SP 3380 — Droits contractuels

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, la CCN adoptera le chapitre SP 3380 — « Droits contractuels » du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Ce chapitre définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Ce chapitre est susceptible d'avoir une incidence sur les états financiers de la CCN. Celle-ci évalue actuellement l'incidence que ce nouveau chapitre aura sur ses états financiers.

### 3. Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements

La politique de la CCN est d'investir les excédents de trésorerie dans des certificats de placement garanti, des acceptations bancaires, des billets garantis, des dépôts à terme et des titres du gouvernement du Canada, d'un gouvernement provincial ou d'une autorité municipale. Ces catégories de placements sont achetées auprès d'un membre de l'Association canadienne des paiements et ils sont tous remboursables à court préavis.

#### A. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 mars 2017, la trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent 82,5 millions de dollars (92,6 millions en 2016) d'encaisse, investis à un taux d'intérêt moyen pondéré de 1,1 p. 100 (1,2 p. 100 en 2016).

#### B. Placements

Au 31 mars 2017, les placements de portefeuille à long terme incluent des titres de gouvernements provinciaux totalisant 19,1 millions de dollars (19,0 millions en 2016) investis à un taux d'intérêt effectif moyen pondéré de 3,7 p. 100 (3,8 p. 100 en 2016).

(en milliers de dollars)	2017		2016	
	Coût	Cours du marché	Coût	Cours du marché
Gouvernements provinciaux	19 114	20 241	18 987	20 522
	<b>19 114</b>	<b>20 241</b>	<b>18 987</b>	<b>20 522</b>

#### C. Fonds inscrits à des comptes spéciaux

Au 31 mars 2017, parmi la trésorerie et les équivalents de trésorerie, 37,1 millions de dollars (47,9 millions en 2016) sont inscrits à des comptes spéciaux dont l'utilisation est soumise à des restrictions ou qui ont été réservés à un usage particulier. Les fonds suivants sont gardés séparément :

(en milliers de dollars)	2017	2016
Revitalisation de la rue Sparks	205	595
Réaménagement des plaines LeBreton	7 454	9 315
Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF)	1 377	1 697
Réaménagement des terrains industriels situés sur la berge nord de la rivière des Outaouais	2 582	2 558
Acquisition de biens immobiliers <sup>1</sup>	25 476	33 769
	<b>37 094</b>	<b>47 934</b>

1. Ces fonds sont utilisés pour l'acquisition et la cession de biens immobiliers. Au cours de l'exercice, les revenus de cession d'immobilisations corporelles et d'intérêts ont totalisé 0,4 million de dollars (0,6 million en 2016), et les charges afférentes ont été de 8,7 millions de dollars (3,0 millions en 2016).

## 4. Train léger sur rail

---

La Ville d'Ottawa a entrepris un important projet pour remplacer le réseau actuel de service rapide par autobus par un système de train léger sur rail. Ce système touchera plusieurs propriétés de la CCN, sous réserve de modifications à la suite de la mise au point définitive du tracé. Ainsi, le 9 octobre 2012, la CCN et la Ville d'Ottawa (la Ville) ont signé un protocole d'entente en vertu duquel la CCN a octroyé à la Ville un permis d'occupation de courte durée des propriétés visées par le projet afin d'y permettre l'accès. De plus, la CCN et la Ville ont conclu une convention de transfert, le 30 juin 2015, qui décrit, pour chacune des parties, les droits réels immobiliers de nature permanente requis pour terminer le projet le 31 décembre 2019 ou avant.

Conformément au protocole d'entente signé, la Ville a remis à la CCN un dépôt de garantie de 49,0 millions de dollars le 30 janvier 2013 qui est détenu dans un compte distinct portant intérêt et représente la valeur marchande estimative des propriétés de la CCN requises par la Ville, sous réserve de rajustements. La Ville a également remis à la CCN un dépôt d'exécution en garantie de ses obligations qui totalise 24,5 millions de dollars. Ce montant est également détenu dans un compte distinct portant intérêt. Ces sommes ainsi que les intérêts sont isolés à l'état de la situation financière étant donné que ces sommes sont grevées d'une affectation d'origine externe.

L'entente de transfert signée le 30 juin 2015 entre la CCN et la Ville confirme la valeur marchande finale pour chacune des parcelles de terrain requises par la Ville pour le projet du train léger. Les propriétés des arrondissements Hurdman, de la rue Tremblay et du centre-ville (tunnel Chambers et le Centre Shaw) seront négociées à la juste valeur marchande tandis que les propriétés des plaines LeBreton le seront à la valeur nominale.

Le 17 janvier 2017, certains terrains ont été transférés à la Ville conformément aux dispositions de l'article 14.1.3 de la convention de transfert, à la suite de l'exécution par la Ville des travaux convenus qui étaient nécessaires pour ledit transfert des terrains. Ces derniers, qui font partie des plaines LeBreton, ont donc été transigés à la valeur nominale et une perte de 0,5 million a donc été comptabilisée puisqu'elle représente leur valeur comptable.

La valeur comptable totale des terrains affectée par ce projet est de 1,7 million de dollars au 31 mars 2017 (2,2 millions en 2016). Un gain significatif sera reconnu par la CCN quand celle-ci aura révisé et accepté les « plans de construction ». Les plans finaux seront déposés par la Ville à la CCN d'ici le 30 juin 2019.

En date du 31 mars 2017, la CCN a retourné à la Ville un total de 13,5 millions de dollars (13,5 millions en 2016) du dépôt d'exécution, plus les intérêts courus puisque certaines exigences du protocole d'entente ont été satisfaites.

### **Train léger sur rail côté ouest**

Le 6 mars 2015, la CCN et la Ville d'Ottawa ont signé un protocole d'entente en vertu duquel le prolongement du train léger sera construit du côté ouest de la ville, en grande partie sur des terrains appartenant à la CCN et plus spécifiquement dans le corridor de la promenade Sir-John-A.-Macdonald. Cette entente décrit les grandes lignes du projet ainsi que des améliorations aux terrains longeant la promenade qui seront effectués durant et après la construction du nouveau train léger. Cette entente n'a aucune incidence financière sur l'exercice 2016-2017.

Le tableau suivant présente en détail les sommes qui ont été reçues et retournées ainsi que les intérêts nets gagnés à ce jour. Au cours de l'exercice, des intérêts nets de 0,6 million de dollars (0,5 million en 2016) ont été comptabilisés et se retrouvent dans le poste d'actifs financiers « Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés – train léger sur rail » et le poste de passifs « Train léger sur rail » au 31 mars 2017. Les intérêts cumulatifs comptabilisés au 31 mars 2017 étaient de 3,1 millions de dollars (2,4 millions en 2016).

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2017

Le poste d'actifs financiers « Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés – train léger sur rail » est composé des éléments suivants :

(en milliers de dollars)	Somme reçue	Somme retournée	Intérêts	2017 Total	2016 Total
Dépôt de garantie	49 026	–	2 493	51 519	50 994
Dépôt d'exécution	24 500	(13 475)	561	11 586	11 471
Total	73 526	(13 475)	3 054	63 105	62 465

Au 31 mars 2017, la CCN a reconnu des revenus qui totalisent 0,8 million de dollars (1,2 million en 2016) afin que la Ville puisse accéder aux propriétés du train léger sur rail, et ce, pour une durée limitée. Le poste de passif « Train léger sur rail » totalise 59,6 millions de dollars (59,8 millions en 2016).

## 5. Provision pour nettoyage environnemental

À partir du Cadre de gestion environnementale, la CCN a élaboré une approche de risque pour la gestion de ses sites contaminés. L'approche est un outil de gestion proactive qui permet de s'assurer que les mesures nécessaires sont prises pour caractériser et classer par ordre de priorité les sites contaminés et ainsi identifier les sites prioritaires pour des raisons de santé et de sécurité publiques. Afin de classer les sites par ordre de priorité, les 1 578 sites détenus par la CCN ont fait l'objet d'évaluations environnementales préliminaires qui consistaient principalement à examiner l'historique du terrain et son utilisation actuelle. Puis, pour les sites plus à risque, des analyses initiales ou détaillées ont été effectuées afin de confirmer le degré de contamination.

En 2015-2016, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a élaboré un modèle statistique afin d'estimer le passif pour les sites n'ayant pas fait l'objet d'une étude détaillée. Après avoir étudié ce modèle et ses incidences sur la CCN, la direction a décidé en 2016-2017 de ne pas l'utiliser, car il ne représentait pas avec justesse le portefeuille des terrains contaminés de la CCN. L'approche de cette dernière est de s'appuyer sur son historique et sur les évaluations faites à ce jour pour évaluer régulièrement et comptabiliser les passifs appropriés.

Au 31 mars 2017, les sites détenus par la CCN sont classifiés comme suit :

	2017	2016
<b>Sites contaminés au-dessus de la norme environnementale</b>		
Sites inclus dans le passif ou le passif éventuel	41	40
Autres sites contaminés	187	229
<b>Total des sites contaminés au-dessus de la norme environnementale</b>	<b>228</b>	<b>269</b>
Sites pour lesquels l'information est insuffisante	352	357
Sites non contaminés au-dessus de la norme environnementale	998	877
<b>Total des sites détenus par la CCN</b>	<b>1 578</b>	<b>1 503</b>

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2017

La CCN a identifié 228 sites dont la contamination dépasse la norme environnementale. Les terrains du portefeuille de la CCN ont été principalement contaminés par suite d'anciennes opérations commerciales et industrielles. La contamination associée à ces anciens sites industriels et commerciaux est de sources multiples, les principaux contaminants étant des métaux, des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), des hydrocarbures pétroliers, de composés volatils (p. ex. méthane) ainsi que des composés organiques (p. ex. trichloroéthène). Un passif de 50,8 millions de dollars (50,3 millions en 2016) a été enregistré pour les sites contaminés où il est probable que des avantages économiques futurs seront abandonnés. Ce passif représente la meilleure estimation de la direction du montant nécessaire pour effectuer le nettoyage environnemental fondé sur l'information disponible à la date des états financiers. De ce passif, 31,9 millions de dollars (31,7 millions en 2016) ont été capitalisés dans le coût des terrains.

La CCN évalue à 476,2 millions de dollars (474,3 millions en 2016) le passif éventuel non enregistré aux états financiers. Ce passif éventuel correspond aux travaux d'assainissement où une évaluation environnementale suffisante existe afin d'estimer le passif, mais pour lequel il est impossible de déterminer si des avantages économiques futurs seront abandonnés. Pour les 187 sites restants, la contamination dépasse la norme environnementale. De plus, la direction juge que ces sites ne sont pas une priorité puisqu'il n'y a aucun enjeu de santé et de sécurité publique; aucun projet de développement ou de vente n'a été planifié pour ces sites; il est improbable que des avantages économiques futurs soient abandonnés; il s'agit de sites sécurisés; ou la CCN n'a pas suffisamment d'information pour évaluer un passif. Un site sécurisé est un site contaminé où toutes les études nécessaires, les travaux de réhabilitation ou d'autres mesures de gestion de risques ont été réalisés en fonction de l'usage déterminé du site.

La technique d'évaluation du passif est fondée sur la valeur estimative des travaux de décontamination. Le passif est indexé chaque année pour tenir compte de la valeur temporelle de l'argent, selon le taux de la Banque du Canada. Le taux d'indexation utilisé en 2017 est de 1,6 p. 100 (2,1 p. 100 en 2016).

Selon le cadre de gestion environnementale de la CCN, 352 autres sites ne sont pas jugés prioritaires du point de vue de la santé et de la sécurité publique et, par conséquent, ils n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation suffisante pour établir si la contamination suspectée existe et si elle dépasse les normes environnementales ou la contamination n'a pas encore été établie puisque, à l'exception de l'évaluation préliminaire de l'historique de site, aucune évaluation n'a été effectuée.

Les évaluations environnementales préliminaires ont révélé que 998 sites n'étaient nullement contaminés ou que la contamination était conforme à la norme environnementale.

## 6. Revenus reportés

Les revenus reportés sont composés des éléments suivants :

(en milliers de dollars)	2017	2016
Revenus de location reportés	7 920	8 278
Revenus de servitude et permission d'occuper reportés	5 192	2 795
Autres revenus reportés	3 243	1 339
	<b>16 355</b>	<b>12 412</b>

Les revenus de location reportés correspondent principalement à la valeur actualisée du montant minimal des revenus de location futurs exigibles que la CCN a perçus en vertu de trois différents baux de location de terrains. La valeur actualisée pour les contrats en cours a été établie en utilisant des taux d'actualisation de 4,27 p.100, 6,01 p.100 et 6,5 p.100. Ces revenus de location reportés seront constatés aux résultats sur la durée des baux qui comportent différentes dates d'échéance, et ce, jusqu'en 2068. Durant l'exercice, des revenus de location reportés de 0,4 million de dollars (0,4 million en 2016) ont été constatés aux résultats.

## 7. Avantages sociaux futurs

### A. Régime de retraite

La quasi-totalité des employés de la CCN est couverte par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime à prestations déterminées établi par la loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et la CCN doivent cotiser au Régime. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations patronales requises selon un multiple de la contribution des employés. Le taux de cotisation exigé des employeurs pour 2016 et 2017 était fonction de la date à laquelle les employés sont devenus participants au régime de pension de retraite de la fonction publique. Pour les dates de participation avant 2013, le taux de cotisation de la CCN en vigueur à la fin de l'exercice était de 1,01 fois le taux de cotisation exigé des employés (1,15 fois en 2016). Pour les dates de participation commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2013 ou après, le taux de cotisation de la CCN en vigueur à la fin de l'exercice était de 1,00 fois le taux de cotisation exigé des employés (1,11 fois en 2016). Voici les cotisations que la CCN et les employés ont versées au Régime au cours de l'exercice :

(en milliers de dollars)	2017	2016
Cotisations de la CCN	3 639	4 045
Cotisations des employés	3 315	3 349

Le gouvernement du Canada détient une obligation légale pour le paiement des prestations relatives au Régime. Les prestations de retraite s'accumulent généralement sur une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 p. 100 par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives. Les prestations sont coordonnées avec celles du Régime de pension du Canada et du Régime des rentes du Québec et elles sont indexées au coût de la vie.

### B. Autres régimes d'avantages sociaux

À la date de l'état de la situation financière, les renseignements relatifs aux régimes d'avantages sociaux de la CCN autres que le régime de retraite sont les suivants :

(en milliers de dollars)	2017	2016
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	4 551	3 674
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4 596	1 650
Indemnités versées au cours de l'exercice	(226)	(773)
Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	8 921	4 551

#### i. Indemnités de départ, pour accidents de travail et de congé parental ou de maternité

Les indemnités de départ ont cessé de s'accumuler à la signature de la convention collective, en février 2013. Les indemnités de départ au 31 mars 2017 représentent l'obligation pour les employés ayant retardé l'encaissement jusqu'à leur départ.

La CCN verse également des indemnités pour accidents de travail fixées selon des prestations établies par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario. La valeur de l'obligation au titre des indemnités pour accidents de travail est établie à partir des données actuarielles de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario.

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2017

De plus, la CCN verse des indemnités de congé parental ou de maternité conformément aux conditions d'emploi des différents groupes d'employés. Les indemnités de congé parental ou de maternité constituent, pour la CCN, des obligations dont le règlement entraînera des paiements au cours du prochain exercice.

Ces régimes d'avantages sociaux n'étant pas capitalisés, ils ne détiennent aucun actif et présentent un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Les indemnités seront payées à même les crédits parlementaires futurs de la CCN et au moyen de ses autres sources de revenus.

### ii. Indemnités de congés de maladie

L'obligation au titre des congés de maladie constitués totalise 5,9 millions de dollars au 31 mars 2017 (1,3 million en 2016). La CCN a constitué une obligation quant à la prestation des congés de maladie rémunérés de ses employés. La CCN a changé sa méthode d'estimation et elle a utilisé pour la première fois une évaluation actuarielle pour ses indemnités de congé de maladie au 31 mars 2017. La durée résiduelle moyenne estimative de la période de service des employés est évaluée à 12 ans. La CCN amortira le gain actuariel du congé de maladie de 2016-2017 sur cette durée de 12 ans.

Les hypothèses clés utilisées dans le cadre de l'évaluation actuarielle incluent un taux d'actualisation de 2,3 p. 100, ainsi qu'un taux d'augmentation de salaire économique de 2,2 p. 100 pour 2017 et 2,6 p. 100 par la suite. Un gain actuariel non amorti de 0,5 million de dollars est inclus dans l'obligation au titre des congés de maladie.

## 8. Autres passifs

Les autres passifs sont composés des éléments suivants :

(en milliers de dollars)	2017	2016
Incatif de location reporté <sup>1</sup>	6 168	669
Échange de terrains non réglé <sup>2</sup>	1 000	1 000
Expropriation foncière non réglée <sup>3</sup>	190	187
	<b>7 358</b>	<b>1 856</b>

1. L'incatif de location reporté représente le solde de l'ancien bail pour 0,4 million de dollars plus l'incatif de location reporté pour le nouveau bail de 4,6 millions de dollars. De plus, 1,2 million de dollars représente la différence de taux payés des 2 baux. Voir note 2G pour plus de détails.

2. L'échange de terrains non réglé sera conclu lorsque les tiers impliqués seront prêts à recevoir les biens ou les services en vertu de l'entente.

3. L'expropriation foncière non réglée est payable sur demande.

## 9. Immobilisations corporelles

	Coût			Amortissement cumulé			Valeur comptable nette			
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Dispositions/Ajustements <sup>3</sup>	Solde de fermeture	Solde d'ouverture	Dépense d'amortissement	Dispositions/Ajustements	Solde de fermeture	31 mars 2017	31 mars 2016
(en milliers de dollars)										
<b>Terrains<sup>1</sup></b>	299 736	6 637	477	305 896	–	–	–	–	305 896	299 736
<b>Immeubles et infrastructures<sup>2,3</sup></b>										
Promenades, ponts et chaussées	255 682	4 458	48	260 092	157 124	5 290	–	162 414	97 678	98 557
Lieux historiques	120 225	10 176	2 113	128 288	63 450	2 483	1 659	64 274	64 014	56 774
Propriétés louées	148 711	10 673	31	159 353	85 880	2 935	32	88 783	70 570	62 831
Parcs	133 273	940	8	134 205	82 189	3 407	12	85 584	48 621	51 084
Immeubles d'administration et de services	28 458	345	1	28 802	15 283	874	1	16 156	12 646	13 174
Installations de loisirs	31 111	72	–	31 183	21 692	629	1	22 320	8 863	9 418
Propriétés de développement	19 081	1 923	–	21 004	10 749	396	–	11 145	9 859	8 335
<b>Améliorations locatives</b>	12 491	679	866	12 304	9 368	1 105	753	9 720	2 584	3 123
<b>Matériel<sup>4</sup></b>										
Mobilier, matériel et outillage	7 129	127	–	7 256	5 672	262	–	5 934	1 322	1 457
Matériel informatique et logiciels	8 158	1 903	67	9 994	4 961	514	67	5 408	4 586	3 197
Véhicules	1 621	82	–	1 703	1 054	181	–	1 235	468	568
	<b>1 065 676</b>	<b>38 015</b>	<b>3 611</b>	<b>1 100 080</b>	<b>457 422</b>	<b>18 076</b>	<b>2 525</b>	<b>472 973</b>	<b>627 107</b>	<b>608 254</b>

1. Le coût des terrains inclut 0,2 million de dollars (0,2 million en 2016) d'expropriation foncière et d'échange de terrains non réglé.

2. Le coût total des immeubles et infrastructures et matériel incluent 27,7 millions de dollars (18,2 millions en 2016) de travaux en cours. Une fois les travaux terminés, leur coût sera amorti selon leur durée de vie utile prévue.

3. Les dispositions et ajustements incluent des réductions de valeur dans les immeubles et infrastructures pour 0,1 million de dollars (1,1 million en 2016).

4. L'acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles et déboursés pour le nettoyage environnemental présentés dans l'état des flux de trésorerie excluent un montant de 5,0 millions de dollars (2,8 millions en 2016) pour l'acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles qui demeurent impayées au 31 mars 2017 ainsi qu'un montant de 0,5 million de dollars pour des opérations non monétaires effectuées au cours de l'exercice.

5. Au 31 mars 2017, aucun actif destiné à la vente n'a été présenté séparément (aucun en 2016).

## 10. Autres actifs non financiers

Dans le cadre d'une opération non monétaire effectuée durant l'exercice 2001-2002, la CCN a cédé des propriétés et s'est engagée à rendre des services à l'ancienne Ville de Hull. En échange, la Ville a également cédé des propriétés et s'est engagée à faire l'entretien de parcs et de routes de la CCN jusqu'en 2022. Au 31 mars 2017, la valeur actualisée non amortie de ces services d'entretien, actualisée au taux d'intérêt de 6,5 p. 100, totalise 0,8 million de dollars (1,0 million en 2016). Cet actif non financier est amorti linéairement et la charge de 0,2 million de dollars (0,2 million en 2016) est incluse au poste « Biens et services » à la note 11.

En 2014-2015, une entente a été signée avec la Ville d'Ottawa par laquelle celle-ci transférera certains terrains à la CCN d'ici le 31 décembre 2019 selon les « accords de legs » hérités du passé. Cet actif non financier représente 0,6 million de dollars (0,6 million en 2016).

## 11. Charges par objet

Résumé des charges ventilées par objet :

(en milliers de dollars)	2017 Budget	2017 Réel	2016 Réel
Biens et services	61 790	62 340	52 044
Salaires et avantages sociaux	41 082	45 424	39 955
Amortissement	17 934	18 076	17 394
Paiements tenant lieu d'impôts fonciers	9 333	9 132	10 000
Perte nette sur la cession d'immobilisations corporelles	–	1 003	732
Réduction de valeur des immobilisations corporelles	–	83	1 125
	<b>130 139</b>	<b>136 058</b>	<b>121 250</b>

Les antiquités, les œuvres d'art et les monuments acquis ou construits par la CCN et ceux reçus sous forme de dons par le Fonds Canadiana ou par la CCN ne sont pas comptabilisés comme immobilisations corporelles, mais plutôt comme charges, et sont inclus au poste « Biens et services ». Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017, les antiquités, les œuvres d'art et les monuments représentent 4,8 millions de dollars (0,2 million en 2016).

Les biens en nature pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 représentent 0,1 million de dollars (0,3 million en 2016) et sont inclus au poste « Biens et services ».

## 12. Crédits parlementaires

(en milliers de dollars)	2017	2016
<b>Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation</b>		
Montant reçu durant l'exercice	67 339	69 056
Montant à recevoir à la fin de l'exercice	496	2 301
Montant à payer à la fin de l'exercice	-	(3 013)
Montant reçu d'un exercice précédent	632	-
Montant reporté à l'exercice suivant	-	(632)
	<b>68 467</b>	<b>67 712</b>
<b>Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles</b>		
Montant reçu durant l'exercice	22 399	23 665
Montant à recevoir à la fin de l'exercice	390	-
Montant à payer à la fin de l'exercice	-	(1 000)
	<b>22 789</b>	<b>22 665</b>
<b>Crédits parlementaires approuvés et constatés durant l'exercice</b>	<b>91 256</b>	<b>90 377</b>

## 13. Droits contractuels

Depuis sa création, la CCN a acquis des propriétés, dont plusieurs étaient considérées comme faisant partie de la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN). Pour s'assurer que leur aménagement est conforme au mandat d'intendance de la région de la capitale nationale de la CCN, certaines propriétés ont été ajoutées au portefeuille immobilier pour ouvrir des possibilités d'aménagement durable et convenable, dont l'offre de baux fonciers à long terme.

Dans certains cas, des baux fonciers ont été consentis pour permettre la location du terrain pour une période durant laquelle les locataires pourraient construire des infrastructures à leur usage pendant la durée du bail. À la fin du bail, les infrastructures seraient cédées à la CCN sans frais, conformément à l'entente.

Les infrastructures construites dans le cadre de ces baux fonciers, définies comme intérêts à bail, ne sont pas comptabilisées dans les états financiers de la CCN. Les intérêts à bail seront reconnus comme des immobilisations corporelles une fois que les infrastructures seront cédées à la CCN à la fin du bail.

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2017

Actuellement, la CCN est détentrice de huit baux fonciers pour lesquels elle possède un droit contractuel à des avantages économiques futurs. Une évaluation fiable de l'impact financier sur les états financiers lorsque ces infrastructures seront obtenues à la fin de leurs contrats de location respectifs ne peut pas encore être établie, toutefois, on s'attend à ce que l'impact financier soit significatif.

Fin du bail	Type d'immeubles
2049	Hôtel
2056	Immeuble à bureaux avec espace commercial
2061	Condominiums résidentiels avec espace commercial
2063	Logements résidentiels avec espace commercial
2065	Logements résidentiels avec espace commercial
2068	Condominiums résidentiels avec espace commercial
2069	Immeuble à bureaux avec espace commercial
2075	Condominiums résidentiels avec espace commercial

## 14. Obligations contractuelles

i. La CCN a conclu des accords de prestation de services de 65,7 millions de dollars (52,5 millions en 2016) et des baux de location de bureaux de 138,1 millions de dollars (38,7 millions en 2016). Ces accords, qui totalisent 203,8 millions de dollars (91,2 millions en 2016), comportent différentes dates d'échéance, le dernier se terminant en 2047. Les accords de prestation de services sont des contrats principalement liés à des services informatiques et à la gestion et à l'entretien d'une partie des terrains et des propriétés de la CCN.

Les paiements annuels minimaux approximatifs dans le cadre de ces accords pour les cinq prochains exercices et les suivants s'établissent approximativement comme suit :

(en milliers de dollars)	Baux	Prestation de services	Total
2017-2018	7 019	19 647	26 666
2018-2019	7 083	14 078	21 161
2019-2020	6 435	11 330	17 765
2020-2021	4 805	6 641	11 446
2021-2022	5 203	5 645	10 848
2022 et suivantes	107 571	8 362	115 933

ii. La CCN a conclu des ententes pour des dépenses en immobilisations dont la valeur approximative est de 11,5 millions de dollars (6,8 millions en 2016). Les paiements aux termes de ces contrats devraient se faire au cours des prochains exercices.

## 15. Passifs éventuels

### A. Réclamations

Dans le cours normal des affaires et en raison des activités de la CCN sur les diverses propriétés de la région de la capitale nationale, des réclamations ont été déposées contre la CCN pour un montant net de 7,7 millions de dollars (6,6 millions en 2016); cela exclut les intérêts et autres frais. Ces réclamations résultent principalement de blessures personnelles qui seraient survenues sur les terrains de la CCN; ainsi, cette dernière se retrouve souvent parmi les parties nommées dans le litige. Pour gérer ce risque juridique, la CCN déposera des demandes contre défendeurs, des demandes reconventionnelles et des demandes de tierces parties, le cas échéant. En raison de la longue procédure judiciaire, les résultats sont souvent indéterminables jusqu'à ce que la réclamation soit réglée complètement. Toutefois, de l'avis de la direction, certaines de ces réclamations se régleront pour un montant estimatif de 0,1 million de dollars (0,5 million en 2016) pour lequel un passif a été comptabilisé dans l'exercice en cours. Les règlements éventuels des réclamations dont on ne peut prévoir l'issue ou le déboursé potentiel seront imputés à l'exercice au cours duquel ils deviennent probables.

### B. Passifs éventuels pour nettoyage environnemental

La CCN a aussi des passifs éventuels de 476,2 millions de dollars (474,3 millions en 2016) en lien avec le nettoyage environnemental qui sont présentés plus en détail à la note 5.

## 16. Instruments financiers

### A. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. La CCN est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent la CCN à une concentration du risque de crédit sont composés de la trésorerie et équivalents de trésorerie, de la trésorerie et équivalents de trésorerie affectés - train léger sur rail, des créances et des placements.

L'exposition maximale de la CCN au risque de crédit au 31 mars 2017 est la suivante :

(en milliers de dollars)	2017	2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	82 541	92 648
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés - train léger sur rail	63 105	62 465
Créances		
Ministères et organismes fédéraux	5 837	5 346
Autres	5 265	3 785
Placements	19 114	18 987
	<b>175 862</b>	<b>183 231</b>

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2017

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie et à la trésorerie et équivalents de trésorerie affectés - train léger sur rail est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que les excédents de trésorerie sont investis dans des placements sûrs. La politique de la CCN est d'investir les excédents de trésorerie auprès d'institutions financières réputées dans les types de placements suivants : certificats de placement garanti, acceptations bancaires, billets garantis, dépôts à terme et obligations du gouvernement du Canada ou titres de gouvernements provinciaux. La direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable.

Le risque de crédit associé aux placements à long terme est considérablement réduit au minimum en s'assurant que ces actifs sont investis dans des obligations du gouvernement du Canada, des titres de gouvernements provinciaux ou de municipalités (note 3).

Le risque de crédit associé aux créances est réduit puisque de nombreux clients sont des entités fédérales, provinciales ou municipales. De plus, le crédit de tous les nouveaux locataires est évalué. La CCN enregistre des provisions pour tenir compte des pertes de crédit potentielles et, à ce jour, ces pertes n'ont pas excédé les prévisions de la direction.

Il n'y a eu aucun changement quant au niveau de risque, autre que ce qui est mentionné ci-dessus, par rapport à l'exercice précédent, et il n'y a eu aucun changement dans la pratique utilisée pour gérer le risque de crédit.

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux créances sont limitées en raison du bon dossier de crédit des parties auxquelles du crédit a été consenti, de même qu'en raison du nombre considérable des clients des gouvernements fédéral et provinciaux et des clients municipaux et de moindre importance. Au 31 mars 2017, les montants à recevoir d'entités fédérales, provinciales et municipales représentaient 56 p. 100 (60 p. 100 en 2016) du montant total recouvrable.

Le tableau suivant présente l'analyse de l'âge des créances, avant déduction de la provision pour créances douteuses, au 31 mars 2017.

(en milliers de dollars)	2017	2016
<b>Analyse de l'âge des créances, avant déduction de la provision pour créances douteuses :</b>		
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	8 732	6 898
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	233	610
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	225	70
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	2 336	1 710
	<b>11 526</b>	<b>9 288</b>
Provision pour créances douteuses	(424)	(157)
	<b>11 102</b>	<b>9 131</b>

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2017

La CCN doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Le type de clients, l'historique de paiement, les conditions économiques, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité qui a donné lieu à la créance sont tous des éléments considérés dans la détermination du moment où les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision. Ces mêmes facteurs sont pris en considération lorsqu'il s'agit de déterminer s'il y a lieu de radier les montants en diminution des créances. Les montants recouverts ultérieurement sur des comptes qui avaient été radiés sont crédités à la provision pour créances douteuses dans la période d'encaissement.

Le tableau suivant présente un résumé des mouvements liés à la provision pour créances douteuses de la CCN.

(en milliers de dollars)	2017	2016
<b>Provision pour créances douteuses</b>		
Solde d'ouverture	157	206
Charge pour créances douteuses	314	18
Montants radiés et recouvrements	(47)	(67)
<b>Solde de clôture</b>	<b>424</b>	<b>157</b>

La CCN est d'avis que les soldes inclus dans cette provision sont suffisants pour couvrir les risques de non-paiement. Il n'y a aucun autre actif financier en souffrance ou déprécié au 31 mars 2017 (aucun en 2016).

## B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la CCN ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. La CCN finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation, des crédits parlementaires et des revenus provenant de la cession d'immobilisations corporelles excédentaires. La CCN respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant les plans de financement et de dépenses et en les surveillant et en détenant des actifs financiers pouvant être facilement transformés en trésorerie. Enfin, la direction estime qu'il n'y a aucun risque de liquidité pour le passif du train léger sur rail puisque l'actif financier s'y rattachant est détenu sous forme d'encaisse dans un compte de banque séparé.

Il n'y a eu aucun changement quant au niveau de risque, par rapport à l'exercice précédent, et il n'y a eu aucun changement dans la pratique utilisée pour gérer le risque de liquidité.

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers au 31 mars 2017.

(en milliers de dollars)	2017	2016
<b>Créditeurs et charges à payer</b>		
Moins de 90 jours	13 302	13 043
De 90 à 365 jours	8 485	6 194
	<b>21 787</b>	<b>19 237</b>
<b>Autres passifs – Expropriation foncière non réglée (note 8)</b>		
Plus de 365 jours	190	187
	<b>21 977</b>	<b>19 424</b>

## C. Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La CCN n'est exposée qu'au risque de taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Voici un aperçu de l'exposition de la CCN au risque de taux d'intérêt au 31 mars 2017.

(en milliers de dollars)	2017	2016
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie — Intérêts au taux du marché	82 541	92 648
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés - train léger sur rail — Intérêts au taux du marché	63 105	62 465
Placements de plus de 365 jours — Intérêts à taux fixe	19 114	18 987
	<b>164 760</b>	<b>174 100</b>

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la CCN est attribuable à ses actifs financiers portant intérêt. La trésorerie et les équivalents de trésorerie rapportent de l'intérêt au taux du marché. L'objectif de la CCN est de gérer l'exposition de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie au risque de taux d'intérêt en maximisant les produits d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités minimales nécessaires à la bonne marche de ses activités quotidiennes. La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la CCN tire de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie. Si les taux d'intérêt pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes autres variables étant demeurées constantes, les revenus d'intérêts pour la même période auraient été supérieurs ou inférieurs de 0,4 million de dollars (0,5 million en 2016).

L'approche concernant la trésorerie et les équivalents de trésorerie affectés au train léger sur rail est identique à celle adoptée par la CCN pour la gestion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Si les taux d'intérêt pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes autres variables étant demeurées constantes, les intérêts gagnés et imputés à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie affectés au train léger sur rail pour la même période auraient été supérieurs ou inférieurs de 0,3 million de dollars (0,3 million en 2016).

Les placements comprennent également des obligations de gouvernements provinciaux à taux d'intérêt fixe et ayant une durée moyenne de 3,9 années (4,7 années en 2016). Ces placements sont indirectement touchés par les fluctuations de leur juste valeur attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt du marché; par contre il n'y a aucune incidence sur les revenus d'intérêts que la CCN tire de ses placements à long terme.

Il n'y a eu aucun changement quant au niveau de risque, par rapport à l'exercice précédent, et il n'y a eu aucun changement dans la pratique utilisée pour gérer le risque de marché.

## 17. Opérations entre apparentés

---

Au terme de la propriété commune, la CCN est apparenté à tous les ministères, à tous les organismes et à toutes les sociétés d'État du gouvernement du Canada et elle est financée principalement par le Parlement du Canada. En plus des opérations énoncées ci-après et de celles présentées ailleurs dans les états financiers, la CCN effectue, dans le cours normal de ses activités, diverses opérations avec ces entités de l'État. Ces opérations découlent de l'exploitation courante et sont conformes à l'usage commercial habituel applicable à toute personne et à toute entreprise. Des charges de 8,0 millions de dollars (7,6 millions en 2016) ont été engagées pour des services publics, la location de locaux, l'achat de services et d'immobilisations corporelles avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux, et des revenus de 7,3 millions de dollars (4,9 millions en 2016) provenant de prestations de services, d'opérations de location et de ventes de biens immobiliers ont été gagnés.

Durant l'exercice, la CCN a reçu gratuitement des services d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada. Ces services n'ont pas été comptabilisés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé de la CCN.

## 18. Évènement postérieur

---

Au début du mois de mai, les rivières de l'Outaouais et de Gatineau ont causé des inondations dans les secteurs des villes de Gatineau et d'Ottawa. De nombreux sites et infrastructures de la CCN ont été touchés, ce qui a nécessité la fermeture d'un certain nombre de voies et de sites jusqu'à ce que les niveaux d'eau aient baissé et que la vérification de l'intégrité structurelle des infrastructures puisse être faite. Les spécialistes de la CCN ont travaillé en collaboration avec des consultants pour terminer les évaluations nécessaires, déterminer le travail à faire et estimer l'incidence financière qu'auront ces inondations sur la CCN. Les estimations actuelles pour les travaux nécessaires totalisent 3,2 millions de dollars. Ceux-ci devraient prendre fin d'ici 2018-2019.

À la fin octobre, des pluies soudaines et abondantes ont causé d'importants dommages aux routes et aux infrastructures dans la ville de Gatineau et le parc de la Gatineau. La ceinture de verdure a également subi des inondations et des destructions liées aux tempêtes. Les spécialistes de la CCN travailleront en collaboration avec des consultants pour évaluer l'étendue des dommages et estimer les réparations ou améliorations nécessaires, selon le cas.

## 19. Chiffres correspondants

---

Certains chiffres correspondants fournis pour l'exercice précédent ont été reclassés conformément à la présentation adoptée pour le présent exercice.

---

# ANNEXES

---



# Annexe I

## Comités du conseil d'administration, comités consultatifs et comités spéciaux, au 31 mars 2017

### Comité directeur

**Président**

Russell Mills

**Membres**

Mark Kristmanson, Ph. D.

Robert Plamondon

Michael Poliwoda

Kay Stanley

### Comité d'audit

**Président**

Robert Plamondon

**Membres**

Aditya Jha

Carol Loughrey

Michael Pankiw

Denys Rivard

Basil L. Stewart

**Membres d'office**

Russell Mills

Mark Kristmanson, Ph. D.

### Comité de la gouvernance

**Présidente**

Kay Stanley

**Membres**

Brian Coburn

Norman Hotson

Carol Loughrey

Lisa M. MacDonald

Michael Poliwoda

Denys Rivard

**Membres d'office**

Russell Mills

Mark Kristmanson, Ph. D.

### Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier

**Présidente**

Eha Naylor, Toronto (Ont.)

**Vice-président**

Clément Demers, Montréal (Qc)

**Membres**

Paul Bedford, Toronto (Ont.)

Sarah Bonnemaison, Halifax (N.-É.)

Anne Cormier, Montréal, (Qc)

Gordon Harris, Vancouver (C.-B.)

Marc Letellier, Québec (Qc)

Vivian Manasc, Edmonton (Alb.)

Anne McIlroy, Toronto (Ont.)

Julian Smith, Queenston (Ont.)

**Membres d'office**

Russell Mills

Mark Kristmanson, Ph. D.

**Membres du conseil**

Victor Brunette

Michael Pankiw

### Comité consultatif des résidences officielles du Canada

**Présidente**

Christina Cameron, Montréal (Qc)

**Vice-président**

Richard Alway, Toronto (Ont.)

**Membres**

Richard Lindo, Ottawa (Ont.)

Germain Matthieu, Ottawa (Ont.)

Gerry McGeough, Vancouver (C.-B.)

Dorothy Stern, Ottawa (Ont.)

Cynthia Street, Halifax (N.-É.)

**Membres d'office**

Russell Mills

Mark Kristmanson, Ph. D.

**Membres du conseil**

Norman Hotson

Aditya Jha

### Fonds Canadiana

**Président**

Grant Jameson, Ottawa (Ont.)  
(coprésident)

Cynthia Price Verrault, Montréal (Qc)  
(coprésidente)

**Membres**

Marion Beyea, Fredericton (N.-B.)

Anne Fotheringham, Toronto (Ont.)

Kathy Hays, Calgary (Alb.)

Shane O'Dea, St. John's (T.-N.-L.)

Douglas B. Richardson,  
Saskatoon (Sask.)

Deborah Riley, Winnipeg (Man.)

Candace Stevenson, Halifax (N.-É.)

Fei Wong, Vancouver (C.-B.)

Harvey Slack, Ottawa (Ont.)  
(directeur général honoraire)

### Comité consultatif sur l'accessibilité universelle

**Président**

Gary Lacey, Commission de  
la capitale nationale

**Vice-président**

Bob Brown, Ottawa (Ont.)

**Membres**

Barry McMahon, Ottawa (Ont.)

Frédéric Carrier, Commission  
de la capitale nationale

Mona Lamontagne, Commission  
de la capitale nationale

# Annexe II

## Partenaires et commanditaires

**La réussite des programmes et des activités de la Commission de la capitale nationale dépend du soutien et des contributions de nombreux partenaires et sociétés commanditaires. La CCN a profité d'un solide réseau de collaborateurs. Elle tient à reconnaître et à remercier les organismes dont la liste suit, qui ont contribué à l'organisation de ses programmes et de ses activités en 2016-2017.**

### Partenaires de la CCN

Administration du tourisme et des congrès d'Ottawa (ATCO)

Aéroport international d'Ottawa

Affaires autochtones et du Nord Canada

Affaires mondiales Canada

Agence canadienne d'inspection des aliments

Agence de bassin versant des 7

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Algonquin to Adirondacks Collaborative

Alta Vista Animal Hospital

Ambassade d'Irlande

Ambassade de Belgique

Ambassade de Hongrie

Ambassade de l'État d'Israël

Ambassade de la République de Cuba

Ambassade de la République de Pologne

Ambassade de la République des Philippines

Ambassade de la République fédérale d'Allemagne

Ambassade de Mongolie

Ambassade de Suisse

Ambassade des États-Unis d'Amérique

Ambassade du Royaume des Pays-Bas

Amis de la Mer Bleue

Amis du jardin de Maplelawn

Amis du parc de la Gatineau

Anciens Combattants Canada

Association des auteurs et auteures de l'Outaouais

Association équestre du Pontiac

Auberge Old Chelsea B&B

Avant-Garde Bar & Gift Shop

Bell Média (Astral : Rouge 94,9 FM et NRJ 104,1 FM)

Bibliothèque du Parlement

Bibliothèque et Archives Canada

Biodiversity Conservancy International

Biodôme de Montréal

Biscotti & cie

Bougie Doozy Candle

Bureau du secrétaire du gouverneur général

Bushtukah

Café chat Sibérien

Camp Fortune

Cape Farewell

Carleton Regional Snowmobile Club

Cégep de l'Outaouais

Centre mondial du pluralisme

Centre national des Arts

Centre récréatif Dovercourt

Chambre des communes

Chambre Wakefield-La Pêche

Citizens for Safe Cycling

Club alpin du Canada, section d'Ottawa

Club des ornithologues de l'Outaouais

Club équestre Ramsayville

Club Kiwanis d'Ottawa

Club optimiste de Hammond

Club Rotary d'Ottawa

Collectivités en fleurs

Comité chargé des éléments commémoratifs sur les animaux en temps de guerre

Commerce Chelsea

Conseil canadien du jardin

Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais

Conservation de la Nation Sud

Conservation de la nature du Canada

Coopérative des cinéastes indépendants d'Ottawa

Coopérative des paramédics de l'Outaouais

Cour suprême du Canada

Croisières Capital Cruises

Croix-Rouge canadienne

Délégation de l'Union européenne

Eastern Chapter of the Society of Ontario Nut Growers

École secondaire Mont Bleu

Emploi et Développement social Canada

Environnement et Changement climatique Canada

Études d'Oiseaux Canada

Fédération canadienne de la faune

Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ)

Festival canadien des tulipes

Festival de jazz TD d'Ottawa

Festival de la jeunesse d'Ottawa

Festival de montgolffières de Gatineau

Festival franco-ontarien

Fin de semaine des courses Tamarak d'Ottawa

FloraQuebeca

Fondation canadienne des pompiers morts en service

Fondation des Bergers de l'espoir

Fondation du Sentier Transcanadien

Fondation Strutt

Forêt Québec

Gatineau Loppet

Gendarmerie royale du Canada

George Weston Limited

Gouvernement de l'Ontario

Gouverneur général du Canada

Greenbelt Coalition of Canada's Capital Region

Groupe de spécialistes des orchidées (Amérique du Nord)

Groupe Poliquin-Wakefield Group inc.

Guid'Amies franco-canadiennes

Guides du Canada

Hardwood Ski and Bike

Holland Bulb Market

Home Hardware Stores Ltd.

Hydro One inc.

Institut des Sciences de la Forêt tempérée

Jeux du Commonwealth Canada

Kanata Nordic Ski Club

Katökh

Kitigan Zibi Anishinabeg

KPMG s.r.l.

La Gourmandise

La Société géographique royale du Canada

Le Pub Chelsea

Le réseau d'étude et de surveillance des écosystèmes forestiers québécois	Ottawa Mountain Bike Association	Tourisme Outaouais
<i>LeDroit</i>	Ottawa Valley Kite Club	Trailhead Paddle Shack
Les Fougères	Ottawa : l'Amie de la jeunesse	Transcollines
Les Grands feux du Casino du Lac-Leamy	Para Transpo	Tribute to Liberty
Ligue canadienne de football	Parcs Canada	Université Carleton
Macoun Field Club	Patrimoine canadien	Université d'Ottawa
Maison Laurier	Pecco's	Université de Montréal
Marathon canadien de ski	PhysioSport Chelsea	Université de Toronto
Marches hantées d'Ottawa	Pizza de Luigi	Université du Québec en Outaouais
Métiers de la construction du Canada	Premiers Soins Medtrakevac	Université McGill
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec	Projet du géopatrimoine d'Ottawa-Gatineau	Université Queen's
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec	RBC Ottawa Bluesfest	Vanhoff & Blokker
Ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario	Rebec & Kroes	Vélo-Services
Ministère des Transports de l'Ontario	Relais plein air du parc de la Gatineau	Ville d'Ottawa
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec	Réseau d'étude et de surveillance des écosystèmes forestiers québécois	Ville de Gatineau
Mississippi Valley Conservation Authority	Réseau Sépaq	Volleyball Canada
Mont-Sainte-Anne	Ressources naturelles Canada	Vraie Nature Yoga + Énergie
MosaïCanada 150 – Gatineau 2017	Rogers Media (Y101.1 FM et 105.3 KISS FM)	ZAC de la rue Sparks
MRC des Collines-de-l'Outaouais	Sans trace Canada	ZAC du marché By
Municipalité de Chelsea	Santé publique Ottawa	<b>Commanditaires de la CCN</b>
Municipalité de La Pêche	Sauvetage Bénévole Outaouais	Access Storage
Municipalité de Pontiac	Sénat du Canada	Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC)
Musée canadien de la nature	Sentiers Chelsea	CEECAM Corporation
Musée des beaux-arts du Canada	Sentiers Wakefield	Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO)
Musée des sciences et de la technologie du Canada	Service Action Communautaire Outaouais inc.	Enbridge
Nakkertok Nordic	Service Canada	GoodLife Fitness
Nordik Spa-Nature	Services publics et Approvisionnement Canada	Gowling Lafleur Henderson s.r.l.
OC Transpo	Sheraton Ottawa Hotel	Institut professionnel de la fonction publique du Canada
Office de protection de la nature de la vallée de la Rideau	Ski de fond Canada	MEC (Mountain Equipment Co-op)
Organisation des capitales canadiennes	Ski Tour Canada	NOKIA
Orienteering Ottawa	Société de transport de l'Outaouais	PepsiCo Canada
Orléans Nordic Ski Club	Société des établissements de plein air du Québec	Pizza Pizza Limited
<i>Ottawa Citizen</i>	Société historique de la vallée de la Gatineau	Société des loteries et des jeux de l'Ontario
	Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP)	Tigre Géant
	Téléfilm Canada	Vélofix Ottawa
	Théâtres Centrepointe (Ville d'Ottawa)	

# Annexe III

## Personnel de la Commission de la capitale nationale

**La Commission de la capitale nationale tient à remercier tous ses employés de leur engagement, de leur dévouement et de leur excellent travail qui ont fait de l'exercice 2016-2017 une réussite.**

Acar, Nathalie	Boulet, Marie-France	Cyr, Sarah	Fournier, Mario
Acheson, Sophie	Bourdeau, Dominique	Dabrowski, Mark	Fournier, Philippe
Al-Koutsi, Micheline	Bourgon, Marie-Pier	Daigneault, Francois	Francin, Kate-Issima
Allaf, Sherine	Bousbia, Kheir-Eddine	Daigneault, Richard	Friedman, Elaine
Ally, Caitlin	Brière, Patrice	D'Aoust, Jessica	Frigon, Geoffrey
Alves, Fatima	Brisson, Mathieu	David, Alain	Fyson, Vincent
Amyot, Anne Marie	Brown, James	Davis, Stefan	Gagnon, Nelson
Andayo-Michalowski, Irene	Brown, James W	Dawson, Janice	Galindez, Juan
Archambault, Alain	Bullock, Amy	Deguire, Danielle	Gallant, Mark
Aspirot, Sylvie	Bunch, Rebecca	Deguire, Sébastien	Galletti, Nicholas
Badgley, Ian	Bunting, Patrick	Dehler, Mark	Gamache, Émilie
Bailey, Richard	Bureau, Lucie	Delfing, Wolfgang	Gaston, Katherine
Barakengera, Martin	Bureau, Marie-Andrée	Delisle, Stephanie	Gélinas, Benoît
Barbarie, Diane	Burleton, Mark	Demers, Madeleine	Gendron, Paul
Barbe, Marie-France	Cadieux, Nancy	Deneault, Roxanne	Giancaterino, Rosanna
Barker, Louise	Candow, Sandra	Denis, Pierre-Luc	Gingras, Philippe
Barrie, Rachel	Cantin, Claude	d'Entremont, Alain	Girard-Ruel, Emilie
Bastin, Martine	Carrier, Frédéric	Desabrais, Caroline	Giroux, Janie
Beaudoin-Roy, Isabelle	Carrière, Mariline	Desbiens, Chantal	Giroux, Martin
Beaulieu, Jean-Michel	Castagne, Brigitte	Deschamps, Sébastien	Glancy, Taryn
Beauregard, Anne Carole	Castonguay, France	Desmarais, François	Globensky, Susan
Beausoleil, Luc T	Cedeno, Pedro	Desrosiers, Sophie	Godard, Sylvain
Beauvais-Doucet, Isabel	Chabiague, Pierre	Devine, Bruce	Goggin, Ashley
Bédard, Chantal	Chakraborty, Binitha	Dhunnoo, Lakshna	Gooding, Jimmy
Bédard, Eric	Chalhoub, Nancy	Dignard, Nikki	Goulet, Julie
Beggs, Carole	Champagne, Daniel	Dimanche, Goldy	Groulx, Luc
Bégin, Daniel	Charbonneau, Jean	Dinelle, Patrick	Grudniewicz, Dorota
Bélair, Stéphane	Charette, Yoland	Dods, Douglas Edward	Hagen, Andrew
Bélanger, Natalie	Charlebois, France	Doré, Mylaine	Hall, Geoffrey
Bélanger, Nicolas	Charron, Hugues	Dorego, Pierre-Olivier	Hall, Jeffrey G.
Bellemare, Line	Charron, Paul	Dorner, Kathleen	Hall, John
Belleville, Alain	Chartrand, Shirley	Dostaler, Marc	Harrison, Richard
Bennasser, Youssef	Châtigny, Guylain	Downey, Dakota	Hayes, Maureen
Benoit, Karen	Chow, Gary	Drummond, Ronald	Heaney, Anne
Bergeron, Stéphane	Clément, Mélanie	Duckett, Jacqueline	Henry, Michel
Bergeron, Stéphanie	Clermont, Steven	Durepos, Carmen	Hetherington, Christopher
Bernadin, Wanito	Cloutier, Sylvain	Durocher, Chadwick	Hiard, Benjamin
Bertoli, Christian	Collette, Marie-Violaine	Dziwinski, Christopher	Hinchliff-Milne, Jayne
Beslic, Branka	Collette, Michel	Eagen, Allison	Hine, Kim
Bezada Tapia, Milagros	Comtois, Jean-Gilles	Elias, Daniel	Hon, Ronald
Biagé, Michel	Connolly, Sheena	Ella, Catherine	Hoskins, Joseph
Bied, Caroline	Conté, Mamadou	Elson, Donald	Hossack, Marielle
Bisson, François	Cook, Sandra	Enright, Colin-James	Houle, Michel
Bisson, Line	Copelli, Ivana	Esposito, Frank	Hoyt, Christopher
Blais, Nathalie	Cordeiro, Magda	Ethier, Annie	Hrnchiar, Janet
Blias Cabezas, John	Corriveau, Marc	Evans, Véronique	Huff, Brian
Blouin, Jonathan	Corriveau, Maurice	Fares, Tony	Hughes, Isabelle
Boileau, Katrine	Cosma, Octavian	Faucher, Louis	Hulan, Paul
Booth, Judy	Courtemanche, Nicolas	Feeny, Daniel	Hutchinson, Julia
Booth, Michael	Cox, Natalie	Fisher, Susan	Hutchison, Jason
Borsboom, Marlene	Crossan, Carole	Fournier, Isabelle	Jacob, Jocelyne
Bouchard, Yannick	Currie, Johanna	Fournier, Luc	Jalbert, Céline

Jeaurond, Pierre	Lortie, Maxime	Ognibene, Natalie	Sheehy, Paul
John, Ashbina Kartik	MacKeigan, Sarah	Ouattara, Mahamadou	Shelly, Derek
Johnston-Main, Derek	Madularu, Iuliana	Ouellet, Jean-François	Shi, Yin
Joiner, Gregory	Malette, Nathalie	Page, Gary	Simard, Valérie C.
Jolicoeur, Dominique	Malloff, Michael	Page, Natalie	Sloan, Spencer
Jubea, Esenia	Malone-Bianconi, Ann	Pageot, Hélène	Soplet, Lydia
Karimi, Toran	Marcotte, Arthur	Papineau, Marc	Soulard, Eric
Katic, Eva	Marion, Eric	Paquette, Isabel	Spence, Christine
Kehoe, Gregory	Marks, Laura	Paquette, Rachel	Spooner, Elizabeth
Keklikian, Arto	Martel, Mario L	Paris, Catherine	St Pierre, Jean-François
Kelly, Jennifer	Martel, Mathieu	Pelletier, Cédric	St-Amour, Marc
Kibsey, Philip	Martin, Heather	Pelletier-Lafond, Myriame	Stansel, Kirsten
King, Jonathan	Masse, Alain	Penna, Maurizio	St-Denis, France
Kohli, Robin	Massé, Christian	Periard, Mélina	Stephenson, Lindsay
Korchinski, Patricia	Masterson, James	Permiakova, Ekaterina	St-Hilaire, Vicky
Kristmanson, Mark	Mayer, Ginette	Pérusse, Marie-Sylvie	Tadi, Rita
Labelle, Nicole	McCann-MacMillan, Patricia	Pham, May	Talbot, Patricia
Labelle, Richard	McCarthy, Catherine	Pink, Jason	Tam, Karen
Labonté, Christian	McCreary, Scott	Poitras, Marc-Antoine	Tenasco, Rene
Labonté, Sophie	McCullagh, Diane	Pompura, Kristina	Thibault, Lucie
Lacelle, France	McDougall, Jeffrey Mark	Poulin, Suzie	Thibodeau, Rosie-Anne
Lacey, Gary	McEnroe, Tammy	Pritchard, Tracy	Thomson, Heather
Ladouceur, Claude	McGowan, Janet	Pronovost, Alain	Thorpe, Drew
Lafleur, Marie-Josée	McGregor, Kimberly	Provost, Linda	Tiedemann, Kenneth
Lafrance, Gilles	McIntyre, Matthew	Pucci, Pierino	Tomlinson, Matthew
Lagueux, Sylvie	McKenzie, Andrea	Pullen, Lynne	Trabelsi, Faouzi
Laliberté, Pascale	McKeown, Cynthia	Racine, Michel	Traoré, Blaise Tongacé
Lalonde, Anne Julie	McNamara, Jennifer	Reid, Bernard	Tremblay, Camille
Lalonde, Roxanne	McRae, James	Rheault, Nathalie	Tremblay, Mario
Lalonde, Sylvie	McRae, Kelly	Richard, Marc	Tremblay-Dextras, Caroline
Lambert, Josée	Meek, Christopher	Richardson, Llyall	Trudeau, Stéphane
Lambert-Charette, Julien	Melo, Elizabeth	Rivard Cooke, Caroline	Tucker, Kelly
Lamontagne, Mona	Ménard, Anne	Robert, Claude	Turcotte, Dominique
Langevin, Pascale	Mercier, Geneviève	Robertson, Stephen	Turgeon, Eric
Langlois, Carl	Mercier, Michel	Roche, Bryan	Turpin, Guillaume
Lanthier, Céline	Meyers, Betty-Ann	Rollin, Tina	Turpin, Luc
Lapensée, Allan	Milicevic, Janja	Rouette, Valérie	Verreault, Catherine
Lapierre, Marc	Miller, Manon	Rouire, Patrick	Verret, Joanie
Laurin, Christian	Milotte, Michèle	Rousseau, Marc	Vézina, Jennie
Laurin, Roland	Miner, Chantal	Roy Choudhury, Someshwar	Villeneuve, Marie-Paule
Lauzon, Isabelle	Mohamed Ahmed, Araksan	Roy, Natalie	Villeneuve, Mathieu
Laverty, Tom	Monaghan, Kimberly	Rozon, Julie T	Vondette, Kathryn
Le Quéré, Alain	Moncion, Jocelyne	Ruel, Catherine	Vost, Ewan
Leahy, Marc	Monette, Manon	Russell-Evans, Lyna	Vukovic, Stjepan
LeBlanc, Karen	Monette, Nancy	Sabourin, Carolyn	Vydykhan, Sophie N
Leclerc, François	Monette, Sylvie	Sabourin, Joëlle	Ward, David
Leduc, François	Moore, Richard	Sabourin, Vincent	Watson, Andrew
Leduc, Isabelle	Moore, Sébastien	Saint-Denis, Michel	Welsh, Timothy
Leduc, Jasmine	Morin, Brigitte	Sanscartier, Amélie	Westwood, Nicholas
Leduc, Mario	Morin, Nathalie	Sanscartier, Karina	Williamson, Heather
Lefebvre, Marc	Morin, Serge	Sargeant, Anne	Wilson, Lana
Lefebvre, Roseline	Moroz, Michael	Sarrazin, Lina	Wisking, John
Leinwand, Stanley	Mostovac, Sébastien	Sauvé, Kathleen	Wojciechowski, Stéphane
Lemieux Lécavalier, Chanelle	Muir, Michael	Schroeder, Shawn	Wojnarski, Kelly
Leonard, William	Murray, Daniel	Schwalm, Patrick	Wolff, Jean
Levesque, Anik	Myatt, Allison	Scott MacLennan, Leslie	Wright, Joanne
Lévesque, Chantal	Nadeau, Bruce	Sdraulig, Steven	Yarema, Lawrence
Levesque, Louis	Nadjombe, Noufoh	Séguin, Benoît	Yeung, Jasmine
LeVoguer, Mireille	Naegelkraemer, Jennifer	Séguin, Hélène	Zanetti, Marco
Li, Li Ping	Napiorkowski, Michael	Seguin, Stephanie	
Liu, Tien-En	Nelthorpe, Simon	Serra, Suzanne	
	Oates, Michael	Shaw, Gregory	

**[www.ncc-ccn.gc.ca](http://www.ncc-ccn.gc.ca)**

40, rue Elgin, pièce 202, Ottawa, Canada K1P 1C7

Courriel : [info@ncc-ccn.ca](mailto:info@ncc-ccn.ca) • Télécopieur : 613-239-5063

Téléphone : 613-239-5000 • Ligne sans frais : 1-800-465-1867

ATS : 613-239-5090 • ATS sans frais : 1-866-661-3530

À moins d'indications contraires, toutes les photographies et les illustrations utilisées dans le présent rapport annuel sont la propriété de la Commission de la capitale nationale.

Afin de réduire les incidences environnementales de ce document, un nombre limité d'exemplaires imprimés a été produit. En remplacement, on peut télécharger le texte en format PDF à l'adresse suivante : **[www.ccn-ncc.gc.ca/rapport-annuel](http://www.ccn-ncc.gc.ca/rapport-annuel)**.

Commission de la capitale nationale

Rapport annuel 2016-2017

Numéro de catalogue : W91F-PDF





